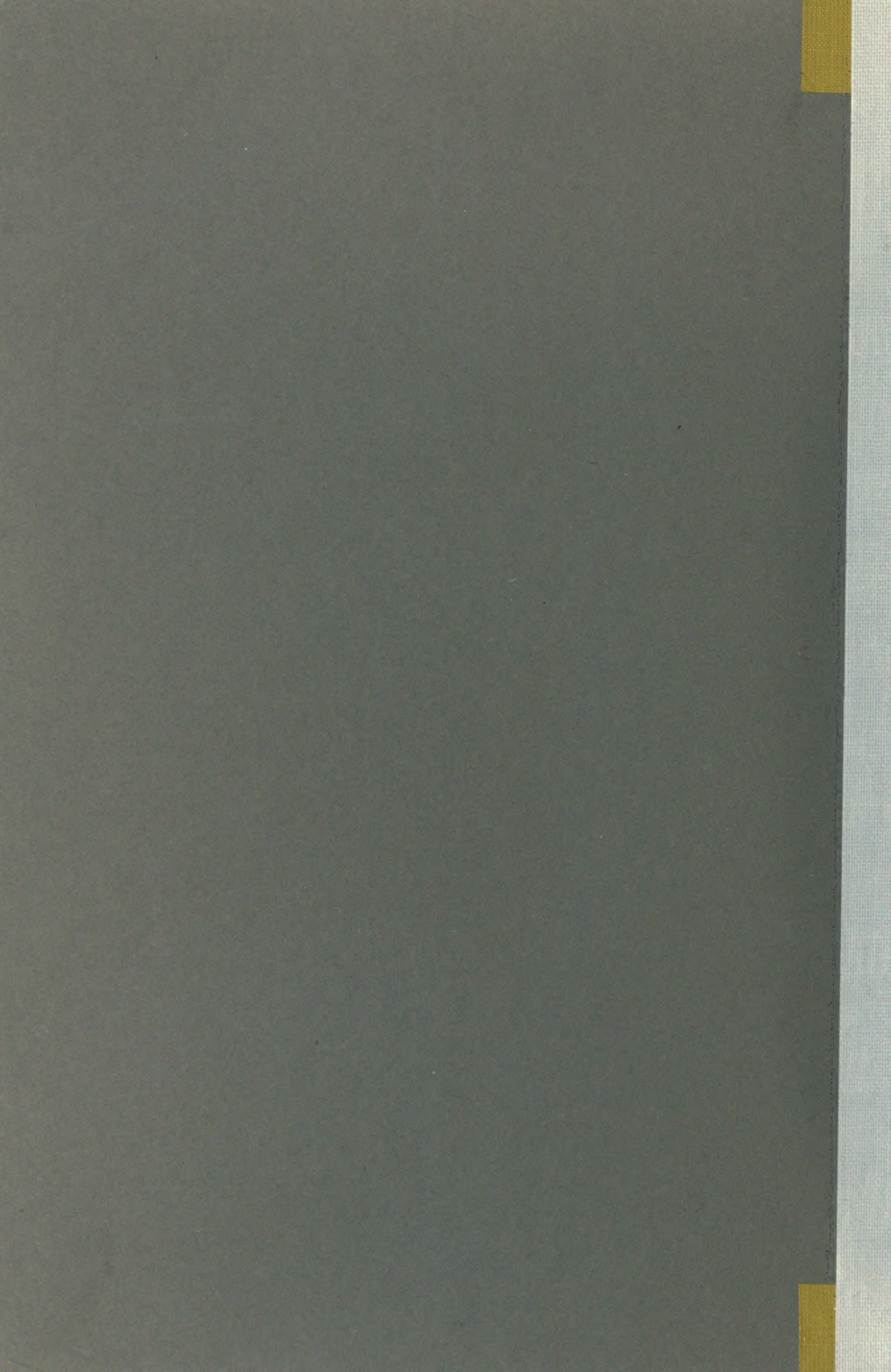

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00296828 7



AMÉDÉE MARANDET

Manuscrits inédits
de la
Famille Favart,
de Fuzelier, de Pannard
et de divers auteurs du XVIIIe siècle



PARIS
LIBRAIRIE THÉATRALE E. JOREL
3, rue Bonaparte, 3
—
1922

Manuscrits inédits
de la Famille FAVART

Tirage à 200 exemplaires.

Manuscrits

de la

Famille Favart,

de Fuzelier, de Pannard

et de divers auteurs du XVIIIe siècle

Documents inédits recueillis et annotés

par

AMÉDÉE MARANDET



PARIS

LIBRAIRIE THÉATRALE E. JOREL

3, rue Bonaparte, 3

—

1922



Monsieur ANDRÉ DE BUCK;

Mademoiselle MARIE-AMÉLIE DE BUCK; Messieurs JEAN, ETIENNE ET STANISLAS DE BUCK; Mademoiselle CÉCILE DE BUCK;

Madame DE BUCK-VAN OVERSTRAETEN;

Madame MARIE FAVART, religieuse du Sacré-Cœur; Monsieur et Madame ERNEST FAVART et leurs enfants; Monsieur et Madame LÉON FAVART et leurs filles;

Monsieur DE BUCK, Juge d'instruction; Monsieur GEORGES HEYMAN et ses enfants;

Madame GEORGES DE BUCK et ses enfants; Monsieur LÉON DE BUCK;

Monsieur et Madame VAN OVERSTRAETEN-DE SMET, leurs enfants, beaux enfants et petits enfants; Madame DE SMET-VAN OVERSTRAETEN, ses enfants, beaux enfants et petits enfants;

Monsieur et Madame HUOT-VAN DER STRAETEN,

ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

ANDRÉ DE BUCK

née AMÉLIE-ÉVELINE FAVART

leur épouse, mére, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, petite-nièce et cousine bien-aimée, née au château de la Ramée à Jauchelette l'Abbesse (Brabant) le 16 Novembre 1869 et décédée à Gand, le 2 Octobre 1911, après une longue et pénible maladie, munie des Secours de Notre Mère la Sainte Eglise.

Le Service funèbre, auquel vous êtes prié d'assister, sera célébré en l'église paroissiale de St-Michel à Gand, le Vendredi, 6 Octobre 1911, à 10 1/2 heures. L'Inhumation aura lieu immédiatement après dans le caveau de famille à Mont-St-Amand.

Les Messes pour Dames seront dites le même jour dans la même église, de 10 heures à midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Rue de la Vallée, 57, à 10 heures

---

Une Messe sera célébrée chaque jour pendant une année pour le repos de son âme

---

Une distribution de pains sera faite aux pauvres, par les soins de la Société de St-Vincent de Paul et des Petites Sœurs des Pauvres

---

PRIEZ POUR ELLE

Ni fleurs ni couronnes.

GAND, LE 2 OCTOBRE 1911.

Mont-St-Amand, impr. Snoeck



Madame Favart, née Victorine De Cerf, et ses enfants Marie, Ernest, Léon, Amélie et Gustave, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien=aimé mari et père,

MONSIEUR

Théophile-Ladislas FAVART,

né à Puteau, près de Paris, le 15 Février 1835, et pieusement décédé à Ixelles, le 14 Février 1879, muni des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Église.

Le Service funèbre, suivi de l'inhumation à Jandrenouille (à 2 heures de relevée), aura lieu le Lundi, 17 Février, à 9 heures 1/2, à l'église paroissiale de Saint=Boniface, à Ixelles.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Keyenveld, 13, à 9 heures.

Un second Service sera célébré à Jauchelette, le Jeudi 20 Février, à 10 heures.

Ils le recommandent à vos pieux souvenirs.

Ixelles, le 14 Février 1879. *S. R.*

Ixelles. — Typ. Matthyssens, rue d'Edimbourg, 8.



MANUSCRITS INÉDITS

de la Famille FAVART,

de FUZELIER, de PANNARD

ET DE DIVERS AUTEURS DU XVIIIe SIÈCLE

PARMI les nouvelles acquisitions faites par la Bibliothèque de la Ville de Paris, l'une des plus précieuses pour l'histoire du Théâtre est certainement l'ensemble des manuscrits et papiers d'affaires provenant de la famille Favart. Ce recueil comprend quatre cartons renfermant un ensemble de 944 feuillets. On ne saurait dire sans exagération que toutes ces pages sont intéressantes, cependant la plupart d'entre elles constituent de véritables documents inédits, utilisables pour les écrivains qui s'intéressent à notre histoire nationale, en ce qui concerne la littérature et les mœurs du XVIIIe siècle. De plus, certains papiers plus récents fournissent de curieux renseignements sur la vie privée d'une famille parisienne pendant la première moitié du XIXe siècle.

Cependant, quel que soit l'intérêt de ce recueil, une publication complète en paraît inutile, étant donnés le nombre et surtout la valeur fort inégale des manuscrits qu'il renferme. D'autre part, si l'on veut faire un choix restreint parmi toutes ces pages, on risque de méconnaître et de laisser dans l'ombre certains documents, que des lettrés avisés peuvent un jour utiliser. Il m'a semblé que le meilleur moyen de concilier ces solutions extrêmes était de dresser un inventaire général des pièces, en insistant tout particulièrement sur celles qui touchent au théâtre.

Négligeant la classification un peu sommaire adoptée par le catalogue officiel, et afin de faciliter les recherches, j'ai groupé les documents autour du personnage qui les rapproche, soit comme signataire, lorsqu'il s'agit des œuvres, soit comme destinataire lorsqu'il s'agit des lettres.

Quant aux manuscrits sans signature et dont je n'ai pu fixer exactement les auteurs, j'ai cru préférable de les grouper dans un dernier chapitre : *Anonymes*, plutôt que commettre quelque erreur, qui eût pu faire naître plus tard une discussion injustifiée ou fournir à un critique une fausse conclusion.

⁂

Les manuscrits des pièces de théâtre inédites sont assez nombreux. Je me propose de publier un jour les principaux et les plus intéressants de ces ouvrages, avec les notes obligatoires. Dans ces conditions, je n'ai cru devoir fournir sur chacun de ces manuscrits que de brefs renseignements, destinés surtout à en établir la valeur documentaire.

Au contraire, il m'a semblé nécessaire de donner le texte complet des documents inédits qui intéressent l'histoire du théâtre.

⁂

En présentant ce modeste travail, je tiens surtout à déclarer que je ne prétends point faire œuvre d'historien, et que l'ensemble des manuscrits dont je fournis la liste ne saurait constituer une étude réelle sur les Favart ou sur quelques auteurs dramatiques du XVIII[e] siècle. Ce ne sont ici que des matériaux à utiliser pour des ouvrages futurs, et si l'un de ces documents doit éclairer quelque question obscure, ou solutionner un problème littéraire inquiétant, peut-être le lecteur pensera-t-il avec moi que l'examen de ce recueil, et la publication des pièces importantes qu'il renferme, n'ont pas été tout à fait inutiles.

I

Charles-Simon FAVART

Afin d'éviter toute erreur d'attribution, assez facile à commettre, lorsqu'il s'agit d'examiner des papiers provenant de divers membres d'une même famille, il convient de remarquer que la génération théâtrale des Favart comprend :

Charles-Simon FAVART, 1712-1792 ;
Charles-Nicolas-Justin FAVART, 1749-1806, son fils ;
Antoine-Pierre-Charles FAVART, 1780-1867, son petit-fils.

Comme, malgré leur talent fort différent, tous trois ont été auteurs dramatiques et que les manuscrits de certaines pièces de notre recueil contiennent souvent des modifications ou des annotations de deux d'entre eux, il est essentiel de déterminer exactement la part des auteurs de ces notes.

Les manuscrits des ouvrages de C.-S. Favart et de ses collaborateurs se trouvent surtout à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque de l'Opéra.

M. A. Font, dans son intéressant volume : *Favart et l'Opéra-Comique* a dressé la liste complète des pièces de théâtre de cet auteur, avec l'indication des manuscrits de chacune d'elles. Toutefois, comme il ne signale pas ceux que possède actuellement la Bibliothèque de la Ville de Paris, — n'en ayant pas eu connaissance, — j'indiquerai les différences qui peuvent exister entre les manuscrits de notre recueil et ceux que M. Font cite dans son ouvrage.

⁂

Nos cartons renferment les manuscrits des pièces suivantes de C.-S. Favart :

Les Recrues de l'Opéra-Comique, prologue représenté le 1er juillet 1740, à la Foire Saint-Laurent. — Non imprimé.

La couverture de la brochure porte : « Deux manuscrits, dont un autographe ». Cependant, on ne trouve ici qu'une copie. Peut-être le manuscrit autographe indiqué est-il le brouillon de la Bibliothèque de l'Opéra ? [1].

Les Époux, opéra-comique en un acte, représenté le 1er juillet 1740 à la Foire Saint-Laurent. — Non imprimé.

Le canevas de la pièce est de Laffichard. Parmentier termina l'ouvrage et le vendit à Favart, qui le remania complètement.

Notre manuscrit est une copie. Sur la première page, on lit : « Il y a deux autres manuscrits », ce qui est exact [2]. Il ne contient pas le vaudeville de la fin, mais cette absence est ainsi expliquée : « Le vaudeville de cette pièce est gravé à la fin des *Jeunes mariés* [3].

Notre autographe de Ch.-N.-J. Favart accompagnant le manuscrit :

« *Les Époux*, vaudeville en un acte. Sujet des *Époux* : Une jeune veuve est dans une de ses terres où elle prend l'habit d'homme ainsi que sa soubrette, d'après l'invitation que leur en va faire deux de ses amies qui la préviennent qu'elles doivent venir le même jour. Ces deux amies sont une présidente et une comtesse dont les maris sont mutuellement amoureux des femmes qui ne sont pas les leurs. Ils sont intrigués par les deux prétendus cavaliers qui passent pour les galants de leurs femmes, reçoivent quelques leçons sur leur infidélité. Ils retrouvent leurs femmes fidèles (chose rare en ce siècle) ; elles leur pardonnent leurs légèretés et tout finit par un vaudeville.

» On pourrait tirer parti de cette petite pièce ».

Avec le manuscrit, on trouve la note autographe de C.-S. Favart expliquant a genèse de cet opéra-comique [4].

---

1. A. Font. *Favart, l'Opéra-Comique*, p. 340.

2. A. Font, id., p. 340.

3. *Les Jeunes mariés*, opéra-comique en un acte de Parmentier et C.-S. Favart, fut aussi représenté le premier juillet 1740, à la Foire Saint-Laurent. M. A. Font dit (p. 340) qu'il n'est pas imprimé et qu'on n'en possède aucun manuscrit. Le catalogue Soleinne signale une édition de cette pièce : *La Haye. P. Gosse, 1755*. Je possède une copie manuscrite de la pièce — écriture de l'époque — qui indique une reprise des *Jeunes mariés*, sous le nom de C.-S. Favart seul, le 15 mars 1755, ce qui explique l'impression de l'ouvrage à cette date.

M. Aug. Rondel, l'érudit bibliophile, me signale une édition française, sans date, des *Jeunes mariés* dans le tome VII du *Théâtre de Favart-Paris-Duchesne 1762*. A la fin se trouve un vaudeville ne se rapportant pas à la pièce. C'est sans doute celui des *Epoux*.

4. C.-S. Favart. *Mémoires et correspondance*, I, XII.

Le Qu'en dira-t-on, opéra-comique en un acte avec un divertissement, par C.-S. Favart, Pannard et Pontau, représenté le 22 juillet 1741 à la Foire Saint-Laurent. — Non imprimé.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale l'épisode de Roger Bontemps est le second, tandis que dans notre copie cette scène est la neuvième et dernière, et précède le divertissement final.

Le Bal Bourgeois.

Il existe deux ouvrages de C.-S. Favart portant ce titre. Le premier est une pièce en un acte et en vaudevilles, représentée le 13 mars 1738 à la Foire Saint-Germain [1].

Le second ouvrage est la pièce de 1738 remaniée, en prose, avec des ariettes. Elle fut jouée à l'ouverture de la Foire Saint-Laurent, fin août 1761. Imprimée dans le *Théâtre de Favart*. VIII.

Le manuscrit de notre recueil porte cette note de A.-P.-Ch. Favart : « Cette pièce a été retouchée par mon père ; elle est ajustée d'après une autre pièce de mon grand-père placée carton numéro 149. Le numéro du manuscrit est 384 ». Sur une autre feuille, de la même main : « L'intention de cette petite pièce est comique, on pourrait la remettre au théâtre avec un habit neuf ».

Ce manuscrit constitue donc une troisième version du *Bal bourgeois ;* version incomplète toutefois, car la pièce s'arrête à la scène vingtième.

La Belle Arsène, comédie-féerie, musique de Monsigny, représentée en trois actes à Fontainebleau le 6 novembre 1773 ; et, en quatre actes à la Comédie-Italienne le 14 août 1775. Imprimée dans le *Théâtre de Favart*. X.

Nos cartons renferment deux manuscrits de cette pièce. L'un, incomplet, contient deux fois l'acte premier, une fois l'acte second jusqu'à la scène cinquième de la deuxième partie, avec quelques corrections de la main de C.-S. Favart. L'autre paraît être une des premières copies de la pièce, comme le prouvent certaines indications personnelles de l'auteur, des corrections et des scènes non terminées ; le second acte est divisé en trois parties.

L'Impromptu de la Cour de Marbre, divertissement en un acte, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, par C.-S. Favart et Lagarde, précédé d'un prologue, représenté au château de Bellevue le 28 novembre 1751 [2].

---

1. M. A. Font. dit que cette pièce n'existe pas en manuscrit et qu'elle n'est pas imprimée. Or, M. Aug. Rondel connaît deux éditions de la première version du *Bal Bourgeois* : *La Haye. Pierre Marteau 1747* et *La Haye. P. Gosse junior 1750*.

2. Imprimé en 1752. Sans le prologue.

D'après l'éditeur des *Mémoires de Favart*, cette pièce aurait été faite sur la demande de Mme de Beausire, pour le duc de Berry, et jouée à Trianon en 1761. Il y a là une erreur de date ou de pièce ; cette remarque s'applique avec plus de vraisemblance à l'*Amour naïf*.

Dans notre manuscrit, le prologue est tout entier de la main de C.-S. Favart.

L'AMOUR NAÏF, parodie d'*Annette et Lubin*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, par C.-S. Favart, Lourdet de Santerre et Chevalier, représentée sur un Théâtre de Société en 1762. Imprimée dans le *Théâtre choisi de Favart*. Collin 1810.

MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE CHEVALIER. — C'est le dernier manuscrit complet des ouvrages dramatiques de C.-S. Favart. Le recueil n'offre plus, du même auteur, que des brouillons de pièces inachevées, dont voici les titres :

Le Bal masqué, scènes incomplètes d'une pièce de carnaval, composée à l'occasion d'une fête donnée à Mme du Barry, à Louveciennes.

Manuscrit autographe. Une feuille porte comme titre : *Bal de la chaumière*. Les personnages cités dans ces fragments sont : Cacarelle, apothicaire ; M. Dubois ; Milord Pondick ; Floridor, marquis ; Lespine, Lucile, Agnès (en vestale) ; Nanette.

La Mère coquette[1], fragment d'un plan de comédie. Manuscrit autographe.

L'Homme à tout le monde.

Le plan détaillé de cette pièce comprend douze scènes. Manuscrit autographe. Sur la première page, on lit : « Vaudeville. Petit fonds de comédie. Un acte à revoir ».

***

Parmi le très grand nombre de vers que contient notre recueil, on ne peut attribuer avec certitude à C.-S. Favart que des chansons et des vaudevilles, destinés sans doute à être utilisés au théâtre.

Au contraire, quelques documents en prose ont un véritable intérêt. Le premier est une note autographe, qui semble le brouillon d'un écrit satirique pour une parodie :

1. Sujet différent de la comédie de Quinault portant le même titre.

Catalogue des curiosités et raretés du cabinet de Pantalon[1] :

1° Une pierre qui tient de la nature du fer. Elle s'est formée dans le cœur d'un greffier.

2° Un papillon que l'on a trouvé dans la glande pinéale du cerveau d'un petit maître dont il avait sucé toute la substance raisonnable.

3° Un couteau à deux tranchants dont se servaient les courtisans d'Auguste dans les festins qu'ils donnaient à leurs amis.

4° Des ongles en forme de griffes d'une prude qui faisait patte de velours.

5° Un masque sérieux que l'on prend pour un visage sitôt qu'un homme de robe s'en sert.

6° Un miroir de poche qui rend l'air gracieux, rapetisse la bouche, agrandit les yeux et met toute la physionomie dans un point d'optique favorable. Cette découverte a été faite par un abbé et a été perfectionnée par un jeune conseiller.

7° Un diamant qui se ternit chaque fois qu'une femme est infidèle. C'est un talisman employé par un philosophe cabalistique qui fut chassé de la ville à perpétuité comme perturbateur du repos public, avec défense de faire et de se servir jamais de semblables bagues, sous peine d'être lapidé.

8° Une jolie boîte à la mode, qui donne l'esprit de conversation aux sots, en la tournant seulement entre les doigts.

9° Un bracelet de sympathie, par le moyen duquel on partage les peines et les plaisirs de l'amour avec une personne que l'on aime, fut-on à vingt mille lieues de l'autre. Cette singularité merveilleuse fut trouvée dans les balayures du théâtre de l'Opéra où on l'avait laissé tomber.

***

Le second document est une sorte de mémoire justificatif écrit par C.-S. Favart, au sujet de ses démêlés avec les demoiselles Meeus, propriétaire du théâtre de Bruxelles.

Après la fermeture, en juin 1745, du théâtre de l'Opéra-Comique, dirigé par Favart, celui-ci, sollicité par Maurice de Saxe, partit pour Bruxelles le 29 janvier 1746, laissant à Paris sa jeune femme, qu'il avait épousée le 10 décembre précédent. Le 8 février 1746, il prend, à Gand, la direction de la troupe du Maréchal de Saxe, tandis que Parmentier est placé à la tête de la troupe du Maréchal de Lowendal. L'année suivante, Mme Favart rejoint son mari en Belgique, puis rentre à Paris à la fin de 1748. En mai 1749, Favart quitte définitivement Bruxelles, à la suite des événements indiqués

1. Il ne m'a pas semblé nécessaire de conserver, dans la reproduction des textes, l'orthographe des originaux, très variable chez un même auteur et souvent fantaisiste chez les copistes.

dans cette note autographe, qui contient quelques détails inédits que ne mentionnent pas les *Mémoires* [1].

Voici la façon dont les demoiselles Meeus (et non *Myesses*, comme l'écrit Favart) étaient devenues propriétaires du grand Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles :

Le 20 mars 1725, Jean-Baptiste Meeus obtient du Roi le privilège d'exploiter le grand théâtre de Bruxelles pendant dix ans. Le 7 mars 1728, Jean-Baptiste Meeus loue son théâtre à Landi, directeur de l'Opéra italien, pour 600 pistoles. Le bail fait pour une année, est renouvelé pour une même période le 8 avril 1729 avec cette clause bizarre : «... de promesse ultérieure du sieur Landy de fournir et livrer par forme de présent au sieur Meeus pendant ce mois d'avril, ***une pièce de bon vin de Bourgogne et une pièce de bon vin de Champagne***, en reconnaissance du renouvellement du dit contrat ». Mais malgré son monopole, J.-B. Meeus ne peut continuer d'administrer son théâtre avec avantage. Le 28 juillet 1730, il est saisi, et ses filles lui sont substituées dans son privilège, avec des administrateurs désignés. C'est ce qui explique pourquoi Favart eut à traiter avec elles en 1748.

La note manuscrite ci-dessous ne porte aucune date, mais il est aisé de voir qu'elle fut écrite par C.-S. Favart, dès son retour en France, c'est-à-dire en juin 1749 [2].

Favart, directeur de la Comédie de Mgr le Maréchal, Comte de Saxe, ayant besoin d'une troupe nombreuse pour la campagne, a reçu tous les acteurs qui se sont présentés [3]. Il s'en est attaché la principale partie par des engagements pour l'armée, afin d'être en état de donner la comédie pendant le quartier d'hiver.

Les autres acteurs, considérés comme surnuméraires et qui, par cette raison n'étaient liés en aucune sorte, avaient la liberté de se retirer à la fin de la campagne, après le départ de Mgr le Maréchal. Plusieurs ont profité de cette liberté et ont quitté sans indemnité de part et d'autre.

Tous ceux qui sont restés, tant acteurs engagés que non engagés, ont été payés très exactement et même d'avance lorsqu'ils l'ont demandé. Le directeur ne

---

1. C.-S. Favart. *Mémoires*, I, XXII-XLIV.

2. Probablement pour le *Mercure de France*, dirigé depuis le 1er novembre 1744 par son ami Fuzelier et La Bruère, qui s'adjoignirent plus tard Rémond de Sainte-Albine. — Le *Mercure* n'inséra pas la note — par ordre supérieur sans doute, — qui servit aux éditeurs des *Mémoires* de Favart, I, XLII.

3. Dhannetaire et sa troupe, venant d'Aix-la-Chapelle, arrivaient à Bruxelles en 1745, quand, peu de temps après, le Maréchal de Saxe entra dans la ville et fit fermer le théâtre. C'est alors que la troupe se fondit dans celle de Favart, avec Dhannetaire et sa femme pour les premiers emplois.

devait donc rien que la quinzaine courante à ses pensionnaires quand il a été forcé de les quitter par une catastrophe imprévue, dont voici le détail :

Mgr le Maréchal a taxé le loyer du grand Théâtre de Bruxelles à la somme de 150 ducats par an. Favart a payé les deux premières années [1] sur ce pied et comptait en être quitte en donnant pour celle-ci jusqu'à l'évacuation de la dite somme de 150 ducats [2].

Mais la propriétaire du théâtre, soumise en apparence aux ordres de Mgr le Maréchal, travaillait sourdement à les éluder.

Elle a attendu que les magistrats aient été mis, pour la reine (Marie-Thérèse), en possession des tribunaux et a obtenu, sans que personne en ait été informé et sans avoir rien fait signifier, décret de prise de corps contre Favart, et une saisie de son magasin et de tous ses autres effets pour se faire payer du loyer du théâtre au prix qu'elle jugeait à propos de fixer elle-même, ce qu'elle fait monter à plus de 26.000 livres [3].

Favart, informé de ce décret au moment qu'on allait le mettre à exécution, abandonna tout pour conserver sa liberté. Il ne put, dans une conjecture si délicate, avertir alors ses acteurs, il n'aurait même pas été prudent de le faire. Il eut à peine le temps de sauver sa personne après avoir donné des ordres pour que la quinzaine fut payée à son échéance, malgré la saisie que l'on aurait pu faire de l'argent des recettes, ce qui a été ponctuellement exécuté.

Favart, moins sensible à la perte immense de tous ses effets qu'aux intérêts de ses acteurs, son premier soin, dès qu'il s'est vu en sûreté, a été de leur écrire pour les informer de son départ forcé et les tranquilliser sur les craintes qu'ils pourraient concevoir.

Cette fuite imprévue excita d'abord des murmures ; quelques acteurs qui n'avaient point d'engagement prirent leur parti sur le champ, après avoir touché leur quinzaine, et l'on n'était pas en droit de les retenir malgré eux. La lettre du directeur aux Comédiens arrive deux jours après. Le sieur Dhannetaire, régisseur de la troupe en l'absence de Favart, en fait lecture à l'assemblée. Alors les esprits se calment et l'on continue de jouer comme ci-devant pour le compte de Favart, sans qu'il y ait eu d'interruption dans les représentations. Un seul acteur, pourvu d'un engagement en bonne forme, refuse de jouer, malgré les remontrances de ses camarades, le besoin pressant qu'on a de lui, la lettre du directeur et les assu-

---

1. C'est-à-dire en 1747 et 1748, car la première année de son séjour en Belgique, la troupe de Favart n'était pas sédentaire; elle suivait l'armée de Maurice de Saxe et changeait de ville très fréquemment.

2. A cette époque le ducat d'or valait environ 11 fr. 80; le florin 1 fr. 80. En 1730, le grand Théâtre de Bruxelles était loué 8.400 florins par an.

3. Il me paraît que l'on peut établir ainsi le total de 26.000 livres réclamées à Favart, en prenant le chiffre de 8.400 florins, comme loyer annuel : pendant deux ans 16.800 florins = 30.240 francs. Favart n'ayant versé que 300 ducats, soit 3.540 francs, la différence à payer est de 26.700 francs.

rances de la quinzaine qui va courir. Il part sans considérer le préjudice que son absence va causer et il vient demander à Favart le paiement d'un temps qu'il n'a pas voulu employer [1].

Si les acteurs sur lesquels le directeur a droit de compter l'abandonnent dans un temps où leurs talents lui sont le plus nécessaires, que deviendra le reste de la troupe ? Comment pourra-t-il faire honneur à son entreprise si de toutes parts on cherche à lui en ôter les moyens ?

A cet important document, qui prouve que Favart avait alors la ferme intention de retourner à Bruxelles pour y continuer la direction de la troupe du Maréchal de Saxe, et qui relate un incident d'acteur, dont aucun ouvrage sur Favart ne fait mention, il convient de rattacher la pièce suivante qui se rapporte aussi à cette même troupe.

Au dos d'un brouillon de lettre à son beau-frère, sur un papier fatigué, on trouve ces notes autographes de Favart :

Compte de Melle Daucourt [2].

Le payement par quinzaine, du 14 octobre 1747 pour la 13e quinzaine au 3 avril 1748, dernière quinzaine, à raison de 70 livres 16 sols par quinzaine.

Compte de M. La Grange :

Du 14 octobre 1747 pour la 13e quinzaine au 2 avril 1748 pour la dernière quinzaine, à raison de 91 livres 13 sols par quinzaine.

***

L'un des premiers grands succès de Favart au Théâtre Italien, c'est *les Moissonneurs*, comédie en trois actes et en vers, mêlée d'ariettes, musique de Duni, représentée le 27 janvier 1768.

Afin de justifier la réclamation de l'auteur contenue dans le recueil, il convient de citer quelques appréciations des critiques de l'époque.

Grimm écrit : La fable de cette pièce est bien mal conçue, bien mal ourdie, bien mal développée. Les scènes sont un tissu de choses simples artificieusement entourées et brodées de sentences, de maximes et de concetti à la Favart... On a dit que ce n'était pas là une comédie mais un sermon ;

---

1. Quel est cet acteur ? Je l'ignore, car on ne possède aucune liste complète des artistes de la troupe du Maréchal de Saxe, en ce qui concerne les hommes. Il n'en est pas de même pour les femmes, grâce aux deux tableaux-pamphlets du *Recueil Maurepas*, publiés par M. Ad. Jullien dans son livre : *La Comédie et la galanterie au XVIIIe siècle.* Le premier tableau a pour titre : *Corps détaché aux ordres de Melle Mortagne ;* le second, *Ordre de bataille de l'armée féminine de Flandre. Juillet 1747.*

2. Le nom de Melle Daucourt figure dans le second tableau cité.

on a dit que le R. P. Favart était venu prêcher un petit carême, pendant le carnaval, sur le théâtre de M. Arlequin... Malgré tout cela, *les Moissonneurs* ont eu un très grand succès [1] ».

Collé, désagréablement surpris, dit : « Elle a eu le succès le plus brillant... Cependant on aurait eu de la peine à me justifier... le fond romanesque de la fable de cette pièce, ainsi que le style antithétique, moral et sermonnaire de tous les personnages du drame... Une grande dame disait... en sortant de cette rapsodie édifiante : Je croyais aller à la comédie et je me suis trouvée à un sermon du Père Élyzée. On ne s'attend pas à cela aux Italiens, c'est un guet-apens [2] ».

Les *Mémoires secrets* enregistrent aussi le succès : « la pièce a été reçue avec les transports que l'on a pour tout ce qui est de cet auteur... Mme Favart y a joué, comme de raison, et en faveur de l'enfant qu'elle vient d'avoir [3] on lui a permis de prétendre encore aux grâces de la coquetterie [4] ».

M. de la Place, l'auteur du *Mercure*, constate avec joie le triomphe de son ami. C'est « une pièce que tout le monde prétend voir ou s'empresse de lire [5] ».

Dès l'apparition de la pièce, on publie des vers en l'honneur de l'auteur, et Goldoni lui écrit : « Je n'ai jamais voulu acheter les *Moissonneurs*, parce que je les attendais de vous, mais je les ai lus il y a longtemps avec plaisir, admiration et les larmes aux yeux [6] ». Le succès est si grand que la clôture de Pâques se fait avec la 23e représentation de l'ouvrage.

Cependant la vente de la brochure imprimée « chez la veuve Duchesne, au prix de 30 sols » avait été interdite dès le début, par la faute du censeur Marin, auteur et victime de l'incident suivant :

Les représentations des *Moissonneurs* se continuent avec une fureur qui redoublerait s'il était possible et si la salle pouvait s'élargir. Il n'y a pas de représentation où quelques gens étouffés n'attestent la beauté du spectacle. Quoi qu'il en soit les dévots sont outrés de ce succès, et n'ayant pu arrêter le cours de la pièce, ils ont voulu se venger sur le censeur dont voici l'approbation littérale :

« J'ai lu, par ordre de Monseigneur le vice-chancelier, *les Moissonneurs*. Si l'on n'avait représenté sur nos théâtres que des pièces de ce genre, il ne se serait

---

1. *Correspondance littéraire*, 1er février 1768.

2. *Journal de Collé*. III. Janvier 1768.

3. Une fille, née le 17 décembre 1767 et décédée le même jour.

4. *Mémoires secrets*, 27 janvier 1768.

5. *Mercure de France*. Mars 1768, p. 212. Il est à remarquer que tous ces critiques, ordinairement assez aimables pour Favart, sont presque toujours très sévères, parfois même assez méchants pour sa femme.

6. Favart, *Mémoires*, II, 424.

jamais élevé de question sur le danger des spectacles, et les moralistes les plus sévères auraient mis autant de zèle à recommander de les fréquenter qu'ils ont souvent déclamé avec chaleur pour détourner le public d'y assister. A Paris, ce 24 janvier 1768. Signé : MARIN ».

« Cette approbation, en effet, très singulière a fait crier contre le sieur Marin... Il fait mettre des cartons à tous les exemplaires... M. le contrôleur général l'a rayé de sa main de la liste des pensions, et lui en a ôté une de 2.000 livres qu'il avait [1] ».

Faut-il voir là la cause principale des contrefaçons dont se plaint Favart ? Je ne le crois pas. Ce motif s'ajoute simplement aux abus de tous genres qui rendaient le métier d'auteur dramatique si peu productif à cette époque.

Voici la note autographe de Favart concernant sa réclamation à ce sujet :

A Messeigneurs les premiers gentilhommes de la Chambre du Roi :

Messeigneurs,

Le sieur Favart prend la liberté de représenter très respectueusement à Vos Grandeurs que l'objet principal de sa fortune consiste dans le produit que peut lui procurer la vente des pièces qu'il compose pour les théâtres. Ce produit serait honnête et pourrait suffire à l'entretien de sa maison, s'il était possible de remédier à des abus qui subsistent depuis longtemps.

Le premier de ces abus sont les contrefaçons de ses pièces qui se font principalement dans les provinces, qui inondent toutes les villes, et dont le débordement vient jusqu'à Paris, et le débit s'en fait sur le théâtre et sous les yeux de l'auteur.

Le second abus qui fait un tort considérable au suppliant est le privilège exclusif qui a été, dit-on, accordé au sieur *Vente* pour le débit des pièces aux théâtres. Cette exclusion est d'autant plus préjudiciable au suppliant qu'il a le désagrément de voir que les gens employés par le sieur Vente au débit de ses pièces aux théâtres ne s'y emploient avec chaleur que lorsqu'ils se sont procurés les contrefaçons. Vos Grandeurs seront sans doute surprises d'apprendre qu'il n'a été vendu de la pièce des *Moissonneurs* au théâtre de la Comédie-Italienne qu'environ 700 exemplaires de l'édition du suppliant. L'approbation générale que le public a bien voulu accorder à ce drame par une suite de vos suffrages avait fait espérer à son auteur un débit plus considérable. Le suppliant passe sous silence d'autres tracasseries que ce privilège exclusif lui occasionne, dont le détail pourrait fatiguer l'attention de Vos Grandeurs.

Sur cet exposé succinct le sieur Favart supplie très respectueusement Vos Grandeurs qu'il lui soit permis de faire débiter lui-même sur les théâtres

---

1. *Mémoires secrets*, 6 mars 1768.

de Paris les ouvrages de sa composition. Son intention n'est pas d'exclure, par cette permission qu'il espère tenir de la justice de Vos Grandeurs le débit que vous avez bien voulu permettre au sieur *Vente*, mais Vos Grandeurs sont trop éclairées et trop équitables pour autoriser qu'un auteur qui consacre ses veilles au public et à l'amusement de Vos Grandeurs soit privé du fruit de ses travaux.

⁂

Il n'existe qu'un fragment de lettre autographe, sans date et sans indication de destinataire. On peut présumer qu'elle fut écrite à la fin de 1752 ou au commencement de l'année suivante. Elle a dû être adressée par C.-F. Favart à un auteur de parodies (Pannard, Laujon, par exemple, qui furent ses collaborateurs) ou à un acteur de la Comédie-Italienne :

Il m'est venu, Monsieur, pour la Comédie-Italienne, une idée qui vous sera peut-être venue à vous-même, mais que je crois toujours devoir vous communiquer, dans la crainte qu'elle ne vous ait échappé. Ce serait de faire un acte dont le fond serait une conjuration de la musique italienne contre la musique française, pour s'emparer de l'*Opéra* [1]. Mais, comme il serait nécessaire que cet *acte* fût en *chant*, et que vous n'avez cette liberté que dans les *Parodies* [2], on prendrait pour prétexte celle des *Amours de Tempé* [3], dont on personnifierait chaque entrée : l'Amour *timide* par exemple serait représentée par un *Pierrot* niais ; l'Amour chez *Bacchus*, par un vigneron ou vendangeur, etc... Ces actes seraient exclus successivement de la scène, quoique soutenus par le parti *Italien* qui vient à son secours, etc... Si cette idée dont vous êtes si capable de perfectionner le croquis, vous riait, Monsieur, et que je pusse en cela, comme en toute autre chose, vous être et à ces Messieurs de quelle utilité, je vous prie de recevoir pour vous et de leur faire agréer...

La suite manque.

Le dernier document autographe de C.-S. Favart contenu dans le recueil est la notice sur Mme Favart, écrite peu de temps après sa mort, par son mari.

---

1. A propos de la fameuse querelle des bouffonnistes et des lullistes, en 1752.

2. Un arrêt du 17 avril 1709, confirmé en 1716, réservait à l'Opéra le privilège exclusif de représenter des pièces chantées.

3. Ballet héroïque, paroles de Fuzelier, musique de Dauvergne, représenté à l'Académie Royale de Musique le 9 novembre 1752. Composé de quatre entrées : la première est l'Amour discret ; la seconde, l'Amour timide ; la troisième, l'Amour généreux et la quatrième, l'Amour enjoué.

Le 23 décembre 1752 on donna à la Comédie-Italienne une parodie de la seconde entrée : *les Couronnes* ou l'Amant timide, par Renout ; la pièce obtint du succès.

C'est probablement sur la demande de l'abbé de la Porte, avec lequel Favart était très lié [1] que cette courte biographie fut composée. Elle a été insérée, du reste, avec quelques coupures dans les *Anecdotes dramatiques* [2], et publiée intégralement dans les *Mémoires* de Favart [3].

***

Un troisième groupe de manuscrits inédits peut être constitué par les lettres adressées à C.-S. Favart, et une *Épître de Vadé* à Favart, copie sans signature.

Lettre de Madame de la Tour du Pin à Favart, pour demander des complets à l'occasion du mariage de sa fille avec le comte de Lameth.

Trois lettres de Berger, ancien receveur général des finances du Dauphiné, qui fut Directeur de l'Académie Royale de Musique, de 1744 à 1749.

La première est une note dont la signature seule est autographe :

Je soussigné, Directeur de l'Académie Royale de Musique, donne pouvoir à Monsieur Favart de faire en mon nom les engagements des acteurs et actrices et autres sujets qui pourront convenir au Théâtre de l'Opéra-Comique.

Fait à Paris le 7e juin 1744. — Berger [4].

La seconde lettre est complètement autographe :

A Monsieur Favart rue de la Verrerie attenant la rue des Billettes à Paris.

J'ai vu Monsieur de Marville [5] ce matin, Monsieur ; il serait nécessaire que j'eusse demain une conversation avec vous ; prenez donc je vous prie la peine de passer chez moi sur les neuf heures ou même plus tôt.

J'ai l'honneur d'être Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Berger. Le dimanche 13e juin (1745).

Si vous pouvez venir au concert nous causerons [6].

---

1. « L'abbé de la Porte est l'auteur de ce petit ouvrage (*Almanach des Spectacles*). Depuis quatre à cinq ans je lui fournis des matériaux... ». Lettre de Favart. *Mémoires*, I, 224.

2. Tome III, 184.

3. Tome I, LXXIV.

4. En 1744, Berger fit suspendre l'ordre de fermeture du Théâtre de l'Opéra-Comique réclamé par les Comédiens Français, et exploita le Théâtre pour son compte. Favart devait avoir comme associé dans la direction de cette scène l'abbé Delagarde, sous le privilège de Berger. Mais l'abbé Delagarde refusa sa collaboration à Favart (*Mémoires*, II, 384) et celui-ci demeura seul titulaire aux appointements annuels de 4.000 livres, non compris ses droits d'auteur.

5. Lieutenant de police.

6. Ce P. S. fixe la date précise de la lettre. Il y eut en effet le dimanche 13 juin 1745, dans la salle des Tuileries, Concert spirituel, dont Berger avait le privilège comme directeur de l'Opéra. *Mercure de France*, Juin 1745, p. 135.

La troisième lettre est également autographe :

A Monsieur Favart. Paris [1].

Je viens de lire, Monsieur, un opéra-comique qui a pour titre : *La Fille huit fois veuve ;* il m'a semblé bien fait, bien écrit, rempli de jolies épigrammes, et je suis persuadé qu'il pourrait réussir, supposé que ce conte de La Fontaine n'ait pas été mis au théâtre. Je crois qu'il en faudra changer le titre, et lui en donner un quelconque ; je n'imagine pas que la police puisse trouver à redire au fond ; il en a passé de plus scabreux. L'auteur, avec qui j'ai lu cet ouvrage, me paraît disposé à y faire les changements qui seraient nécessaires pour le faire réussir. Donnez-moi demain matin une demi-heure de votre temps, avec lui, nous pourrons à nous trois convenir de ce qu'il y aurait à faire ; je ne sortirai point de la matinée, convenez ensemble de l'heure et soyez sûr de me trouver.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Berger. Ce 31e juillet (1744) [2].

Enfin dans le même dossier on trouve une lettre d'un parent de Favart qui fait part de la mort d'un cousin « tué par les sauvages » au Canada [3].

***

Dans un autre carton, sur une feuille isolée, on lit cette note autographe de *Armand-Paul Favart* [4], second fils de l'auteur des *Trois Sultanes :*

Renseignements et papiers divers concernant le petit clos où est enterré Charles-Simon Favart, mon père, qui fut le premier propriétaire de la maison située, Grande Rue, au dessus du *Moulin Simon,* au haut de la Montagne, à Belleville, près Paris [5].

Malheureusement, renseignements et papiers ont disparu, et la tombe de Favart, comme celles de plusieurs de ses maîtres au théâtre, n'existe plus. Toutefois, il convient d'expliquer la note ci-dessus en la complétant.

---

1. Cette lettre sans adresse a dû être remise à Favart par l'auteur de l'ouvrage dont on parle.

2. Je n'ai rencontré aucune pièce de ce genre jouée à l'Opéra-Comique, pendant l'année où Favart en fut le directeur. Il faut croire que celui-ci n'eut pas la même opinion que Berger sur l'œuvre de cet inconnu, et l'ouvrage ne fut pas représenté.

3. C.-S. Favart annonce quelques jours après le même décès à son fils. Il s'agit de leur cousin Motin de la Balme, ancien capitaine de cavalerie, mort en 1783. Favart. *Mémoires*, III, 243.

4. Né le 8 juin 1770.

5. M. A. Font. commet une erreur lorsqu'il dit : « On l'enterra dans son jardin, à Belleville, *à côté de Gentilly*, sous les lilas et sous les roses ». *Ouv. cité,* 179.

Le 17 mai 1792, C.-S. Favart était mort à Belleville et avait été enterré dans le cimetière de la commune, lorsque dix-huit mois après, son fils, Ch.-N.- Justin Favart, — employé de l'État, depuis sa retraite de la Comédie-Italienne, et jouissant d'une certaine influence à Belleville, puisqu'il devint maire de cette commune, — témoigna le désir de conserver le corps de son père dans la maison où celui-ci avait passé une longue partie de son existence. Le Conseil de la commune de Belleville lui en accorda l'autorisation par une délibération encore peu connue [1].

... Vu la pétition du citoyen Regnault tendant à autoriser le citoyen Favart fils à laisser enlever les cendres du citoyen Favart père du cimetière de la commune, pour les faire transférer et déposer dans sa maison, comme un dépôt sacré de sa reconnaissance envers l'auteur de ses jours : sur quoi, le Procureur de la commune entendu, le Conseil Général, considérant que le citoyen Favart père avait rendu des services très importants à la France entière par ses talents littéraires, a arrêté que le citoyen Favart fils était autorisé à faire enlever du cimetière de la commune les cendres du citoyen Favart, son père, comme un hommage dû aux talents, au mérite et à la reconnaissance, pour les faire transférer et déposer dans l'endroit que bon lui semblerait...

A la suite de cette décision, les cendres de C.-S. Favart furent déposées dans la propriété où il avait rendu le dernier soupir. Son fils fit élever dans le « petit clos » un monument sur lequel on grava ces vers :

Sous le lilas et sous la rose,
Le successeur d'Anacréon,
Favart, digne fils d'Apollon,
En ce tombeau paisiblement repose.

Ch.-N.-Justin Favart mourut quatorze ans plus tard, et il ne paraît pas que le fils de l'auteur de *la Belle Arsène* ait pris un soin pieux de la tombe de son père. Un amateur des reliques de Paris et de ses environs qui visitait la maison en 1821, écrit :

Curieux de visiter la solitude de Favart, j'entre dans la maison qu'il habitait jadis et qui est occupée par une pension de jeunes demoiselles... Quel est mon étonnement lorsque j'aperçois dans un terrain abandonné et dont les murs tombent en ruines, un seul cyprès qui rappelle la sépulture de l'auteur de la *Chercheuse d'esprit*... Comment se fait-il qu'à peine vingt-neuf ans écoulés les colonnes qui protégeaient ses cendres soient renversées et mutilées ?

---

1. Publiée pour la première fois par M. Jules Claretie, dans son article : *La sépulture de Favart* (*La Révolution française*, 1906).

Cette réflexion est juste. Ant.-P.-Ch. Favart, dernier descendant direct, avait alors quarante ans ; il était probablement encore propriétaire de la maison, et il aurait dû montrer plus de respect pour la mémoire de son grand-père. Mais nous savons aussi que, fonctionnaire et diplomate, chargé fréquemment de missions à l'étranger, consul même, il était souvent absent de Paris ; de plus, les nombreux papiers de notre recueil qui concernent sa vie privée, montrent que l'on menait chez lui une existence assez luxueuse pour sa modeste situation, que les fournisseurs n'étaient pas toujours payés régulièrement, et il se peut très bien que, délaissant Belleville, il ait vendu la maison, oubliant les reliques chères qu'elle contenait. Ce n'est là qu'une hypothèse ; les documents futurs en détermineront la valeur [1].

Aujourd'hui, il ne reste aucune trace du jardin de C.-S. Favart et de son tombeau. La propriété a disparu lors de l'ouverture de la rue de Puébla, actuellement rue des Pyrénées.

***

Je joins ici deux lettres inédites adressées à C.-S. Favart, rencontrées dans un autre recueil de manuscrits :

Versailles, le 30 mars 1763.

Monsieur Cahouet m'a remis le petit morceau sur la paix [2] qu'il vous lut après souper et qu'il vous promit alors. Scrupuleux de sa parole, il me charge de vous marquer combien il est fâché de son peu d'exactitude, il compte réparer son tort le premier voyage qu'il fera et vous rendra visite, il veut que je l'accompagne. Je vous laisse à penser si je ne dois pas être empressé à saisir les instants qui me procurent le plaisir de vous voir et de vous embrasser.

Je vous supplie de faire agréer à Madame l'assurance de mon respect et d'être bien persuadé du très sincère et parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Méchin [3].

---

1. Voir plus loin, IV.

2. « Favart a eu ordre du gouvernement, c'est-à-dire des Ducs de Choiseul et Praslin, de composer une pièce de théâtre pour la paix... On veut que cette comédie soit jouée aux Français ». *Mémoires secrets*, 11 mars 1763.

« *Les Fêtes de la Paix* données aujourd'hui aux Italiens sont détestables... On ne peut rien voir de plus misérable ». Id. 4 juillet 1763.

3. Un des premiers commis au département de la Guerre, possesseur d'une grande fortune. C'est le père du baron Méchin qui joua un rôle important pendant la Révolution et sous le Premier Empire.

La seconde lettre porte une signature illisible :

Fontainebleau, le 28 octobre 1773.

Vous m'avez donné votre parole, Monsieur, de vous occuper de nos fêtes de Nemours. Mais pour cela il est indispensable que vous vouliez bien vous concerter avec Messieurs l'abbé de Voisenon et Préville qui sont ici. Ils ont le plus grand besoin de vous. Il faut donc que vous ayez la complaisance de venir samedi au soir au plus tard ici. M. l'abbé de Voisenon l'exige, M. Préville le désire, et moi je vous en supplie et réclame vos promesses.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur... X. [1].

---

1. Cette lettre doit émaner de l'Intendant chargé des fêtes chez le comte d'Artois. Une lettre de Préville à Favart informe celui-ci que la comtesse d'Artois passera à Nemours le 10 ou le 12 novembre 1773, et lui fournit des détails sur le spectacle qu'il aura à composer. (Favart. *Mémoires*, III, 78).

II

Madame FAVART

Chose étrange, notre recueil, qui contient tant de feuilles insignifiantes sur Antoine-Pierre-Charles Favart, le dernier possesseur de toutes ces pièces, ne renferme aucun document réellement intéressant sur sa grand'mère. Cependant la famille devait conserver d'importants papiers, volontairement inutilisés par H. Dumolard pour l'édition des *Mémoires* de Favart. Où sont les lettres écrites et reçues par Mme Favart ?

Peut-être son petit-fils a-t-il voulu effacer ainsi la trace des relations amoureuses de l'illustre comédienne avec Maurice de Saxe ? On sait qu'il croyait à l'innocence de son aïeule, et qu'il s'est battu en duel contre un adversaire qui prétendait le contraire.

Aujourd'hui, il semble évident que Mme Favart fut la maîtresse du Maréchal de Saxe, et on est aussi à peu près certain qu'elle n'a jamais été que l'amie de l'abbé de Voisenon.

Jusqu'ici, pour répondre à cette question d'adultère quasi-obligatoire, on a eu recours au *Mémoire trouvé à la Bastille* et au livre fort bien documenté de G. Desnoireterres [1], alors qu'il eût été si facile d'interpréter simplement une phrase des *Mémoires* de Favart. Il me paraît que les critiques qui se sont efforcés de résoudre le problème de ces relations intimes ont été chercher bien loin ce qu'ils avaient sous les yeux. Il suffit de lire attentivement quelques lignes [2].

---

1. *Épicuriens et lettrés*. Paris 1879.
2. Favart. *Mémoires* I. LVII.

Après la lettre du Maréchal de Saxe à Melle de Chantilly, du 21 octobre 1749, se terminant ainsi : « .... Plus ne vous en dirai sur ce qui me regarde, vous n'avez point voulu faire mon bonheur et le vôtre : peut-être ferez-vous votre malheur et celui de Favart ; je ne le souhaite point, mais je le crains. Adieu... », l'éditeur ajoute ces mots, entre lesquels il est aisé de lire beaucoup de choses :

« A en juger par l'apparence et par les mémoires du temps, cette femme aimable, cédant à ses craintes pour un époux qu'on menaçait de faire périr, parvint à désarmer son ennemi. »

Ce passage est assez significatif par lui-même, d'autant plus qu'on sent très bien que les termes en ont été choisis avec soin. L'éditeur, H. Dumolard, — qui avait pour collaborateur le petit-fils de Mme Favart, — ne pouvait réellement pas préciser davantage, sans devenir quelque peu inconvenant envers la mémoire de la grand'mère de son ami. Je vois là, malgré tout, un complet et discret aveu que l'écrivain fut obligé de faire par respect pour la vérité. Aucun critique ne l'ayant encore cité, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour le signaler.

***

Nos cartons ne contiennent que des lettres, des pièces de vers autographes, adressées à Mme Favart sous forme de portrait, ou de couplets de vaudeville. Voici le début d'une chanson de Lourdet de Santerre [1] :

Les talents, l'esprit, les grâces,
Tout en vous charme et ravit.
Les cœurs volent sur vos traces
Et l'amour vous applaudit :
Cet air fin, ce doux sourire
Nous peignent la volupté,
Et dans vos yeux tout respire
Le plaisir et la gaîté.

L'abbé de Lattaignant fait son portrait sur l'air du *menuet d'Exaudet*.

Il ne se trouve que trois lettres manuscrites adressées à Mme Favart ; toutes trois sans date.

La première émane d'une dame Terner, marraine de l'actrice, demandant à emprunter un louis à sa filleule.

La seconde lettre est de M. de Ténières. Parmi les trois pages de prose qu'elle renferme, on trouve ces vers :

---

1. Lourdet de Santerre, ami et collaborateur des Favart, était avec Lattaignant, Pannard, Fuzelier, de la Porte, etc., un des familiers de la maison de Belleville.

Chaque jour à vos talents
Je me plais à rendre hommage.
Des dons les plus excellents
J'admire en vous l'assemblage ;
Aux traits d'un joli visage
Vous joignez les agréments
De l'esprit et du langage ;
Vous seule avez en partage
Tant de charmes différents.
Mais ce sont vos sentiments
Que j'aime en vous davantage.
Sans art, sans déguisements
Votre cœur sensible et sage,
Des vertus des premiers temps
M'offre l'agréable image,
Et chez vous l'on goûte encor
Les plaisirs de l'âge d'or.

La troisième lettre, non signée [1], est plus intéressante que la précédente, par les détails qu'elle renferme :

A Madame Favart, rue Mauconseil [2], Paris.

A Saint-Leu Taverny. — Ce mardi.

Oui, oui, mes vrais et bons amis, je suis dans l'ivresse de la joie : je me trouve si heureux de pouvoir demeurer avec vous. C'est Apollon qui loge l'Amitié chez les Grâces. Ah ! ma chère Madame Justine, quel plaisir votre lettre m'a fait ! J'ai eu peur, je l'avoue, en lisant les premières lignes. Vous faites un portrait trop avantageux de moi, je ne pouvais m'y reconnaître. Embrassez et de tout votre cœur l'ami, le bon ami Favart, le cher abbé [3], mon camarade Favarot [4], l'amoureux Chevalier [5], le respectable Thibault [6], tout le monde, tout le monde enfin, et même le petit pouf-pouf [7], en attendant que je les embrasse tous moi-même. Quel plaisir, dites donc, mon aimable amie, de pouvoir nous trouver réunis sous le même toit ! Me voici en provision de gaîté pour tout mon voyage. D'aujourd'hui en huit je serai à Belleville. Mon Dieu, que cette Saint-Jean est loin encore ! le beau bouquet que vous me donnez-là ! Il durera tous les jours, tous les jours de l'année. Ah ! je suis bien aise, je suis bien aise. Adieu, mes chers amis. Adieu, je brûle d'impatience de vous voir et de vous embrasser...

1. On peut l'attribuer avec quelque certitude à Lourdet de Santerre, dont le prénom était Jean-Baptiste.

2. C'est là où l'artiste est morte, le 21 avril 1772.

3. De Voisenon.

4. Armand-Paul Favart.

5. Secrétaire de Favart et de l'abbé de Voisenon.

6. Probablement un vieux serviteur de la maison.

7. Le petit chien de Mme Favart.

III

Charles-Nicolas-Joseph-Justin FAVART

C'est le fils aîné de C.-S. Favart. Il est né le 17 mars 1749, peu de temps après le retour de sa mère à Paris, alors qu'elle quitta la troupe du Maréchal de Saxe. Ch.-N.-Justin Favart reçut une bonne éducation, et eut pour professeur un ami de sa famille, l'abbé Cosson, du Collège des Quatre-Nations, qui se plaint souvent de l'indolence de son élève, trop choyé par sa mère. On a dit que le mauvais état des affaires de son père l'obligea à embrasser, à trente ans, l'état de comédien ; on peut supposer aussi que c'est le désir d'essayer ses forces sur la scène, comme acteur et comme auteur, qui l'a surtout tenté.

Soutenu par le souvenir brillant qu'avait laissé Mme Favart et l'influence que conservait encore son père au théâtre, il débuta le 5 septembre 1779 à la Comédie-Italienne. Grimm écrit qu'il obtint « un succès assez médiocre ». Le rédacteur des *Mémoires secrets* dit, au contraire : « Le sieur Favart a paru dans le *Tableau parlant* et les *Trois fermiers*; il fait les rôles de La Ruette, c'est-à-dire ceux de vieillards... Malgré cette difficulté, il a réussi et a reçu les plus vifs applaudissements ». On peut accorder ces deux opinions contraires, en remarquant que Grimm n'aimait pas beaucoup les Favart, tandis que ceux-ci étaient en relation constante avec le bureau d'esprit de Mme Doublet, où s'élaboraient les *Mémoires secrets* [1] ; d'où leur évidente indulgence pour le fils en faveur de la sympathie qu'ils ont toujours témoignée au père, surtout après la mort de Mme Favart.

Ch.-N.-Justin Favart, reçu sociétaire en 1780, quitta le théâtre vers 1795 et mourut le 2 février 1806.

***

Notre recueil contient un certain nombre de manuscrits autographes de Ch.-N.-Justin Favart : des pièces de théâtre, des vers et un document fort intéressant concernant la Comédie-Italienne.

---

1. Dans plusieurs lettres de Voisenon à Favart, on lit à la fin : « Vous pouvez donner connaissance de cette lettre à Mme Doublet ».

La Maison en loterie, opéra-comique en deux actes en prose, mêlé de vaudevilles par Favart fils, Trial et Beffroy de Reigny surnommé le Cousin Jacques.

Il existe deux manuscrits de cette pièce, tous deux de la main de Favart fils, le premier semble un brouillon primitif de l'ouvrage et ne contient que les six premières scènes ; le second comprend la pièce complète, avec de nombreuses coupures et corrections. Sur la couverture du manuscrit complet on lit cette note au crayon de A.-P.-Ch. Favart : « Pièce en deux actes, achevée, que l'on peut à peu près regarder comme nulle. »

L'ouvrage n'a été ni imprimé, ni représenté.

Casimir et Virginie, suite *des Trois folies* [1], opéra-comique en trois actes.

Manuscrit autographe. — Sur la première page l'auteur a écrit les noms des interprètes de son choix :

Suzanne	Melle Colombe.	Oronoko. . . .	MM. Chenard.
Figaro	MM. Menier.	Abukebak . . .	Dufresnoy.
Casimir, fils de Figaro.	Michu.	La petite sauvage .	Thomassin.
Sans-Peur	Trial.	Virginie	Mme Dugazon.

La scène se passe dans l'Amérique septentrionale, près du fleuve Mississipi.

Thermire, opéra-lyrique en un acte et en vers libres.

Manuscrit autographe, avec envoi : « A M. Castilhon, chez M. le comte de Turpin, rue des Fossoyeurs, derrière Saint-Sulpice, Paris ».

L'Heureuse arrivée, prologue impromptu en vers libres. Manuscrit autographe.

Innocence et légèreté, plan d'une comédie en un acte, comprenant treize scènes.

Manuscrit non signé, mais que l'on peut attribuer à Ch.-N.-Justin Favart.

Le Chevalier fortuné, opéra en quatre actes. Non achevé. Manuscrit autographe.

Le Tableau de Raphaël, opéra-comique, la dernière scène seule. Manuscrit autographe.

Fragment d'un opéra-comique sans titre, où l'on trouve les personnages suivants : Blandfort, Corali, Nelson, Juliette.

Note autographe de Favart fils :

---

1. A-propos de Favart fils, représenté le 17 janvier 1786 à la Comédie-Italienne, et qui obtint quelque succès. « Malgré le défaut d'à-propos, et quoique *les Trois folies* aient peu de sel elles-mêmes, le public a ri de cette bagatelle, qui n'a pas le sens commun : il a fini par demander l'auteur, qui a paru ». *Mémoires secrets*, 18 janvier 1786.

« Idée d'un spectacle complet pour le Théâtre-Italien : *les Voyages de Thalie*.

1er acte. La Comédie-Espagnole. Pièce extrêmement intriguée.

2e acte. La Comédie-Anglaise. Pièce dans laquelle on conserverait, non l'indécence, mais les hardiesses et les singularités de ce théâtre.

3e acte. La Comédie-Italienne. Pièce dans le goût du *Baron Suisse*, d'*Arlequin au Sérail*, des Beffroy, etc.

4e acte. La Comédie-Française. Dans le goût de l'*Épreuve*, de l'*Amant auteur et valet*, etc.

Divertissement qui peindrait la galanterie de la nation. »

Enfin une pièce de vers autographe adressée à « Isambert de Valcourt, [1] comédien » avec la réponse autographe, également en vers, de celui-ci à Favart fils.

***

Le document autographe de Ch.-N.-Justin Favart, que renferme le recueil, est fort intéressant pour l'histoire de la Comédie-Italienne, pendant l'année 1790, en ce qui concerne le projet de réunion de cette scène avec le Théâtre de Monsieur et l'établissement de ce dernier rue Feydeau [2].

Afin de préciser certains points de ce mémoire, dont l'interprétation est évidemment tendancieuse, il convient de rétablir l'ordre et l'exposé des faits, dans leur sécheresse relative, comme des témoignages indiscutables de la vérité.

Voici (présentée je crois, pour la première fois) l'histoire générale de l'affaire de la Comédie-Italienne et des Bouffons, — ou Théâtre de Monsieur, — dans ses rapports avec la Commune de Paris, d'après le compte rendu officiel des séances de l'Assemblée des représentants et du bureau de la Ville.

Le 5 décembre 1789, M. Le Scène des Maisons, administrateur du département de la police, dit qu'il « avait été question d'une réunion entre plusieurs spectacles, et nommément entre celui des Italiens et du Théâtre de Monsieur, que ce projet était sur le point d'être exécuté et qu'il n'en avait eu connaissance que par la voix publique.... M. le Maire a observé.... que, quant au fait particulier du projet de réunion entre les deux Théâtres des Italiens et de Monsieur, la proposition était restée dans les termes d'un projet... »

Le 3 février 1790, M. Fissour « termine son discours.... par des réflexions sur le théâtre en général, sur l'abus de leur organisation actuelle,

1. Henri Lyonnet, dans son *Dictionnaire des Comédiens*, mentionne un acteur du nom d'Isambert qui débuta au Théâtre Feydeau le 26 mai 1809, fit partie du Théâtre du Vaudeville de 1811 à 1827 et mourut en 1848. Dans son *Journal manuscrit inédit* (dont je prépare la publication), l'acteur Ménétrier indique que ce comédien jouait dans une troupe de province, en 1798, sous le nom de Saint-Aubin. Il est fort probable qu'il s'agit bien là de l'ami de Ch.-N. Favart.

2. Voir pour cette question : A. Pougin, *L'Opéra-Comique pendant la Révolution*, p. 15, et L. Péricaud, *Le Théâtre de Monsieur*, p. 84.

sur la position de la Comédie-Italienne en particulier, et la réforme projetée par les sujets qui la composent; d'après cette réforme, il est décidé qu'après Pâques il n'y aura plus de pièces françaises à ce spectacle, et qu'en conséquence un nombre de parts seront affectées à la liquidation de leurs dettes [1]... »

Le 8 février 1790, M. Brousse-Desfaucherets, lieutenant de maire (adjoint) lit son important rapport sur les établissements publics. En ce qui concerne les spectacles, il dit : « Nous avons vu cette propriété importante de la Commune livrée à des sociétés dont l'intérêt est sans cesse opposé à sa conservation même : usufruitières de ce bien, elles sont seulement occupées de son sort présent et momentané. La Comédie-Française a 1.200.000 livres de dettes, et une charge de 40.000 livres de pensions; l'autre, la Comédie-Italienne, n'est pas dans une situation plus heureuse [2]. Ainsi ces spectacles étaient grevés d'engagements considérables, pendant que chacun des membres de la Société qui les exerce jouissait d'une rétribution qui a souvent été de 30.000 livres [3], sans songer à amoindrir les dettes. Vous ne laisserez pas détruire une des propriétés les plus intéressantes de la Commune de Paris ; vous jugerez quelles précautions il faut prendre, quelle étendue, quel nombre il faut prescrire à vos théâtres, pour ne pas laisser altérer l'éclat et pour prévenir la corruption du goût... »

« En attendant un meilleur ordre de choses, le Département avait tenté une réforme que semblaient demander les circonstances. La Comédie-Italienne se trouvait chargée de dettes considérables, tandis que le Théâtre de Monsieur, sans asile et sans salle, gémissait sous le poids d'engagements qu'ils ne pouvaient tenir [4]. En réunissant ces deux genres qui se rapprochent,

---

1. Il y a là une erreur ; la Comédie-Italienne ne supprimait pas les pièces françaises, mais elle diminuait sa troupe en facilitant les démissions des acteurs *qui ne chantaient pas*. Cette réforme était accomplie à la réouverture, le 19 avril 1790.

2. En 1789, elle augmente sa dette, déjà lourde, de 120.000 livres.

3. Le rapporteur veut parler ici des sociétaires à part entière, qui étaient alors : Clairval, Trial, Michu, Ménié, Rosière, Philippe ; Mmes Dugazon, Gontier, Adeline et Carline.

4. Le 23 juillet 1788, Léonard Autié avait obtenu du Roi la permission d'ouvrir le Théâtre de Monsieur dans la salle des Tuileries, avec jouissance de cette salle pendant une durée de 30 ans. Le 26 janvier 1789, Léonard et son associé, le violoniste Viotti, y donnaient leur première représentation. Le 6 octobre de la même année Louis XVI et sa famille quittaient Versailles pour venir loger aux Tuileries. L. Péricaud dit que « Marie-Antoinette fut la première à exiger que le théâtre de son très obligé Léonard allât porter ses pénates ailleurs ». L'ordre venait du Roi lui-même. Une lettre du ministre de la maison du Roi, Guignard de Saint-Priest, adressée le 12 décembre 1789 aux directeurs du Théâtre de Monsieur, les met en demeure, *par ordre du Roi*, de cesser leurs représentations avant le 24 du même mois, le local devenant nécessaire à l'habitation de Mesdames, tantes du Roi. La dernière représentation eut lieu le 22 décembre 1789. Le 10 janvier suivant, le Théâtre de Monsieur faisait son ouverture « provisoire » dans l'ancienne salle des Variétés Amusantes, à la foire Saint-Germain, en attendant la construction d'une nouvelle salle.

ils se prêtaient un secours mutuel : les actionnaires du Théâtre de Monsieur trouvaient une salle toute établie, et les Comédiens Italiens des cautions à leurs dettes. Mais la négociation entamée à cet égard n'a pas réussi, et les Comédiens Italiens en assurant un gage à leurs créanciers ont rendu impossible la réunion. »

Le 11 février 1790 : « ... L'un de MM. les Secrétaires... fait lecture d'une lettre de M. le Maire dans laquelle il expose la demande de MM. les entrepreneurs du Théâtre de Monsieur pour obtenir l'agrément de la Commune sur l'acquisition d'un terrain rue Feydeau, afin d'y faire construire leur salle de spectacles. La proximité du Théâtre-Italien, des raisons de police et d'administration font penser à M. le Maire que plusieurs spectacles ne doivent pas être réunis dans le même quartier d'une ville telle que Paris. »

La journée du 20 février 1790 est l'une des plus importantes pour l'affaire qui nous occupe, d'abord parce que la séance de ce jour fut presque entièrement consacrée aux spectacles, ensuite parce que c'est au cours de cette séance que l'on donna lecture du Mémoire de Ch.-N.-Justin Favart, ainsi qu'il résulte de ce procès-verbal :

... Une députation du Théâtre de Monsieur ayant été introduite..., il a été rendu compte du projet de l'établissement du Théâtre de Monsieur place Vendôme. Et M. du Verrier, au nom de ce théâtre, a rendu compte de ce qui s'était fait d'abord pour placer ce théâtre à l'hôtel de Massiac [1], ensuite pour le fixer place Vendôme... Il a été fait une nouvelle lecture des deux lettres successivement écrites par le maire à ce sujet [2]... Et la députation du Théâtre de Monsieur présente a approuvé le compte qu'a rendu M. du Verrier des circonstances différentes de cette affaire...

Une députation du Théâtre-Italien ayant été introduite, celui des membres de cette députation qui portait la parole a offert le produit d'une représentation pour être versé dans la caisse des pauvres [3].

Il a été fait ensuite lecture d'un mémoire relatif aux droits du Théâtre-Italien et à l'établissement des acteurs bouffons dans cette capitale, en concluant à ce que ces bouffons ne peuvent avoir leur théâtre ailleurs qu'au Luxembourg, aux termes de la concession qui leur a été faite et dont ils tirent leurs droits...

Dans le *Moniteur* du 22 février 1790, Quatremère de Quincy [4], représentant de la Commune qui assistait à la séance, apprécie durement les réclamations des Comédiens Italiens :

---

1. Ancien hôtel de Pomponne, situé entre les rues d'Aboukir et Pagevin.

2. La lettre citée plus haut est la plus importante.

3. Les députations des autres théâtres avaient fait la même proposition.

4. Il a beaucoup écrit sur l'art et le théâtre. Dans son intéressant ouvrage : *Essai sur l'imitation des beaux-arts*, on trouve de judicieuses remarques sur l'alliance de la poésie et de la musique à la scène. Grand partisan des Bouffons, il a publié en 1789 une brochure assez rare : *Dissertation sur les Opéras Bouffons Italiens*.

Je dois mettre une différence, dit-il, entre les motifs, les raisons, le ton noble et décent des Comédiens Français et la ridicule et basse prétention des Comédiens Italiens, qui se sont imaginés parler encore dans le cabinet d'un gentilhomme de la Chambre, qui invoquent des arrêts du Conseil, qui se croient constitutionnels parce qu'ils ont des lettres patentes; qui prétendent mesurer toutes les distances dans lesquelles un autre théâtre doit se tenir à leur égard, et qui ont surtout, dans leur noble et touchante modération, l'attention désintéressée d'envoyer le Théâtre de Monsieur rue de Vaugirard, le tout pour faire exécuter la clause d'un contrat fait, dit-on, avec Monsieur, et dont Monsieur est fort éloigné de réclamer l'exécution.

Qui ne sait, en effet, que dans le premier projet d'établir le Théâtre de Monsieur sur les terrains du Luxembourg, il s'agissait de la construction d'un quartier nouveau, de l'établissement d'une foire, et que, les circonstances ne permettant plus d'espérer dans Paris ces augmentations et améliorations du quartier, il n'appartient plus qu'à la plus basse des passions de faire valoir une condition devenue impraticable?

Il est évident que le Mémoire des Comédiens Italiens avait produit un effet fâcheux sur les représentants de la Commune de Paris, et le résultat de leur démarche fut absolument contraire à celui que les sociétaires espéraient. Bailly, qui s'est prononcé si nettement pour eux le 12 février, change d'avis tout à coup. Onze jours après sa première lettre, il écrit « qu'il ne veut rien prononcer, sans la décision de MM. les Représentants de la Commune, sur la demande instante de MM. les Directeurs du Théâtre de Monsieur, pour construire leur salle Place Vendôme... » Le procès-verbal de la séance du 23 février 1790 porte, en effet : « ... Il a été donné lecture d'une lettre de M. le Maire en date du même jour, qui contient les détails sur le Théâtre de Monsieur qu'on se propose d'établir Place Vendôme.... M. du Verrier a demandé que les Comédiens Italiens s'expliquassent sur leur opposition à ce que le Théâtre de Monsieur fut établi dans ce lieu, qui lui convenait sous différents rapports... »

La Comédie-Italienne ne répondit pas à cette demande; elle comprit que sa cause était perdue, et la politique entrait certainement pour une bonne part dans cette défaite.

Le 27 mars 1790, la Commission des spectacles [1] — revenant sur son

1. Le 23 février 1790, l'Assemblée des Représentants avait désigné six commissaires pour constituer la commission des spectacles; chacun d'eux avait sa mission particulière :

M. de La Rivière : Le Théâtre-Français et les Bluettes.

Thuriot de la Rosière : Le Théâtre-Italien et les Amusements Comiques.

Pia de Grandchamp : Le Théâtre de Monsieur et le Spectacle Spirituel.

Bondin : L'Opéra, les Délassements Comiques et les Ombres Chinoises.

Cholet de Jetphort : Les Variétés, le Théâtre des Beaujolais et le Panthéon.

De Morton de Chabriant : Nicolet et Audinot.

idée de réunir les deux théâtres pour terminer le conflit — fait lecture de son rapport et propose un projet d'arrêté par lequel... « M. le Maire et le Département des établissements publics... 9° se concerteraient... pour opérer promptement... la réunion des Bouffons aux Italiens. »

Enfin, peu de temps après, le 15 avril 1790, les Bouffons obtiennent complète satisfaction par cette décision du Conseil de ville de la Commune de Paris :

Le Département de police ayant rendu compte des demandes que les propriétaires entrepreneurs du Théâtre de Monsieur avaient faites depuis plusieurs mois pour obtenir la permission... de construire une salle sur un terrain dont ils sont propriétaires rue Feydeau [1] ;

Et plusieurs membres ayant insisté sur la nécessité de venir au secours d'un établissement qui paraissait agréable au public, et d'un nombre de citoyens qui, en sacrifiant leurs plus précieux intérêts pour la chose publique, avaient dans tous les temps donné des preuves de leur soumission et de leur respect pour les ordres que les circonstances avaient mis divers Départements dans le cas de leur intimer ;

Lecture faite de la déclaration et de l'avis du département de police en date de ce jour ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, a adopté la déclaration et l'avis du département de police et, en conséquence, permis aux entrepreneurs du Théâtre de Monsieur de construire et d'élever une salle pour leur spectacle sur le terrain énoncé dans l'avis du département de police, rue Feydeau [2]...

***

Sur la première page du manuscrit de Ch.-N.-Justin Favart, son fils A.-P.-Ch. Favart a écrit ces mots au crayon : « Cet autographe est de l'écriture de mon père alors attaché au Théâtre des Italiens ». Et, à la dernière page : « Je me rappelle encore avoir vu venir dîner plusieurs fois chez mon grand-père (Ch.-S. Favart) le coiffeur [3] Léonard et le célèbre Viotti, pour cet arrangement [4]. »

---

1. Il n'est plus question ici de la place Vendôme ; c'est à côté des Comédiens Italiens que le Théâtre de Monsieur prétend maintenant s'installer. Conséquence de la haine et de la rancune de Léonard et surtout de Viotti contre ces « insignes baladins ». L. Péricaud, *ouvrage cité*, p. 84.

2. Dans la séance du 2 avril 1790, les Représentants de la Commune réclamaient la liberté absolue des théâtres, devançant ainsi la pétition de La Harpe du 24 août 1790 et la loi du 13 janvier 1791.

3. Les coiffeurs étaient peu estimés des Comédiens Italiens, et pour cause. *Le Mercure de France*, de janvier 1788, s'exprime ainsi à leur égard : « Il se trouve toujours des gens honnêtes dans nos parterres, mais c'est le petit nombre... Des artisans de la plus basse classe, des perruquiers, des coiffeurs de femmes, des gens sans aveu ; voilà ce qui les compose le plus ordinairement ». Et trois pages plus loin : « Quatre coiffeurs de femmes se vantaient, le jeudi 27 (décembre 1787) à la seconde représentation du *Prisonnier anglais*, au café de la Comédie-Italienne, du tapage qu'ils avaient fait, et regrettaient de n'en avoir pas fait davantage ».

4. Les délégués officiels de la Comédie-Italienne étaient Clairval et Camérani.

Cette note semble indiquer avec quelque vraisemblance que l'auteur des *Moissonneurs* et son fils se sont associés aux démarches des Comédiens Italiens auprès de la Commune de Paris ; le premier, en utilisant ses relations et son influence personnelle ; quant au second, je crois qu'on peut lui attribuer la rédaction complète du Mémoire ci-dessous.

Ce document, résumé dans *le Journal de la Municipalité et des districts* du 24 février 1790, est entièrement inédit.

Placet adressé par les Comédiens Italiens à Messieurs de la Commune de Paris

A Messieurs les Représentants de la Commune de Paris,

Messieurs,

Les Comédiens du Théâtre-Italien, empressés de soumettre leur conduite à la justice de l'Assemblée générale des Représentants de la Commune de Paris, ont l'honneur de mettre sous vos yeux les détails suivants :

En 1788, la Reine ayant désiré le spectacle des Bouffons Italiens, M. le baron de Breteuil, alors ministre [1], en fit instruire la Comédie-Italienne. Le danger d'un refus, d'une simple observation, et plus encore le désir de plaire à la Reine et au public firent aux Comédiens Italiens un devoir d'obéir.

On convint de traiter avec les Bouffons de Londres, non d'association, mais d'appointements. La troupe des Bouffons devait terminer ses représentations à Londres dans le mois de juin, et passer à la Comédie-Italienne les trois mois de juillet, août et septembre.

Le traité fut conclu [2] ; la liste des acteurs arrêtée ; les Comédiens Italiens la firent mettre sous les yeux de la Reine ; mais ils apprirent avec étonnement et chagrin, que, dans l'intervalle, le sieur Léonard avait obtenu le privilège d'établir à Paris un spectacle de Bouffons qui s'ouvrit en janvier 1789, aux Tuileries, sous le nom de Théâtre de Monsieur [3].

L'établissement de ce nouveau spectacle excita les plus vives réclamations de la part des Comédiens Italiens ; elles furent trouvées justes, et ils obtinrent de M. de Villedeuil, alors ministre, une diminution de 20.000 livres sur la redevance de leur bail envers l'Opéra [4], mais le tort qu'ils éprouvaient par l'ouverture du Théâtre de Monsieur était extrême ; en 1789, ils sentirent dans le produit des loges à l'année et des recettes journalières une diminution considérable.

Celle de leur bail ne pouvait la compenser, et cette perte devenue encore plus

---

1. Ministre de la maison du Roi depuis 1783, M. de Breteuil accordait à la fois et au même moment sa protection à la Comédie-Italienne et au Théâtre de Monsieur.

2. Je n'ai trouvé aucune trace du traité indiqué ici.

3. *Monsieur* réalisait ainsi un désir depuis longtemps exprimé. Le 11 avril 1781 on lit déjà dans les *Mémoires secrets* : « Monsieur ne serait pas fâché d'avoir une troupe à lui ».

4. La redevance de 40.000 livres que payait à l'Opéra la Comédie-Italienne avait été partagée entre cette scène et le Théâtre de Monsieur, lors de la fondation de celui-ci.

sensible au milieu des troubles [1] laissa à peine aux Comédiens Italiens les moyens de supporter le fardeau de leurs dépenses.

M. le Maire proposa le premier aux Comédiens Italiens une réunion avec les Bouffons; il voyait qu'elle aurait l'avantage reciproque d'offrir aux susdits un asile, en sortant des Tuileries, et au Théâtre-Italien une ressource dans l'augmentation des recettes; mais plusieurs séances tenues entre les Commissaires des deux spectacles firent apercevoir aux Comédiens Italiens qu'ils étaient exposés à traiter, non avec les acteurs des Bouffons, mais avec des spéculateurs qui ne laissaient entrevoir que le projet de s'emparer de la propriété du Théâtre-Italien. Les Comédiens renoncèrent en conséquence à l'espoir d'un arrangement, et par délibération prise d'après l'avis de leur Conseil, ils exposèrent à M. le Maire les motifs de leur refus et l'impossibilité du projet de réunion [2].

M. le Maire, toujours équitable, eut la bonté de dire aux Comédiens que son intention n'était point de forcer les volontés, et les choses en restèrent là.

Cependant, le malheur des temps était toujours le même; les recettes des grands spectacles et les locations de loges à l'année diminuaient progressivement [3]; les Comédiens Italiens ne purent se dissimuler qu'ils étaient chargés d'un poids énorme de dépenses. La réduction du nombre de leurs sujets leur parut un allègement nécessaire; ils s'assemblèrent donc le 8 décembre dernier (1789) et arrêtèrent entre eux que pour éviter une perte générale, il était de toute prudence de songer d'un commun accord à des réformes.

Les sujets devenus les moins utiles par les circonstances proposèrent de se retirer de la Comédie, avec des indemnités et des pensions [4]; on écouta leurs propositions et les personnes qui devaient rester dans la Société, résolurent d'employer la médiation de M. le comte de Saint-Priest, en le priant de présenter au Roi l'état de leur situation, leur projet de réforme et leurs vives instances pour chanter les mardis et les vendredis, ainsi que le faisaient les spectacles des Beaujolais et des Bouffons [5].

---

1. Les émeutes continuelles de cette période agitée obligeaient souvent les théâtres à laisser leurs portes fermées.

2. Par le gage qu'ils avaient assuré à leurs créanciers.

3. La diminution fut encore beaucoup plus grande en 1790, où les recettes accusent un déficit de 75.000 livres sur le total de l'année précédente.

4. Ces Sociétaires étaient : Thomassin, Valroy, Langlois-Courcelles, Raymond, Mmes Cardon, Forgeot-Verteuil, Raymond, Buret, Dufayel, Julien et Lacaille.

5. Par son privilège, l'Opéra avait fait défense aux autres théâtres de jouer des pièces avec musique les mardis et les vendredis, qui étaient ses jours de gala. Cependant le *Journal de Paris* des 24 et 25 janvier 1790 publiait cette note : « Le Roi ayant daigné accorder au Théâtre-Italien la permission de jouer dorénavant les mardis et vendredis des pièces de chant, les Comédiens ne croyent pas pouvoir faire un meilleur emploi de cette nouvelle faveur que de consacrer à l'indigence le premier effet des bontés de Sa Majesté, et ils remettront à M. le Maire de Paris le produit de cette représentation pour être employé dans la souscription en faveur des pauvres ». La même feuille annonce le 28 janvier que « Les Comédiens Italiens ordinaires du Roi ont remis mardi 26, après le spectacle, à M. le

Le Comité du Département des établissements publics [1] tenait alors ses séances à l'hôtel Soubise. Les Comédiens y furent appelés le 24 décembre dernier. MM. les Administrateurs leur firent entendre qu'ils étaient instruits que les grands spectacles n'étaient pas heureux depuis la Révolution, que la Comédie-Italienne était surchargée de dettes et de sujets, et que leur intention était d'y mettre ordre.

Les Comédiens avouèrent dans cette première séance à Messieurs du Comité qu'ayant eu jusqu'ici l'honneur d'appartenir au Roi, ils avaient remis leur état de situation à son ministre ; ces Messieurs se proposèrent d'avoir avec lui une conférence : elle eut lieu effectivement le samedi suivant [2].

Cependant des ennemis du Théâtre-Italien cherchèrent à le discréditer par le bruit d'une banqueroute prochaine [3] ; on parla aussi de l'établissement du Théâtre des Bouffons sur le terrain de l'hôtel de Richelieu, ou sur celui des Filles Saint-Thomas ; les Comédiens justement alarmés par ces divers bruits, et pouvant en soupçonner les auteurs, d'après les démarches insidieuses qui furent faites auprès des principaux d'entre eux, pour les engager par des offres brillantes, à abandonner leur société et à s'attacher au Théâtre de Monsieur, n'opposèrent néanmoins à cette séduction que préparait leur perte, que le désir courageux de soutenir leur établissement. Ils se dévouèrent à faire les plus grands sacrifices, consentirent aux demandes des indemnités et des pensions de retraite. D'après ces arrangements, le bon ordre et la paix se rétablirent bientôt entre eux.

Au mois de janvier dernier (1790) une lettre circulaire en date du 16 appela de nouveau les Comédiens à l'hôtel Soubise ; ils s'y rendirent en corps au nombre trente [4]. MM. les Administrateurs les effrayèrent sur leur situation et leur pro-

---

Maire de Paris, en espèces telles qu'elles avaient été reçues la somme de 3.793 livres 10 sols ». Un peu plus tard, le 26 mars, on lit encore, à ce sujet : « ... La Comédie (Italienne) croit devoir prévenir le public que toutes les fois qu'elle a donné des représentations au profit des pauvres, la remise de la recette a été faite en totalité, et que les frais ont été à la charge de la Comédie ».

1. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 décembre 1789, de la Commune de Paris : « L'Assemblée a arrêté que l'Administration intérieure des spectacles, considérés comme établissements publics, sera renvoyée au département des établissements publics ; et en ce qui concerne la police de sûreté et de surveillance, que ces objets appartiendront au département de Police ».

2. 26 décembre 1789.

3. Les Comédiens se virent obligés de publier la note suivante : « Le bruit se répand dans Paris, depuis quelques jours, que la Comédie-Italienne a cessé ses payements. Pour détruire cette calomnie, la Société des Comédiens Italiens annonce que tous ceux qui ont des réclamations à faire peuvent s'adresser tous les jours, dans la matinée, chez M. du Rozoir, caissier de la Comédie, rue Royale, place Louis XV, n° 17, et l'après-midi à l'hôtel de la Comédie, à sa caisse, rue Favart, vis-à-vis la rue d'Amboise ». *Journal de Paris*, 15 janvier 1790.

4. En janvier 1790, la Comédie-Italienne comprenait exactement trente sociétaires ; on peut supposer que ceux-ci se sont tous présentés devant les représentants de la Commune.

posèrent encore la réunion avec les Bouffons, comme l'unique ressource de leur spectacle. Les Comédiens firent à MM. les Administrateurs les mêmes réponses qu'à M. le Maire, en exposant l'impossibilité d'une réunion avec des spéculateurs actionnaires [1] ; ils ajoutèrent que la réforme dans leur théâtre était fixée, et que leur société était établie sur de nouvelles bases qui en assuraient la solidité ; ils déclarèrent que si le malheur des temps ne leur permettait pas de jouir d'un sort avantageux, ils sauraient se contenter des plus légers bénéfices. Enfin, après deux heures de conférence, il fut suffisamment démontré que le Théâtre-Italien ne pouvait se réunir au Théâtre de Monsieur [2].

Cependant il fut arrêté, pour plaire à MM. les Administrateurs, que les actionnaires des Bouffons donneraient leur état de situation et feraient au Théâtre-Italien des propositions sous trois jours ; mais les Comédiens attendent encore les Bouffons et leurs conditions [3].

Ce fut à cette époque que le Théâtre-Italien obtint du Roi la faveur de chanter les mardis et les vendredis. Il fut annoncé sur les papiers publics que la première représentation de chant serait donnée le mardi (26 janvier 1790), et que ce premier effet de la bonté de Sa Majesté serait consacré tout entier au profit des pauvres. Les Comédiens soumirent le projet de leur affiche à M. le Maire, avant de la livrer à l'impression, et obtinrent son approbation.

D'après l'exposé de ces faits, les Comédiens osent croire que leur conduite est exempte de tout reproche.

Les Comédiens Italiens ont appris que par un rapport fait à l'Assemblée de la Commune [4] il avait été dit : 1° que les Comédiens Italiens n'étaient qu'usufruitiers et non solidaires ; 2° qu'ils avaient un vice réel dans leur administration chargée de 1.000.000 livres de dettes ; 3° qu'on avait proposé la réunion avec les Bouffons, mais que l'amour-propre des Comédiens Italiens leur avait fait adopter de préférence un plan de réforme et de réduction.

Le Théâtre-Italien demande la permission à MM. les représentants de la Commune de se justifier sur ces trois articles.

---

1. Les quatre actionnaires qui constituaient, avec *Léonard* et *Viotti*, le Conseil d'administration du Théâtre de Monsieur, étaient : *Hanrion de Flosselles*, avocat au Conseil d'État ; *Geoffroy*, procureur au Parlement ; *Parmentier*, procureur au Châtelet ; et *Farmain*, notaire, tous gens de robe, fort capables de « spéculer ».

2. La réunion des deux troupes (Comédie-Italienne ou Favart et Théâtre de Monsieur ou Feydeau) si longtemps différée, fut imposée par Chaptal, ministre de l'intérieur, en 1792, et le nouveau théâtre prit le titre de Théâtre National de l'Opéra-Comique. La Bibliothèque de la Ville de Paris possède la copie manuscrite de la lettre de Chaptal, qui fut adressée à la Comédie-Italienne ; elle est conforme au texte publié par A. Pougin : *L'Opéra-Comique et la Révolution*, p. 277.

3. Irrités des procédés des Comédiens Italiens, les Bouffons ne songèrent plus qu'à leur créer une sérieuse concurrence.

4. Rapport de Brousse-Desfaucherets.

Article premier.

En 1780 le Roi fit l'acquisition du terrain de Choiseul, et par des lettres patentes de la même année, il en fit la cession au Théâtre-Italien. Voici les termes de cette cession : « Nous cédons et abandonnons à nos Comédiens Italiens la propriété foncière de 121 toises de terrains destinés à la construction de la nouvelle salle de comédie... » [1].

M. le duc de Choiseul l'a fait bâtir et les Comédiens lui en ont fait le remboursement. La propriété du terrain et de cette salle a été transmise aux Comédiens comme la propriété d'un objet vendu et transmis à l'acquéreur par un contrat de vente légale. Par la force de la loi, ils sont propriétaires, comme tout autre acquéreur. Ils existent depuis 1716 [2] ; leur existence serait assurée par la seule antiquité de son origine. Ils ont formé une société dont les actes sont consacrés par une foule de monuments de la justice ; ils ont les mêmes liens que les autres sociétaires ; ils sont donc associés, solidaires et propriétaires.

Article 2me.

Les Comédiens, a-t-on dit, sont chargés de 1.200.000 livres de dettes ; mais ils ont dans leur salle de spectacle un immeuble considérable ; de plus un riche magasin d'habits, de décorations et un fonds de pièces de musique qui peuvent offrir à des créanciers un gage certain. A leur ancienne salle [3], les Comédiens avaient 700.000 livres de dettes sans aucune propriété. Depuis 1783, ils ont payé plus de 200.000 livres ; ils ont annoncé par les papiers publics que leur caisse était ouverte, et malgré les bruits répandus par la calomnie, aucun créancier ne se présente et ne peut rien réclamer. D'ailleurs, depuis l'existence de la Comédie, les partages dans les bénéfices ne se sont jamais faits qu'après le prélèvement des dépenses, et le Théâtre-Italien vient d'accroître encore la sûreté de ses créanciers par une caisse d'amortissement, dont les fonds seront composés du produit de six parts mises en séquestre [4].

Une administration qui a fait tant de paiements, qui donne tant de sûreté, qui ne craint aucune réclamation de la part de ses créanciers, peut-elle être regardée comme défectueuse ?

---

1. « Lettres patentes du 14 octobre 1780 qui ordonnent la translation de la Comédie dite Italienne dans le jardin de l'hôtel de Choiseul, sur l'offre faite par M. le Duc et Mme la Duchesse de consentir à l'abandon gratuit d'environ 1.800 toises de superficie de leur terrain, pour y construire la dite salle, et y former une place au devant, et les rues nécessaires à son débouché. » *Mémoires secrets*, 28 mars 1781.

2. Renvoyés en 1696 à la suite de l'affaire de la *Fausse prude*, les Comédiens Italiens, rappelés par le Régent, revinrent à Paris en 1716. Louis XV leur accorda une subvention annuelle de 15.000 livres et le titre de : Comédiens Italiens ordinaires du Roi.

3. L'hôtel de Bourgogne, qu'ils quittèrent à Pâques 1783 ; l'ouverture de la nouvelle salle eut lieu le 28 avril de cette même année.

4. En réalité, ils avaient réduit le nombre de parts de 23 à 15. Sur les huits parts disponibles, six furent mises « en séquestre » et les deux autres réservées « pour augmentation de traitement ou engagement de sujets nécessaires à la troupe. »

Article 3me.

Les Comédiens ne craignent pas de répéter devant MM. les Représentants de la Commune de Paris qu'ils ont cru apercevoir que la réunion des Bouffons avec eux ne pouvait s'opérer que par la destruction de leur société ; le motif de leur éloignement à cette réunion ne peut donc pas être imputé à un amour-propre mal entendu de leur part, mais à un désir sage et légitime de veiller à leurs intérêts, de conserver leur propriété, et à l'intention bien excusable sans doute, de préserver 150 sujets [1] d'une ruine totale.

Tel est, Messieurs, le tableau fidèle que les Comédiens Italiens ont l'honneur d'exposer à vos regards, tel est le motif de leur refus à se réunir aux Bouffons, et le véritable état de leur situation. En réclamant, Messieurs, le libre exercice de leur état, les Comédiens Italiens croient ne devoir tenir d'autre langage que celui qui convient à la dignité d'une grande Assemblée, et à la protection qu'elle doit aux premiers établissements publics.

Le Théâtre-Italien gémissait sous le joug d'une servitude funeste imposée par l'Opéra ; le Roi l'a reconnue et a daigné la détruire. Cette bonté si touchante, et qui s'est étendue jusqu'à nous, doit être de nouveau sentie dans un lieu où tout rappelle l'image de la liberté ; nous venons, Messieurs, en recueillir les premiers fruits.

Si nos rivaux ont pu exciter et faire naître des questions contraires à notre repos et à nos fortunes, combien ne devons-nous pas être rassurés en vous voyant tous réunis dans la même enceinte !

C'est là où les intérêts particuliers disparaissent et s'oublient, où l'intrigue souvent renaissante au dehors, finit par expirer ; c'est là, où la censure du temps passé, où les promesses solennelles de respecter à l'avenir les droits sacrés de l'homme et ses propriétés ne laissent plus à redouter le masque même du despotisme [2]. C'est là enfin, où chacun de vous sentant le prix de ses nobles fonctions, devient impassible, et ne cède qu'au désir d'être juste.

Constitués les Représentants de cette ville immense, vous êtes l'appui des citoyens qu'elle renferme et qui suivent vos travaux. L'exemple de la justice que nous attendons de vous, Messieurs, donnera une nouvelle preuve que tous les citoyens peuvent compter sur un asile, quand ils seront poursuivis par l'envie. Vous les convaincrez que la propriété déclarée inviolable l'est en effet, et que cette loi salutaire, née pour ainsi dire dans votre sein, sera pour eux une nouvelle égide, qui protégera tout à la fois et leurs personnes et leurs fortunes.

---

1. Ce chiffre comprend non seulement les artistes, mais tout le personnel. En avril 1790, le Théâtre de Monsieur occupait 350 personnes; la Comédie-Italienne était largement distancée.

2. Les comédiens sentent la nécessité d'employer devant leurs juges le langage à la mode.

Pour nous, Messieurs, qui venons vous déposer nos craintes et nos espérances, nous ajouterons au développement de ces grands principes d'équité le tableau des sollicitudes qui nous agitent. Contraints de négliger nos exercices depuis plus de trois mois [1], nous voyons avec chagrin qu'un temps précieux qui doit être entièrement consacré au service du public, suffit à peine pour notre défense : nous avons prouvé que nos droits ne sont pas ceux des usufruitiers, mais ceux des propriétaires. La réunion du Théâtre-Italien à un spectacle étranger entraînerait la ruine du premier. Nos créanciers, loin de se plaindre, sont tous satisfaits ; que nous reste-t-il à désirer, Messieurs ? C'est cette paix, cette tranquillité sans laquelle il n'est point de bonheur ; en nous la rendant, Messieurs, nous vous devrons une nouvelle existence, et rien ne pourra plus distraire notre zèle du désir que nous avons de consacrer tous nos instants aux plaisirs de la capitale ».

On remarquera qu'il n'est pas question dans ce *Placet* du lieu où le Théâtre de Monsieur doit construire sa nouvelle salle. Voici pourquoi : bien avant le 20 février 1790, les Bouffons avaient déjà acheté le terrain de la rue Feydeau, et, malgré l'interdiction primitive de Bailly, avant toute autorisation officielle, ils avaient commencé les travaux. Connaissant sans doute les moyens d'action de Viotti et de ses associés, les Comédiens Italiens avaient jugé inutile, devant le fait accompli, de protester davantage à cet égard.

---

1. Les nouveautés sont rares, en effet, à la Comédie-Italienne, pendant l'hiver 1789-1790.

IV

Antoine-Pierre-Charles FAVART

Ant.-P.-Ch. Favart, fils de Ch.-N.-J. Favart, est né à Paris le 6 octobre 1780 [1]. Il est surtout connu pour avoir publié, en collaboration avec H. Dumolard, les *Mémoires et Correspondances de C.-S. Favart* [2], d'après les papiers et les notes de son aïeul ; l'ouvrage laisse entrevoir de nombreuses lacunes, — que l'on peut supposer volontaires, — dues à l'inutilisation possible de documents importants que sa piété filiale a refusé d'accueillir.

Ant.-P.-Ch. Favart s'est essayé à écrire pour le théâtre, mais son bagage dramatique se réduit à quatre pièces en un acte, jouées au Théâtre du Vaudeville :

La Jeunesse de Favart, avec Gentil, le 2 novembre 1808 ;
Roger Bontemps ou la Fête des fous, avec H. Dupin, le 27 mars 1809 ;
Le Rival persécuté, avec H. Dumolard, le 6 septembre 1809 ;
Les Six pantoufles ou le Rendez-vous de Cendrillon, folie-vaudeville, avec H. Dupin et Armand Dartois, le 29 décembre 1810.

Ant.-P.-Ch. Favart voyant probablement que, malgré l'avantage de sa naissance et l'appui de ses influentes relations, la carrière d'auteur dramatique ne lui offrirait jamais que de médiocres succès, n'insista pas davantage. Les applaudissements que recevaient encore chaque jour les chefs-d'œuvre de son grand-père furent pour lui un avertissement utile. Il comprit que, malgré son amour du théâtre, le nom glorieux qu'il portait était peut-être un soutien, mais aussi, surtout, une lourde charge, et qu'il ne pouvait occuper une place honorable sur la scène qu'en offrant au public des ouvrages dignes de rivaliser avec ceux de C.-S. Favart. Ses débuts lui montrèrent qu'il aurait quelque peine à éviter les comparaisons fâcheuses de la critique et à réussir complètement. Il eut la sagesse de ne point chercher à lutter sur ce terrain dangereux, et entra dans la diplomatie.

Les nombreuses annotations autographes de Ant.-P.-Ch. Favart qui émaillent la plupart des manuscrits de pièces de théâtre renfermés dans notre recueil prouvent qu'il ne cessa jamais de s'intéresser aux ouvrages drama-

1. Et non pas en 1784 comme l'indiquent la plupart des *Biographies*.
2. Trois volumes in-8°. Paris, 1808.

tiques. Dans une lettre de mars 1848 [1] adressée à Samson, dans laquelle il demande à l'illustre artiste de donner quelques conseils à sa nièce (Maria Favart) avant les débuts de celle-ci à la Comédie-Française, il informe en même temps l'acteur-auteur qu'il lui soumettra prochainement une comédie : *L'Amitié à l'épreuve* [2], et le prie de lui faire connaître tous les changements et modifications qui lui paraîtront nécessaires pour la mise au point de cet ouvrage.

En 1815, Ant.-P.-Ch. Favart quitte Paris et va rejoindre, comme secrétaire, le duc de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, avec lequel il gardera toujours d'excellentes relations [3]. En 1822, on le trouve en qualité d'attaché officiel à la même légation. Quelques années plus tard, il devient secrétaire du duc de Polignac, ministre des Affaires étrangères. Après la Révolution de 1830, il est chargé de diverses missions diplomatiques qui l'éloignent fréquemment de la capitale ; enfin, en 1852, il part définitivement à l'étranger comme consul. On ne possède aucun renseignement sur la dernière période de sa vie, qui dut être aussi mouvementée que celle de ses collègues, jusqu'au jour de la retraite.

Il meurt à Paris le 28 mars 1867, et les journaux littéraires consacrent à peine trois lignes au dernier petit-fils de l'auteur des *Trois Sultanes* [4].

Ant.-P.-Ch. Favart cultiva aussi avec succès la peinture et la gravure, et il acquit rapidement dans ces deux arts une belle réputation. Son tableau du *Couronnement de l'impératrice d'Autriche* (1834) fut particulièrement remarqué. Au cours de ses voyages à travers l'Europe il avait recueilli, disent ses contemporains, de nombreux documents et croquis pour un important ouvrage qu'il se proposait d'écrire sur la Peinture et les tableaux de tous les grands Musées d'Europe. Je n'ai trouvé aucune trace de ce travail dans les manuscrits examinés, et je ne crois pas que l'ouvrage ait

---

1. Lettre que m'a très aimablement communiquée son actuel possesseur, Madame D...

2. Il existe trois versions différentes de cette pièce sous le même titre :

1° Un opéra-comique en *deux* actes, en vers libres, de C.-S. Favart et Voisenon, musique de Grétry, joué à Fontainebleau le 13 novembre 1770, et au Théâtre-Italien le 24 janvier 1771.

2° Un opéra-comique en *un* acte, de C.-S. Favart, joué au Théâtre-Italien le 1er janvier 1786.

3° Un opéra-comique en *trois* actes, de C.-S. Favart, joué au Théâtre-Italien le 30 octobre 1786.

Ant.-P.-Ch. Favart, qui exprime si souvent dans ses notes le désir de « refaire » d'anciennes pièces, voulait sans doute soumettre à Samson une nouvelle version de l'*Amitié à l'épreuve*, destinée à la Comédie-Française.

3. C.-S. Favart était déjà lié avec le marquis de Caraman ; les descendants des deux familles avaient conservé entre eux de sympathiques rapports.

4. *Le Figaro* du 31 mars 1867 mentionne simplement à la Nécrologie : « On annonce la mort de M. Favart, ancien consul, oncle de Mlle Favart, de la Comédie-Française. »

été publié. Que sont devenues ces notes de Ant.-P.-Ch. Favart, qui pourraient être, actuellement, fort intéressantes ? [1].

***

Nos cartons renferment peu de pièces autographes de Ant.-P.-Ch. Favart concernant particulièrement le théâtre, mais, en revanche, ils contiennent un nombre considérable de factures, de relevés et de mémoires de fournisseurs ayant trait à l'existence familiale du diplomate. Malgré leur caractère privé, ces papiers offrent cependant un double intérêt : ils nous renseignent sur la vie matérielle d'un fonctionnaire de cette époque, et, en même temps, ils nous fournissent d'amusants détails sur la jeunesse de Melle Maria Favart, la célèbre actrice de la Comédie-Française.

Avec une grande quantité de *Chansons*, *couplets et vaudevilles*, écrits sur des feuilles volantes, et datée de 1815 à 1840, un plan d'opéra en 3 actes : *Aloysa ou la Cantatrice de plaisance*, on ne peut guère mentionner de Ant.-P.-Ch. Favart que les deux manuscrits suivants :

1° *Feuilleton des Spectacles du samedi 3 décembre 1808 :*

On doit donner à l'opéra
Le gai ballet de la *Dansomanie* [2].
Au Théâtre-Français, Fleury déclamera
Les vers de la *Métromanie* [3].
A Feydeau, Chenard chantera
De Champein la *Mélomanie* [4].
A Louvois, Picard raillera
De briller la sotte manie [5].
Au Vaudeville on entendra
De Gersin quelque parodie.
Chez Montansier, Brunet fera
Quelque grosse bêtomanie.
Chez Nicolet, un âne braillera
Pour jouer la cacophonie.

---

1. Les manuscrits de la famille Favart que possède la Bibliothèque de la ville de Paris proviennent de la collection L. Péricaud. Quelques-uns, — sinon tous, — appartenaient auparavant à Victorien Sardou, qui les tenait sans doute directement de la succession Ant.-P.-Ch. Favart.

2. Ballet en 2 actes, de Gardel, musique de Méhul, représenté à l'opéra, le 14 juin 1800.

3. Comédie en 5 actes, en vers, de Piron, représentée le 10 janvier 1738 à la Comédie-Française.

4. Opéra-comique en 1 acte, de Grenier, musique de Champein, représenté le 29 janvier 1781 au Théâtre-Italien.

5. *La Manie de briller*, comédie en 3 actes, de Picard, représentée le 23 septembre 1806 au Théâtre-Louvois.

Chez Audinot, on essayera
De rire avec la mélodramanie [1]...

2° *Vente du Théâtre de X...*, écrit satirique contre le Mélodrame [2], ses personnages et sa mise en scène, et dont voici le début :

Le citoyen F..., entrepreneur de spectacles à C... avertit le public qu'ayant résolu de se retirer, il vendra incessamment et à bon marché un grand palais accompagné de jardins magnifiques, quelques forteresses avantageusement situées, une forêt, des bocages, des prairies et plusieurs maisons de campagne en belle vue, tous gros meubles de son hôtel auxquels il joindra les autres meubles et effets dont l'inventaire suit :

Premièrement, une mer consistant en douze grosses vagues, dont la dixième, plus grosse que les autres, se trouve un peu endommagée..., etc...

La liste des objets à vendre continue ainsi sur quatre pages et comprend : des nuages, un arc-en-ciel, deux nuits, trois bouteilles d'éclairs, un soleil couchant, une voiture attelée de deux dragons, un manteau royal, un habit complet d'un pâtre, un panache, le mouchoir d'Othello et les moustaches d'un bacha, l'aspic de Cléopâtre, trois rochers bien rembourrés, une bande de gazon en bois de sapin, deux douzaines de soldats d'osier avec armes et bagages, un bûcher qui brûle par tous les bouts, un très bel ours doublé de

---

1. Cette petite satire n'est ni spirituelle, ni même exacte, car aucune des pièces mentionnées ne figure au programme des spectacles du samedi 3 décembre 1808. Par contre, *le Coureur des spectacles* du même jour indique au Théâtre du Vaudeville : *Les Avant-postes du Maréchal de Saxe*, 1 acte « où il serait à souhaiter que Favart jouât un plus noble personnage. »

On a écrit un assez grand nombre de pièces de théâtre sur la *Manie*. A titre de curiosité, j'en citerai quelques-unes :

L'Amphitriomanie, comédie en 3 actes, de Crinnet — 1789.
L'Anglomanie, comédie en 1 acte, en vers, de Saurin — 1772.
L'Anglomanie, comédie en 3 actes, en vers, de Liénard et Odevaere — 1823.
La Cranômanie, comédie-vaudeville en 1 acte, de R.-D. Bernard — 1808.
La Magnétismomanie, comédie-vaudeville en 1 acte, de J. Vernet — 1816.
La Manie des arts, comédie en 1 acte, de Rochon de Chabannes — 1763.
La Manie des campagnes, comédie en 1 acte, de Ourry et Merle — 1814.
La Manie des grandeurs, comédie en 5 actes, de Al. Duval — 1817.
La Manie des places, vaudeville en 1 acte, de Scribe et Bayard — 1828.
La Matrimoniomanie, vaudeville en 1 acte, de Désaugiers, Gentil et Rougemont — 1812.
La Monomanie, vaudeville en 1 acte, de Scribe et P. Dupont — 1832.
La Musicomanie, comédie en 1 acte, jouée à l'Ambigu-Comique le 24 décembre 1808.
La Peinturomanie, comedie-parade en 1 acte — 1781.
La Projectomanie, vaudeville en 2 actes, de Brazier et Bernard — 1804.

2. L'une des plus amusantes satires de l'époque sur le même sujet est celle qui porte ce titre un peu long, mais que je reproduis en entier : LE MÉLODRAME AUX BOULEVARDS, *facétie littéraire, historique et dramatique, par* PLACIDE *le vieux habitant de Gonesse, de l'Athénée du même endroit, et des sociétés littéraires de Saint-Denis et d'Argenteuil. Avec des notes, plus longues que le texte, pour en faciliter l'intelligence. A Paris, de l'imprimerie de la rue Beaurepaire, n° 20, 1809.*

toile neuve et deux brebis remplies de sciure de bois, un repas complet en carton avec le dessert en cire, cinq aunes de chaînes en fer blanc « dont le cliquetis est admirable et fait couler des torrents de larmes » ; assortiment complet de masques, trappes, échelles de cordes ; de grandes tables avec leur tapis pendant jusqu'à terre ; toutes les machines nécessaires pour l'intrigue et le dénouement des pièces modernes. Quantité considérable d'épées, de hallebardes, de houlettes, de turbans, etc... Un berceau, un gibet, etc...

Sur un fragment de papier bulle, on lit ces lignes, écrites d'abord au crayon, puis à l'encre, par Ant.-P.-Ch. Favart :

J'avais une très belle lettre de Destouches adressée à mon grand-père. de quatre pages ; elle m'a été dérobée.

J'avais une lettre de la Touche, auteur d'*Iphigénie en Tauride* ; aussi dérobée.

J'avais 80 à 100 lettres d'hommes vraiment célèbres que j'avais classées bien à part, des lettres curieuses que j'avais destinées à donner de la valeur aux autres ; elles m'ont été enlevées. M. Berterin [1] est entré chez moi, introduit par ma mère, et ce choix a été probablement enlevé par cet amateur qui aura probablement enlevé cette très curieuse réserve, en promettant de lui en faire avoir un bon prix et lui disant qu'il saurait en avoir un bon prix, et probablement la plus grosse part en sera restée dans les dossiers de l'amateur.



Malgré l'ensemble important des pièces personnelles et intimes de notre recueil, on ne peut établir d'une façon exacte la vie familiale de Ant.-P.-Ch. Favart jusqu'en 1851. Toutefois, il est permis d'émettre sur ce point les hypothèses suivantes, qui ne doivent pas fort éloignées de la réalité.

La suscription d'une lettre, malheureusement non datée, nous apprend qu'il demeurait dans sa jeunesse, au Palais du Tribunat [2], où son père avait été employé autrefois, et où il était peut-être alors, lui aussi, fonctionnaire. On peut supposer de plus, qu'il y habitait avec sa mère, veuve en 1806, et qu'il y vécut jusqu'à son départ pour Vienne en 1815.

De 1815 à 1830, il ne fit à Paris que de courts séjours et il est probable qu'il n'y avait pas de domicile fixe et permanent.

---

1. Le nom de Berterin est quelquefois mentionné avec celui de C.-S. Favart parmi les comparses et les figurants de la troupe du Théâtre des Petits Appartements à Versailles, 1749-1752. Il est permis de supposer qu'il s'agit ici d'un fils de cet ami du théâtre.

2. Le bâtiment principal du Palais-Royal porta le nom de Palais du Tribunat de 1801 à 1808. Ch.-N. Favart s'était logé là, non par luxe, mais par économie, et pour être à proximité de son bureau. « Les logements de cette enceinte, qu'en raison de la population pressée, on aurait pu croire plus chers qu'ailleurs, l'étaient moins, surtout depuis quelques temps... » Barras, *Mémoires manuscrits*, cité par V. Champier. *Le Palais-Royal*, II, 40.

Lorsqu'il s'installa au Palais-Royal en septembre 1814, le duc d'Orléans demanda le renvoi des locataires installés dans les locaux qu'il se proposait d'occuper.

Au début de 1831, il s'installe chez lui, pour la première fois peut-être? très modestement. Je trouve, en effet, une facture de *Rameaux*, tapissier, 9, rue de Ponthieu, datée d'avril 1831, qui mentionne :

Un matelas	70 »
Une commode	140 »
Une toilette	130 »
Une table de nuit	22 »
Un petit guéridon	35 »
Six chaises.	36 »

C'est bien là le mobilier sommaire du secrétaire-diplomate qui ne possède qu'une chambre de garçon. Du reste, est-il certain de ne pas repartir bientôt?

En 1833, sa situation s'améliore, et se précise sans doute, puisqu'il choisit un petit appartement, 79, faubourg Saint-Honoré. Le même tapissier lui fournit des meubles plus luxueux :

Une commode acajou à coins ronds, marbre granit.	140 »
Un bois de lit à la girafe	120 »
Une toilette à la duchesse, garnie	140 »
Six chaises en paille fine, 1er modèle	45 »
Un matelas de maître	70 »

Il paie cette facture en billets à ordre échelonnés de juillet 1833 à avril 1834, et signés C. Favart.

En 1834 un nouveau mémoire de *Rameaux* porte :

Un buffet acajou.	100 »
Une chaise élastique pour *Madame* [1]	50 »

Et le 30 mars 1836 il s'offre :

Une chaise noire à grille garnie façon maroquin vert.	60 »

L'année suivante, il déménage — peut-être après la mort de sa mère ? — et va habiter 25, rue Neuve-du-Luxembourg [2].

Leroy, « clinquaillier », à l'*Étoile d'or*, 27, faubourg Saint-Honoré, lui vend :

Une lampe et son globe.	65 »
Un gril à côtelette	9 »

Il vivait encore seul sans doute, à cette époque, mais en 1838 une femme entre dans la maison qui devient plus coquette.

1. Je présume que c'est un cadeau fait, ou à sa mère peut-être encore vivante à cette époque, ou — avec plus de vraisemblance — à sa nièce Jenny, dont il est question plus loin ; car rien ne laisse croire que Ant.-P.-Ch. Favart se soit marié, et on ne trouve aucune trace de maîtresse régulière partageant sa vie, de 1830 à 1851.

2. Aujourd'hui rue Cambon.

En juin 1838 *Rameaux* lui réclame :

Une table à rallonge.	125 »
Un couvre-pieds	5 »
Fourni 5 aunes 1/2 jaconas.	6 90
Id. bordure en 3 — 7 aunes à 1 fr. 75	12 25

et le 20 octobre de la même année :

Un lit de sangle	7 »
Un métier à broder	15 »

Le lit de sangle est probablement pour la bonne, mais à qui destine-t-on le métier à broder ?

J'ai tout lieu de croire que c'est à Jenny Bornet, dont il est question dans tous les mémoires de fournisseurs de 1843 à 1850, — sous le nom de Madame Favart, — et qui était alors mariée. On peut présumer que Jenny Bornet est venue habiter avec son oncle vers 1839, et qu'elle a pris, — ou repris, — à cette date le nom de Jenny Favart. En l'absence du diplomate, c'est elle qui signe les billets destinés à régler les factures et l'on trouve un certain nombre de ceux-ci vaniteusement signés par elle : J. *de* Favart, ainsi que des relevés de compte établis au même nom.

Qu'est-ce que Jenny Bornet ? Nul document ne le fait connaître exactement ; mais, je suppose que c'est une fille d'Armand-Paul Favart, — fils aîné de Ch.-N. Favart, — sur l'existence duquel on ne possède aucun renseignement. Mariée à un nommé Bornet, Jenny devient veuve, ou peut-être se sépare de lui [1], vers 1838, et, sans situation, sans fortune, trouve un agréable asile chez son oncle, Ant.-P.-Favart, qui, toujours célibataire, lui confie la direction de son intérieur domestique.

Jenny Bornet et Madame Pingaud, la mère de Maria (Favart), devaient donc être les deux sœurs, filles d'Armand-Paul Favart.

Si l'on fait état des factures de notre recueil pour apprécier les dépenses nouvelles que Jenny Bornet occasionne à son oncle, on admet que celui-ci pouvait appeler sans crainte la jeune femme, sa « chère nièce », car, avec elle le luxe et le superflu firent irruption dans la maison.

En 1843, la petite Maria Pingaud, à la fois nièce de Jenny Bornet et petite-nièce de Ant.-P.-Ch. Favart, à peine âgée de dix ans, vient partager l'existence de la famille, et entre dans la maison de Favart, dont elle prend le nom, qu'elle ne devait plus quitter.

Il est probable que, dès cette époque, le diplomate, vivant presque constamment à l'étranger, venait rarement à Paris, et que ses séjours dans la capitale étaient de courte durée. Dans ces conditions, Jenny Bornet

1. Le reçu de l'église, lors de son service mortuaire porte : « Convoi de Jenny Bornet ».

demeurait la maîtresse absolue de la maison, qu'elle dirigeait, ainsi que l'éducation de Maria Pingaud, à son gré. En tous cas, ce qui paraît bien établi, d'après tous nos papiers, c'est que Jenny et sa nièce ont toujours mené, chez leur oncle, une existence heureuse et facile. Toutes leurs dépenses, — quelquefois même assez injustifiées, — étaient payées par Ant.-P.-Ch. Favart qui fut, à n'en pas douter, un bon et très honnête homme, ayant un cœur excellent, et sur l'affection duquel les deux femmes pouvaient largement compter. C'est ce qu'elles firent, du reste, sans aucune hésitation. Malgré les lourdes charges que ces dames lui imposaient chaque jour, malgré les dettes criardes qu'il s'efforçait péniblement d'atténuer à chacun de ses voyages à Paris, malgré les soucis constants et les embarras financiers que lui procuraient les réceptions fréquentes de réclamations de fournisseurs, souvent mécontents, je n'ai rencontré, à travers ces notes et brouillons personnels, reflets de son intime et secrète pensée, aucune plainte, aucun reproche, aucune observation amère, — comme cela eût été fort excusable, — à l'égard de celles qu'il considérait sans doute comme ses enfants. Et cependant, on devine aisément que toutes les recettes personnelles de Ant.-P.-Ch. Favart n'ont servi, pendant plus de dix ans, qu'à payer les acquisitions, parfois coûteuses, de Jenny et de Maria...

***

Je rencontre la première dépense faite par Maria Favart [1], sur une facture de *Madame de Labroise,* lingère, 366, rue Saint-Denis :

29 septembre 1843.	Un col pour enfant	3	»
	Un bonnet pour enfant	4	»
13 mars 1844.	Un col pour « Melle Maria » . .	3	25

A partir de ce jour, les fournitures faites pour la jeune fille sont désignées dans tous les mémoires sous cette rubrique : *pour Melle Maria.*

La même lingère vend encore :

4 mai	1845.	Un col brodé plumetis	3	»
11 juin	id.	Un pantalon percale avec entre-deux.	10	»
22 juillet	id.	Deux cols de jaconas	6	»
21 octobre	id.	Deux bonnets à la vieille	6	50
		Un bonnet garni de ruban vert . .	2	»

Cette même année, Maria entre au Conservatoire [2], aussi son oncle se

1. Tous les objets que je cite ont été achetés spécialement pour Maria Favart, mais il est bien entendu que toutes les acquisitions faites pour elle n'ont pas été relevées ; j'ai choisi celles qui m'ont paru les plus caractéristiques. De plus, nos cartons ne contiennent certainement qu'une partie des dépenses faites pour la jeune artiste.

2. Son nom figure sur une liste manuscrite que j'ai rencontrée, lors de mes recherches, et qui porte ce titre : « Principaux élèves du Conservatoire national de musique et de

hâte-t-il de déménager, afin de se rapprocher de l'établissement du faubourg Poissonnière. A la fin de 1845, il quitte le quartier qu'il aimait tant pour s'installer 27, rue Coquenard [1].

Agée de treize ans, la jeune comédienne est encore très modestement vêtue jusqu'à son engagement à la Comédie-Française, où sa nouvelle situation implique de nouveaux besoins. Mais, Jenny Bornet, coquette elle-même, connaît la nécessité de la parure chez la femme, et particulièrement chez l'actrice ; elle fut certainement son mentor, avec joie en la circonstance, et elle resta sans doute ici l'arbitre du goût auprès de sa nièce, jusqu'à la fin de sa vie.

De 1845 à 1848, ces dames emploient, pour confectionner leurs toilettes, une petite couturière à façon, habitant leur maison, et dont les prix sont fort doux :

1845. Façon d'un corsage alpaga	3	»
Id. d'une robe verte	5	»
Id. d'une robe de mousseline	5	»
Id. d'un mantelet	4	»
Id. d'un corsage de soie	4	»
Id. d'une redingote écossaise	5	»
Id. d'un châle ouaté	8	»

En 1848, les prix augmentent, en raison du travail plus compliqué probablement :

Façon d'une jupe	4	»
Id. d'un peignoir	6	»
Id. d'une robe	8	»
Id. id. de satin blanc	12	»
Id. id. de foulard garnie	10	»
Id. id. rose à volants	10	»
Id. id. de tarlatane	6	»

D'autre part, Madame *de Labroise* fournit :

Janvier 1846.	Un bonnet à ruban rose	2	50
	Un col brodé	4	50
Avril id.	Six chemises à 3 fr.	18	»
	Un mouchoir brodé	29	»
	Deux mouchoirs en batiste fil	22	»
Juin id.	Un mantelet	75	»

déclamation ayant fait partie des classes d'études dramatiques dans ces établissements à partir du 24 mai 1786, époque de sa fondation. — Dressée par M. Provost (de la Comédie-Française) jusqu'en 1856 ».

1. Aujourd'hui rue Lamartine.

Et, deux ans plus tard :

Un col de Valenciennes avec entredeux	30	»
Une coiffure	9	50
Un voile	27	»

Tandis qu'en 1847, *Mesdemoiselles Anne et Victoire*, modes, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, lui vendent :

Un chapeau de paille	30	»
Id. de velours noir	14	»
Id. de feutre gris	29	80

De son côté, Jenny Bornet, qui doit particulièrement se plaire dans le monde des acteurs et des coulisses, où elle sert de chaperon à sa nièce, n'hésite pas à prendre un coiffeur au mois, comme le montre cette facture de *Rousset*, coiffeur, qui porte au compte de « Madame Favart », pour juillet 1848 :

Un mois d'abonnement de coiffure	8	»
Un flacon d'eau de Portugal	1	75
Une brosse	5	»
Un peigne	3	»
Une boîte à poudre	3	»
Un flacon de blanc liquide	1	50
Pommade pour les lèvres	0	50
Une patte de lièvre	1	50

Cependant, à maintes reprises, Ant.-P.-Ch. Favart semble éprouver le besoin de se rendre compte des dépenses de sa maison. C'est, en la circonstance, une constatation platonique plus qu'un véritable contrôle.

Une note manuscrite du diplomate, datée du 15 décembre 1849, mentionne ces détails :

Dépenses mensuelles :

Maria	15	»
La bonne	20	»
Frotteur		
Porteur d'eau	2	50
Coiffeur de la ville	10	»
Id. au théâtre	15	»
Aux habilleuses du théâtre	5	»

Mais c'est surtout de 1848 à 1850 que le total des mémoires des fournisseurs atteint son maximum. Ainsi, la facture de *Rollat*, marchand d'étoffes, au nom des Mesdames Favart, s'élève pour l'année 1849 à 2.556 fr. 20, dont 1.501 fr. 45 pour Maria, du 2 novembre 1848 au 20 juin 1849.

Évidemment, les bourgeoises élégantes de notre temps, qui dépensent

annuellement chez leurs couturiers une somme supérieure à celle de la solde d'un colonel, trouveraient ces chiffres ridicules et mesquins ; leurs domestiques ont, sans doute, un budget plus important pour leur toilette. Pour apprécier l'excès des dépenses de Jenny, il convient donc, avant tout, de tenir compte des maigres appointements que les fonctionnaires et les artistes touchaient alors, du prix relativement bas, par rapport au prix actuel, de tous les objets, et de la valeur de l'argent à chaque époque. Les conséquences de ces diverses considérations obligent à conclure que, malgré l'apparence minime de ces dépenses, les maigres revenus du diplomate avaient beaucoup de peine à les acquitter.

Jenny Bornet meurt le 9 février 1850, et son très modeste convoi a lieu le lendemain à l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Le compte est ainsi établi par la personne chargée de régler les dépenses :

Pour le terrain	50 »
A la mairie	50 »
Pompes funèbres, bière, etc.	99 »
Messe	10 »
Aux pauvres	25 »
Monnaie pour les pauvres	10 »
L'homme à la bière	1 50
Le cocher et les hommes	4 »
Au fossoyeur	2 »
Aux pauvres	1 »
Deux couronnes	1 »
Donné aux deux suisses	2 »
Pour la chaise	0 40
Payé un poulet (*sic*)	3 25

Éloigné de Paris, et dans l'ignorance probable de la situation fâcheuse où sa nièce le laissait, Ant.-P.-Ch. Favart profite de la douloureuse circonstance qui le ramène chez lui pour établir l'état complet des dettes qu'elle lui laissait à payer. Différentes pièces, surchargées de chiffres, de dates et de noms de fournisseurs, sont d'éloquents témoignages de ses embarras financiers à cette époque. Il semble qu'en en trouve le résumé complet dans cette feuille :

Arrêté des comptes pour Maria et sa tante jusqu'au mois de février 1850.

Elles doivent :

Billecocq, marchand de châles	595 40
Rollat, marchand d'étoffes	1.276 20
De Labroise, lingerie	871 »
Gillet, blanchisseuse	238 »
Guyot, couturier	310 65

Marienval, fleurs artificielles.	322 20
Moyencourt, marchande de modes	16 »
Sédille, couturière.	289 50
Rivière, cordonnière	41 25
Jorel, épicier	97 44
Suply, apothicaire.	20 »
Naudet, marchand de vins	695 »
Pommier, id.	35 »
Dargaud, tailleur pour dames	169 »
Literie pour terminer	15 »

La bonne fournit aussi son petit mémoire :

Dépenses faites pour Melle Favart, du 15 décembre 1849 au 13 février 1850.

Ce sont surtout des ports de lettres, des pourboires pour des courses, et des gâteaux presque chaque jour « pour Mlle Maria ».

Je lis sur une autre feuille, écrite, comme la précédente, par Ant.-P.-Ch. Favart :

Dépenses particulières à Maria.

(qui s'installait sans doute dans la chambre autrefois réservée à sa tante).

11 février	1850.	Deuil, manteau, capote.	73 40
1er avril	id.	Journaux de théâtre	20 »
		Rideaux, couvrepieds, doublure, collage de papier, chambre à coucher, papier, baldaquin, etc.	237 65
15 août	id.	Pour sa fête, un chapeau	25 »
		etc...	

Avec cette annotation charmante, qui caractérise si bien l'homme :

Je ne compte pas les glaces, les gâteaux, les voitures, gants, éventails, etc.; toutes ces petites gâteries de chaque jour.

Enfin, dernière pièce intéressante sur ce sujet, parmi l'amas de factures et de billets à ordre : une seule ligne non datée, mais qui doit être de 1851 ou 1852 :

Total général des dettes que m'a laissées Maria : 3.390 fr. 39.

***

J'ignore comment Ant.-P.-Ch. Favart sortit de ce mauvais pas. Certains négociants étaient accommodants, tel *Billecoq*, marchand de châles, qui, en 1852, n'avait pas encore touché un sou de sa fourniture de 1849. D'autres, au contraire, se montraient très pressés, comme *Rollat*, marchand d'étoffes, qui, ayant écrit à son débiteur plusieurs lettres sans recevoir de

réponse, le menace de l'huissier le 12 septembre 1850 ; six jours après, le pauvre créancier s'exécute et solde le compte de ses nièces en fournissant des billets à longue échéance.

L'ensemble des pièces de notre recueil s'arrête à la fin de 1850. Il est probable que, l'année suivante, Ant.-P.-Ch. Favart quitta Paris d'une façon définitive, pour n'y revenir qu'avec sa retraite de consul. Jenny était morte ; la situation matérielle et artistique de Maria s'améliorait chaque jour ; il voulait bien payer toutes les dettes antérieures de l'artiste, mais il lui fit comprendre sans doute qu'il se refusait à en accueillir de nouvelles, et qu'elle pouvait vivre désormais avec ses seules ressources. Du reste, il venait de contracter de lourds et nombreux engagements qu'il voulait tenir, et il sentait bien que, restant à Paris, ses relations personnelles et peut-être aussi son affectueuse faiblesse pour sa nièce y mettraient de constants obstacles : il partit...

***

Nos cartons contiennent deux lettres de Jenny Bornet adressée à son oncle, et qu'il est difficile de dater exactement.

La première est probablement de l'époque où Ant.-P.-Ch. Favart était secrétaire d'ambassade, si l'on en juge par la dernière ligne :

Voulez-vous venir tirer les rois avec nous ? Nous avons une duchesse, Madame Bossy, etc. Si vous ne pouvez pas, faites-le moi savoir, sinon rien, et je vous attendrai. Avez-vous deux jeux de cartes à me donner, j'en ai bien besoin ? [1].

Votre nièce, Jenny.

Faites-vous très beau. Grande tenue !

La seconde lettre est, je pense, de la période 1842-1845. L'orgueilleuse, coquette et peu ordonnée Jenny, déjà veuve ou séparée de son mari, comme l'indique la signature, devait être alors chez des parents :

Mon oncle,

Je vous envoie pour Maria des *gaudes* que je viens de recevoir de Bourgogne ; elles sont excellentes et *renflent* beaucoup ; il en faut très peu pour en faire une grosse casserolle. Si dimanche vous pouvez venir dîner, manger du poulet de Bourgogne ? ne vous gênez pas ? Le soir nous donnons une tasse de thé à deux amis, alors vous viendrez à huit heures, neuf heures, manger du fameux pain d'épices de Dijon, qui vaut encore mieux que sa réputation.

Adieu.

Votre nièce, Jenny Favart.

---

1. Ainsi qu'il était de mode dans beaucoup de familles à cette époque, les Favart s'occupaient fort de cartomancie, chiromancie, etc... J'ai trouvé deux pièces manuscrites sur ces sujets, dans les cartons : 1° « Règles de l'horoscope tirées de la 9me clavicule de Néoptolème, livre 2. » 2° « L'horoscope par les cartes. »

Ces lettres constituent les derniers autographes que l'on peut attribuer avec certitude aux membres de la famille Favart. Parmi les autres documents renfermés dans notre recueil peut-être existe-t-il encore des manuscrits originaux ou des copies dont ces membres sont les auteurs, mais la crainte d'une erreur possible m'engage à conserver pour ces pièces l'anonymat. Du reste, leur nom reparaîtra encore souvent aux chapitres suivants, dans les écrits des confrères ou des amis de l'éminent auteur dramatique.

***

Pierrette-Ignace-Maria PINGAUD, qui illustra pour la dernière fois le nom de Favart, est née à Beaune le 16 février 1833.

Au cours de mes recherches sur la famille Favart, j'aurais aimé à fixer le degré précis de parenté existant entre le dernier descendant de l'aimable poète des *Trois Sultanes* et la remarquable artiste de la Comédie-Française. Il eût été intéressant de savoir de quelle façon Maria passa son enfance, comment et pourquoi elle vint vivre chez son oncle, à quelle époque elle le quitta et dans quelles conditions, quelles furent leurs existences séparées et leurs relations familiales après 1851, jusqu'en 1867, de connaître enfin tout ce qui sera nécessaire aux biographes futurs pour écrire l'histoire de la jeunesse de Mlle Favart et de ses débuts au théâtre, et qui deviendra indispensable aux érudits pour établir l'histoire de la troupe de la Comédie-Française au XIXe siècle.

Malheureusement, dans la plupart de mes démarches à cet égard, je me suis heurté à de fâcheux silences de la part de ceux qui me paraissent devoir détenir les plus précieux renseignements sur ces questions. Le seul fait que l'on puisse établir avec certitude, c'est que, dès son arrivée chez Ant.-P.-Ch. Favart, la jeune Pierrette Pingaud prend le nom de Maria Favart, qu'elle entre au Conservatoire, qu'elle débute au théâtre sous ce nom, et que, « dans son acte d'adhésion à la Comédie-Française en date du 24 mars 1855, elle s'appelait encore Maria Pingaud, dite *Favart*, et n'était donc pas encore adoptée par Ant.-P.-Ch. Favart [1] ».

Cependant, lors de son début officiel à la Maison de Molière, le 19 mai 1848, Mlle Favart était considérée par les critiques comme une arrière-petite-fille de C.-S. Favart [2].

1. Communication de Me Lesguillier, notaire à Paris.

2. *Le Coureur des spectacles* du 17 mai 1848 écrit : « Trois personnes ont été engagées par le prédécesseur de M. Lockroy (Vedel) au Théâtre de la République (Comédie-Française). On sait les noms de deux de ces élèves, M^elles^ Favart et Dalloca... La première ici

Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude de parler de la brillante carrière dramatique de cette jeune artiste qui, à quinze ans et trois mois, débute si heureusement sur notre première scène. Les journaux du temps sont les témoins toujours vivants de ses nombreux succès, et Ant.-P.-Ch. Favart dut partager souvent la joie de ses triomphes. Cependant, notre recueil ne contient aucune trace de la correspondance régulière qu'ils ne pouvaient manquer d'avoir entre eux. Ces lettres, qui seraient aujourd'hui si intéressantes à consulter, que sont-elles devenues ?

De même, à quelle date précise M[lle] Favart fut-elle adoptée par son oncle, en admettant qu'elle l'ait été légalement ?... Je l'ignore, comme on l'ignore aussi, paraît-il, à la Comédie-Française, où l'on ne possède, dit le dévoué bibliothécaire, aucun renseignement sur ce point. Dans ces conditions, il est permis d'accepter provisoirement la date de 1861 que donnent certains biographes de l'artiste, jusqu'au jour où quelque heureux chercheur découvrira le document qui solutionnera la question.

M[lle] Favart est morte à Paris, 194, rue de Courcelles, le 11 novembre 1908, et inhumée au cimetière Montmartre. Les journaux qui ont mentionné son décès et les articles spéciaux publiés sur l'artiste à cette occasion n'ont fourni aucun détail nouveau en ce qui concerne sa naissance et son adoption [1].

---

nommée l'est aussi dans l'ordre des débuts. C'est M[elle] Favart qui ouvre la marche. Vouée aux deux genres, elle commence par la comédie. Valérie, dans la pièce de M. Scribe, est l'occasion de son premier pas. Ensuite, on la verra dans le rôle travesti de Stéphano du *Chef-d'œuvre inconnu*, dans *la Fille d'honneur* et Henriette des *Femmes savantes*. La tragédie venant après, M[elle] Favart jouera Chimène du *Cid*, *Zaïre*, et Palmyre de *Mahomet*. C'est donc tout à fait selon l'ancienne manière que se présente cette *arrière-petite-fille* du célèbre auteur de l'opéra-comique. Voltaire lui dirait : « Du sang de Favart, je n'attendais pas moins. »

Le même journal dit encore le 24 mai 1848 : « M[elle] Favart, que son nom et sa famille obligent, s'est montrée pour la première fois sur la scène dans *Valérie*, dont elle a joué le rôle avec grâce et sentiment, surtout vers la seconde moitié de la pièce où sa frayeur l'avait un peu quittée. Au commencement du mois prochain, cette jeune élève du Conservatoire se montrera dans la tragédie... »

1. Voir à l'*Appendice* les nouveaux manuscrits que j'ai rencontrés concernant la famille Favart.

V

Louis FUZELIER

(1672-1752)

Paul Lacroix disait de Fuzelier, en 1843 [1] : « Ce spirituel auteur qui a composé un si grand nombre de pièces pour les théâtres de la Foire et qui fut toujours éclipsé par son collaborateur Lesage est aujourd'hui à peine connu de nous. »

Il y a soixante-dix ans que ces lignes ont été écrites et nous ne connaissons pas Fuzelier davantage. On a cependant publié, depuis cette époque, bien des volumes sur le théâtre de la Foire, mais aucun d'eux n'a consacré à l'écrivain de chapitre spécial. Fuzelier ne mérite pas un oubli aussi complet ; si la place qu'il doit occuper dans l'histoire du théâtre est modeste, du moins existe-t-elle réellement, et c'est mépriser un peu trop son talent et ses ouvrages que de se borner à citer son nom à propos d'un travail sur Lesage ou sur les spectacles forains.

Fuzelier est né en 1672. Sa vie est peu et mal connue ; les meilleures, les plus récentes *Biographies* se contentent de répéter à son sujet quelques anecdotes banales, sans fournir sur son existence aucun renseignement utile. Il est vrai que ses contemporains eux-mêmes ne paraissent pas mieux informés, car le *Mercure de France* [2] mentionne son décès en une note assez brève, mais, cependant, pour nous intéressante :

---

1. *Catalogue Soleinne*, 2e partie, p. 78.
2. Décembre 1752. 2e volume, p. 128.

M. Fuzelier, un des auteurs privilégiés du *Mercure*, est mort le 19 septembre [1] (1752) dans un âge avancé. Des infirmités continuelles lui avaient interdit, les dernières années de sa vie, toute sorte d'occupation. Il avait travaillé autrefois pour tous les théâtres et y avait eu des succès brillants : les plus soutenus ont été ceux de *Momus fabuliste*, des *Fêtes grecques et romaines* et des *Amours des Dieux*. Les pièces fugitives, qui lui sont échappées en différentes occasions, sont pleines de goût et d'agrément, et feront une partie considérable du recueil de ses ouvrages. Nous exhortons l'homme d'esprit et de goût qui s'est chargé de le former, de ne le pas faire attendre, et de nous donner sur la personne de l'auteur des détails que nous n'avons pas pu avoir.

D'autre part, on lit dans le *Dictionnaire des Théâtres* de Parfait [2], à propos de la comédie *Le Mai*, de Fuzelier : « Cette pièce paraîtra imprimée dans le recueil des œuvres de l'auteur qui appartiennent à M. Favart. »

Il résulte donc de ces deux indications précises : 1° que C. S. Favart fut le premier possesseur de tous les manuscrits de Fuzelier, ce qui explique l'abondance de ceux-ci dans nos cartons ; 2° que C. S. Favart eut, à un certain moment, l'intention de publier les œuvres de notre auteur ; enfin 3° que, parmi les écrivains qui eurent des relations suivies avec Fuzelier, C. S. Favart fut un de ceux qui pénétrèrent le plus dans l'intimité de son existence, et qu'il était peut-être le seul parmi eux à avoir les éléments nécessaires à en faire le récit.

Les désirs formulés par le rédacteur du *Mercure* ne se sont point réalisés ; C. S. Favart est mort sans publier le recueil attendu ; un grand nombre de manuscrits manque à notre dossier, et je n'ai trouvé aucune trace de la curieuse notice que l'auteur de *la Chercheuse d'esprit* aurait pu écrire sur son vieil ami, en tête de l'édition annoncée, et qui ne verra probablement jamais le jour. C'est donc en utilisant les seuls documents de nos cartons que je vais essayer de présenter le spirituel écrivain « à peine connu de nous », quoique le premier en date de nos auteurs forains.

*
* *

Fuzelier, dont on ignore l'origine, avait reçu dans sa jeunesse une instruction assez complète, et connaissait suffisamment la musique pour composer lui-même des airs de vaudevilles. En 1709, il était secrétaire du comte d'Etampes, mais on peut supposer qu'il fut attaché de bonne heure à un grand seigneur, ami des lettres et du plaisir, et qu'il puisa auprès de lui les goûts qu'il conserva toute sa vie.

1. Il fut inhumé le lendemain « en l'église Saint-André des Arcs, sa paroisse ».
2. Tome III, p. 357.

Ses premières productions imprimées datent de 1701 ; toutefois il est probable que de nombreuses « pièces fugitives » de sa façon devaient courir le monde bien avant cette époque. Grâce à son esprit et sa gaîté, il pénétra aisément dans la société légère du temps, et ses succès dramatiques lui valurent bientôt de belles et utiles relations parmi les plus hautes classes de la bourgeoisie et de la noblesse. Il est lié avec le cardinal de Polignac, le marquis de Livry, le marquis de Nesles, le duc de Mazarin, le fermier général Mareuil, l'abbé Cherrier le censeur, les banquiers Pâris, etc... Il fréquente chez Madame de Mailly, chez la comtesse de Belle-Isle, chez la comtesse d'Argenton, chez Madame de Prie et même chez des princesses de sang royal ; Mademoiselle de Clermont et la princesse de Conti. Comme auteur, il entretient toute sa vie les rapports les plus cordiaux avec ses confrères, dont beaucoup furent ses collaborateurs avant d'être ses amis.

Petit et gros, le cou court et le visage épanoui, mangeant bien, mais *buveur d'eau*, comme il aime à le rappeler souvent, Fuzelier était d'un caractère enjoué, très libre en ses propos, ferme en ses jugements et d'une rare sincérité ; en résumé un honnête homme, bon vivant, spirituel, mais un peu brusque. Lesage, dont l'humeur était plutôt triste et le caractère assez froid, l'estimait beaucoup [1]. Collé, rarement aimable pour ses plus sûrs amis, et qui resta toujours en relations avec lui, écrit : « Fuzelier ne passe point pour menteur ; on pourrait au contraire lui reprocher d'avoir toujours dit trop crûment la vérité [2]. »

Ce sont probablement ces qualités d'indépendance et de franchise

---

1. En 1716, il composa avec Lesage, — probablement pour la foire Saint-Laurent, — une pièce, dont je n'ai pu découvrir le titre, qui fut arrêtée par la censure. Fuzelier, furieux, prétendait se venger en imprimant l'ouvrage. C'est alors que Lesage lui écrivit cette lettre assez curieuse :

« A Monsieur Fuzelier, rue de l'Arbre-Sec, maison du Vitrier, à Paris.

« Ce dimanche matin. — J'apprends que vous êtes disposé à publier la dernière pièce que nous avons faite ensemble pour vous venger des refus de la censure. Je ne pense pas que cela soit ; car vous ne voudriez pas faire de la peine à un de vos meilleurs amis, et moins encore à l'obliger à réclamer contre vous, dans un temps où tout semble présager de nouvelles contrariétés. Je prépare en ce moment une réfutation contre le dernier article de nos ennemis, et je pense trop bien de votre esprit ainsi que de vos justes sentiments pour croire que vous ne voudrez pas leur donner la satisfaction de comparer notre amitié à celle des enfants de la Thébaïde. Enfin, j'écris présentement au Chancelier pour qu'il daigne avoir égard à notre demande et qu'il ne souffre pas que l'intrigue et la calomnie diffament plus longtemps des hommes que le public couvre de son suffrage. C'est pourquoi je vous supplie, mon ancien et cher camarade, de mettre de côté vos ressentiments et d'attendre avec patience le résultat de démarches qu'on fait à cette heure pour nous, vous suppliant de me croire à tout jamais votre entièrement dévoué ami. — Lesage ».

Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. Léo Claretie, dans son intéressant ouvrage : *Lesage, romancier.*

2. Collé. *Journal*, juin 1750.

excessives, son esprit vif et son habileté théâtrale qui lui valurent la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. On ne saurait donc voir en lui un poète courtisan, comme il y en eut tant au XVIIIe siècle, mais un écrivain quelque peu fier et libre, auteur dramatique applaudi, connaissant les ressources et les procédés de son art, et surtout un remarquable chansonnier à la verve railleuse et facile, à l'imagination prompte, à la versification aisée.

Son talent était, du reste, si officiellement reconnu et garanti, qu'en 1726 le censeur refusa son approbation à l'*Almanach du Parnasse*, parce que l'auteur y disait que Voltaire et Fuzelier avaient travaillé pour les Marionnettes de la Foire. La vérité est, que Fuzelier, avec Lesage et d'Orneval, avait non seulement écrit pour les Marionnettes, mais que tous trois avaient fait mouvoir eux-mêmes les pantins de bois à la Foire Saint-Germain, en 1722[1]. Ce n'était là, j'imagine, qu'une fantaisie d'écrivain, semblable à celle qui pousse, à toute époque, certains auteurs dramatiques à interpréter eux-mêmes leurs œuvres, et l'on aurait tort de se baser sur ce fait isolé pour considérer Fuzelier comme un disciple de Nicolet ou des acteurs de la Foire.

*
* *

Le critique qui voudrait étudier Fuzelier comme il convient, c'est-à-dire en accordant à ses ouvrages l'attention qu'ils méritent, pourrait aisément diviser son travail en quatre parties bien distinctes : l'homme, l'auteur dramatique, le poète frivole, l'écrivain sérieux. Nous possédons les éléments suffisants pour apprécier l'auteur forain et le poète ; et la critique de l'écrivain sérieux ne serait pas moins intéressante pour la littérature, si l'on songe que, de son aveu même, Fuzelier écrivit au *Mercure* dès 1721, qu'il en fut plus tard le rédacteur privilégié pendant huit ans, et qu'il reste en réalité le plus ancien historien documenté de notre théâtre.

Une pareille étude, toute inédite et curieuse qu'elle serait sans doute, dépasse le cadre restreint de ce travail. Toutefois, avant de dresser l'inventaire des manuscrits de Fuzelier que contient notre recueil, il me paraît utile d'appeler l'attention des lettrés sur un côté peu connu de l'auteur : son érudition, dont ses contemporains n'ont pas manqué de profiter.

---

1. Lesage raconte le fait dans le *Théâtre de la Foire* : « Les auteurs de l'Opéra-Comique, voyant encore une fois leur spectacle fermé, plus animés par la vengeance que par un esprit d'intérêt, s'avisèrent d'acheter une douzaine de marionnettes et de louer une loge où, comme des assiégés dans leurs derniers retranchements, ils rendirent encore leurs armes redoutables. Leurs ennemis, poussés d'une nouvelle fureur, firent de nouveaux efforts contre Polichinelle chantant, mais ils n'en sortirent pas à leur honneur. Le succès de ces pièces et surtout la parodie de *Romulus*, de La Motte, fut tel, que M. le duc d'Orléans, régent, voulut la voir représenter à deux heures après minuit ».

Il est probable que Fuzelier est le premier écrivain de théâtre qui ait pris soin de dresser un catalogue de toutes les pièces représentées de son temps, en y ajoutant les dates et les faits qui s'y rapportent [1]. On sait qu'il s'occupait de réunir les matériaux, la plupart manuscrits, d'un répertoire général du Théâtre de la Foire. Il a laissé, en un cahier in-4°, une liste autographe des pièces jouées aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent de 1710 à 1740, qui a été largement utilisée par les frères Parfait pour leur ouvrage : *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire, par un acteur forain*. Du reste, dans leur *Dictionnaire des Théâtres* [2], les mêmes auteurs mentionnent ce catalogue manuscrit. Il est évident que la collaboration de Fuzelier leur fut extrêmement précieuse par la documentation de tous leurs ouvrages sur le théâtre.

De plus, fait encore plus important pour la bibliographie théâtrale, je crois pouvoir accorder à Fuzelier le volume bien connu de tous les érudits : *Bibliothèque des Théâtres, etc... Paris. L. F. Prault. 1733*, que les historiens dramatiques et les bibliographes ont, jusqu'à ce jour, attribué à Maupoint, avocat.

J'ignore sur quelle autorité on s'est basé pour faire de l'inconnu Maupoint l'auteur de cet intéressant volume, le premier du genre. Quérard mentionne de Maupoint deux livres qui n'ont qu'un lointain rapport avec le théâtre : *Almanach de Paris* ou *Calendrier historique pour 1727*, et *Concordance des bréviaires de Rome et de Paris avec le Journal des Cérémonies et des usages. 1740*, édités tous deux chez Chardon. Il y a même des exemplaires qui portent pour titre : *Calendrier historique avec le Journal des Cérémonies.*

On ne sait rien de Maupoint, sur lequel toutes les *Biographies* sont muettes. Le caractère particulier des deux ouvrages qu'il a publiés chez Chardon, alors que la *Bibliothèque des Théâtres* est parue chez Prault, éditeur spécial des auteurs dramatiques, aurait pu donner l'éveil aux chercheurs, d'autant plus qu'en rendant compte de ce dernier livre, le *Mercure de France* ne mentionne aucun nom d'auteur. L'anonyme restait donc à découvrir.

Or, dans le *Discours à l'occasion d'un discours de M. de La Motte sur les Parodies*, publié dès 1731, et placé, avec quelques corrections, en tête du *Recueil des Parodies du Nouveau Théâtre Italien* [3], Fuzelier écrit ces lignes, conformes à son caractère et à son esprit :

---

1. Fuzelier, critique dramatique du *Mercure*, de 1721 à 1750, était particulièrement qualifié pour établir ce travail.

2. Tome VII, p. 749.

3. Tome I, p. XXXIV.

Je pense que non seulement un auteur n'en doit jamais louer un autre à charge de revanche, mais qu'il doit encore avoir le courage de louer les plumes qui ne le louent pas. J'ose écrire ici que je pratique ce que je propose.

Si je dois cet éclaircissement général aux auteurs maltraités dans la *Bibliothèque des Théâtres*, j'en dois un particulier à l'auteur du *Retour de tendresse* (Fusilier) qui est appelé Fuzelier le fils [1]. Il perdrait trop à m'avoir pour père, l'hymen ne m'a jamais inscrit sur ses registres.

Cette explication de Fuzelier prouve surabondamment que, s'il n'est pas l'unique auteur de la *Bibliothèque des Théâtres*, il a pris du moins la plus grande part à la rédaction de cet ouvrage, et qu'on peut avec quelque certitude le lui attribuer.

***

On sait que Fuzelier obtint avec La Bruère le privilège du *Mercure de F ance* en 1744 [2], mais ce qu'on sait moins, c'est que, collaborateur du recueil depuis vingt-trois ans, il s'efforçait, dès 1740, d'en obtenir seul le brevet. Barbier [3] raconte à ce sujet l'anecdote amusante et peu connue que voici :

Le seigneur de La Roque qui fait le *Mercure* (depuis 1721) a été à l'extrémité avant le voyage de Fontainebleau. Cette commission produit six à sept mille livres de rente, ce qui est très gracieux pour un homme de lettres. Fuzelier poète, qui a fait plusieurs pièces, garçon d'esprit et mal à son aise, a fait des mouvements auprès de M. de Maurepas, de qui cela dépend, pour avoir cette commission. Comme il est de tout temps ami du marquis de Nesles et de Madame de Mailly [4],

---

1. La note était reproduite du *Nouveau Théâtre Italien*, 1729, qui le premier avait commis l'erreur. Tome I, p. LXXIII.

2. Voici le texte du brevet : « Aujourd'hui, trente-un octobre mil sept cent quarante quatre, le Roy étant au camp devant Fribourg, voulant que le *Mercure de France*, que le défunt sieur La Roque composait tous les mois, soit continué avec toute l'attention convenable à un ouvrage aussi utile qu'agréable au public, Sa Majesté, bien informée des talents et de la sagesse des sieurs Louis Fuzelier et Charles-Antoine Le Clerc de la Bruère, les a choisis et nommés pour composer à l'avenir le *Mercure de France* exclusivement à tous autres..., l'intention de Sa Majesté étant que le survivant des deux en jouisse en entier. Veut en outre que les dits sieurs Fuzelier et Le Clerc de la Bruère partagent entre eux le travail pour la composition du dit ouvrage, et les émoluments qui proviendront d'icelui par égale portion, le tout à commencer au mois de novembre prochain... »

3. *Journal de Barbier*. Novembre 1740.

4. Louise-Julie de Nesles, née le 16 mars 1710, était la fille aînée du marquis de Nesles « homme d'esprit, mais très fou et d'une hauteur extraordinaire ». Elle épousa son cousin le comte de Mailly en 1726 et vers 1732 devint la première maîtresse en titre de Louis XV. Disgraciée et remplacée auprès du roi par Madame de La Tournelle, sa sœur, en 1742, elle se retira du monde et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, le 30 mars 1751. Un contemporain l'apprécie ainsi : « Elle n'est pas jolie..., elle est bien faite, amusante et a de l'esprit. C'est une brave femme qui n'a jamais fait de mal à personne dans le temps de son crédit. »

sa fille, il l'alla trouver un matin dans son lit et lui dit : « Madame, je viens vous prier de me rendre un service. » Elle se défendit d'abord sur ce qu'elle ne demandait quoi que ce soit ; il la tourmenta tant qu'elle lui dit : « As-tu un mémoire ? — Oui, Madame. » Elle le prit, le lut : « Qu'on me lève, dit-elle ; mes porteurs ! Va m'attendre chez M. de Maurepas, j'y vais dans le moment. » Elle y arrive. M. de Maurepas n'était pas chez lui. Elle dit à son valet de chambre qu'elle reviendra et de prier M. de Maurepas de l'attendre, et par un effort d'imagination pour servir plus chaudement Fuzelier, elle va tout de suite chez M. de La Peyronie [1], premier chirurgien du roi. « Je viens, lui dit-elle, vous demander une grâce qu'il faut que vous m'accordiez absolument. Je vous demande pour Fuzelier, que je protège, un privilège exclusif pour distribuer le Mercure. » M. de La Peyronie tomba de son haut ; il lui témoigna la disposition où il était de lui accorder tout ce qui dépendait de lui, mais en même temps l'impossibilité de le faire sur cet article, que cela n'avait jamais été, que cela ne convenait en aucune façon à un homme de lettres, et que cela ne se pouvait pas, que Fuzelier n'y avait pas pensé. Malgré ses instances, Madame de Mailly, persuadée que la demande était ridicule, s'en retourne chez M. de Maurepas, tout en colère et lui dit : « Je venais vous demander une grâce pour Fuzelier, mais il faut qu'il soit fou de me faire faire des démarches pour une chose qui ne se peut pas. Je viens de chez M. de La Peyronie qui me l'a bien assuré. — Mais, Madame, répond M. de Maurepas, je suis informé de ce que demande Fuzelier, cela n'a point de rapport avec M. de La Peyronie. — Comment ? dit-elle, il demande le privilège exclusif du Mercure ? — Cela est vrai, lui répondit le ministre son cousin, c'est le *Mercure galant*, qui est un ouvrage d'esprit. — Ah ! dit-elle, que ne s'explique-t-il donc cet animal-là ! Si cela est ainsi, je vous le recommande très fort. » Il n'y a point de trait d'une étourderie et d'une absence d'esprit pareille. On pourrait même penser plus mal. Fuzelier a eu l'agrément pour faire le *Mercure*, mais malheureusement le seigneur de La Roque s'est rétabli et est en parfaite santé maintenant [2].

A partir du jour où il prit la direction du *Mercure*, Fuzelier cessa à peu près d'écrire pour le théâtre forain et ne composa plus de poésies fugitives. Il comprit la responsabilité et la dignité de sa nouvelle fonction, et resta jusqu'à sa mort un écrivain sérieux.

***

Il ne m'appartient pas de porter sur l'ensemble des ouvrages de Fuzelier

---

1. « Maréchal, premier chirurgien du roi, avait obtenu depuis plusieurs années la survivance de sa charge pour son fils, et ce fils vient de s'accommoder de cette survivance avec La Peyronie, chirurgien en grande réputation, qui donne à Maréchal père 40.000 livres et à Maréchal fils 1.000 écus de pension ; on donna à La Peyronie un brevet de retenue de 20.000 écus. » (*Journal de Dangeau*, 8 février 1717). — François La Peyronie mourut le 25 juin 1747.

2. Antoine de La Roque mourut le 3 octobre 1744. On vient de voir que Fuzelier lui succéda le 31 du même mois.

un jugement développé, qui exigerait à la fois de longues citations et de nombreux rapprochements, cependant il me paraît que les critiques de notre temps qui se sont incidemment occupés de l'écrivain ont fait preuve de quelque iniquité à son égard. Peut-être se sont-ils contentés d'adopter sans contrôle le jugement de La Harpe [1], si dur à notre auteur ?

Avant de s'associer avec Lesage, dit l'un d'eux [2] qui semble traduire l'opinion générale, Fuzelier n'avait rien donné au théâtre forain qui eût une forme ou une valeur. Ses premières pièces sont d'une faiblesse inimaginable. Point d'esprit, point de caractères, point d'entente de la scène et un style d'une invraisemblable platitude. Mais aussitôt que Lesage lui a montré la voie, il s'empresse de le prendre pour guide.

Ces lignes renferment de graves erreurs. Tout d'abord, je présume que c'est Lesage qui, brouillé avec les Comédiens Français, pauvre, ayant besoin de vivre [3], réclama la collaboration de Fuzelier, afin de pouvoir être représenté à la Foire. Il est bon de se souvenir que, lorsque Lesage débuta à la Foire Saint-Germain en 1712, avec d'Orneval et Fuzelier, ce dernier avait déjà fait jouer, seul, neuf pièces en vaudevilles et en écriteaux. Il y a donc tout lieu de croire que c'est Fuzelier qui a initié Lesage à la confection des pièces foraines. Du reste, il ne paraît pas que Lesage, ayant signé seul les ouvrages qu'il donna à la Comédie-Française, eût accepté et conservé la collaboration de Fuzelier et de d'Orneval s'il n'en avait point senti la nécessité.

De plus, pour apprécier avec équité la valeur littéraire des ouvrages forains de cette époque, on ne doit pas oublier qu'alors les acteurs de la Foire étaient surtout des sauteurs et des danseurs, qu'avant 1708 les pièces à couplets n'étaient point autorisées, et que c'est seulement en 1715 que la

---

1. « Parmi tous ceux qui, sans avoir rien laissé qu'on puisse lire, ont eu des succès de théâtre, et non pas de talent, je ne citerai que Fuzelier, parce qu'il eut de son temps quelque réputation, et qu'il afficha de plus d'une manière des prétentions fort mal placées... C'est bien le plus froid et le plus plat rimeur, le bel esprit le plus glaçant et le plus glacé, etc... » (*Cours de littérature*. Chapitre VI, section 2). — Il serait facile d'appliquer au poète La Harpe le même jugement. La façon dont il comprend et apprécie Lesage et son *Théâtre de la Foire*, prouve qu'il ne pouvait goûter l'esprit, la verve et la gaîté des spectacles forains.

2. F. Barberet. *Lesage et le Théâtre de la Foire*. Nancy, 1887, p. 212.
Le même critique dit aussi : « Lesage partage la gloire (de ses premiers succès) soit avec Fuzelier, soit avec d'Orneval *qu'il vient de s'adjoindre* », p. 43.

3. « Lesage, auteur de *Gil Blas*, vient de donner la *Vie de M. de Beauchêne*, capitaine de flibustiers. Ce livre ne saurait être mal écrit étant de Lesage, mais il est aisé de s'apercevoir, par les matières que cet auteur traite depuis quelque temps, *qu'il ne travaille que pour vivre*, et qu'il n'est plus le maître, par conséquent, de donner à ses ouvrages du temps et de l'application. Il y a six à sept ans que la Ribou lui a avancé cent pistoles sur son quatrième volume de *Gil Blas* qui n'est point encore fini et qni ne le sera pas de si tôt ». *Journal de la Cour et Paris*, 24 janvier 1733. — Le quatrième volume de *Gil Blas* ne parut en effet qu'en 1735, vingt ans après le premier.

loge de Saint Edme et de Beaune prit le nom d'Opéra-Comique. Avant cette date, quel agrément littéraire pouvait offrir la pièce foraine ? « L'intrigue est à peu près nulle... La pièce est faite pour des clowns et non pour des acteurs [1]. » Le but principal de l'auteur dramatique est donc de construire un scénario où l'action, rapide, prête aux culbutes et aux lazzis, afin de provoquer facilement le rire. Ajoutez à cela quelques couplets satiriques ou grivois bien tournés, un divertissement final mouvementé, et voilà la pièce établie ; le jeu des acteurs fera le reste. Dans ces conditions, il me paraît difficile d'exiger de l'écrivain « de l'esprit, des caractères et un style soutenu. »

Les contemporains de Fuzelier le jugeaient plus favorablement : « Fuzelier n'a pas eu la réputation qu'il eût pu avoir ; et il n'en faisait pas le cas qu'il en eût dû faire. Il avait la manie de ne pas assez estimer le jugement du public. Il était un peu brusque. On le pressait de refaire une scène..., on lui en montrait les défauts ; il en convenait ; mais il répondit : « Cette scène-là est encore assez bonne pour ce maraud de public [2]. »

Sans vouloir exagérer les mérites de Fuzelier, on peut lui accorder de réelles qualités dramatiques. Il avait le sens de la scène, mais plus encore et d'une façon intense celui de la parodie et de la satire. Certes, il ne faut pas chercher dans son théâtre des caractères ; toutefois on y rencontre d'amusantes caricatures et des personnages d'une spirituelle ironie. Son dialogue n'a point la fermeté et la précision de celui de Lesage ou la distinction et la sensibilité charmante de la langue de Favart, mais il est d'une grande franchise d'allure, sans recherche et sans prétention. Le plus vrai talent de Fuzelier, celui que lui reconnaissent sans contestation ses collaborateurs, parce que, dans cette partie spéciale, il leur est supérieur, c'est la fantaisie imaginative et la verve poétique. Là, il est le maître de Lesage lui-même, plus observateur qu'inventeur et qui rimait difficilement. Aussi réserve-t-il toujours à Fuzelier, dans leurs pièces foraines, les divertissements, les couplets et les vaudevilles. L'auteur de *Turcaret* s'est consolé de sa faiblessse en diminuant le plus possible la part de collaboration de Fuzelier dans son théâtre forain. On n'a peut-être pas assez remarqué ce qu'il dit à ce propos : « ...Chaque pièce contient une action simple, et même si serrée, qu'on n'y voit point de ces scènes de liaison languissantes qu'il faut toujours essuyer dans les meilleures comédies... Nous nous sommes aperçus (Lesage et d'Orneval, seuls éditeurs de l'ouvrage) que *les scènes chargées de couplets, quelque riche que fut leur fonds, devenaient ennuyeuses à cause du chant* qui fait ordinairement languir ; c'est pourquoi nous avons mieux aimé

1. A. Heulhard. *La Foire Saint-Laurent*, p. 249.
2. *Anecdotes dramatiques* I, p. 569. Note probablement écrite par C.-S. Favart.

divertir en ne faisant qu'effleurer les matières, que d'ennuyer en les épuisant [1]. »

En résumé, et quoi qu'en disent La Harpe et ses successeurs, Fuzelier ne mérite pas l'oubli absolu dans lequel on l'a laissé depuis sa disparition. Il est de ceux qui ont vécu trop près d'un astre puissant dont l'éclat obscurcit leur modeste lumière. Malgré l'intérêt considérable que présente le Théâtre de la Foire dans l'histoire de notre littérature dramatique, il semble que Lesage seul le représente ; c'est de lui seul que s'occupe la critique, c'est sur son nom que se concentrent tous les travaux, et Fuzelier, comme d'Orneval et Pannard, ont été presque toujours considérés jusqu'ici comme les collaborateurs superflus, les imitateurs ou les élèves de l'auteur de *Gil Blas*. C'est là une opinion trop aisément accréditée qu'il convient de modifier. Les amitiés littéraires de Fuzelier, l'estime que lui accordaient tous ses confrères, la faveur dont il jouissait parmi les grands prouvent que ses contemporains faisaient cas de sa personne et de ses écrits. Je suis heureux que quelques-uns de ses manuscrits m'ait fourni l'occasion d'appeler l'attention des lettrés sur un auteur qui mérite d'être mieux connu pour être plus justement apprécié.

***

Notre recueil contient les manuscrits des pièces suivantes de Fuzelier [2] :

Les Dieux à la guinguette, opéra-comique en un acte. 1724. — Non imprimé.

Manuscrit autographe. — La pièce a été écrite pour un spectacle de carnaval et se termine par des danses et des combats de masques. Les personnages sont : Jupiter, Diane, Momus, Ganymède, Vénus, Vulcain, Mercure, Pluton, Hébé, Junon, le Carnaval et la Folie.

Cet ouvrage diffère sensiblement des *Dieux à la foire*, prologue de Fuzelier, représenté la même année.

Les Amusements de l'automne, pièce en quatre actes avec des divertissements, représentée à la Comédie-Française le 17 octobre 1725 [3]. — Non imprimée.

---

1. Lesage et d'Orneval. *Théâtre de la Foire*, 1737. I. Préface. Lorsqu'il écrivait ceci, Lesage avait cessé, depuis sept ans, toute collaboration avec Fuzelier. De plus, celui-ci ne prit pas part à la publication de cet ouvrage. Pourquoi ? L'amitié de Lesage et de Fuzelier subissait sans doute une éclipse à ce moment.

2. Voir à la fin de ce chapitre la *Liste chronologique des pièces de théâtre de Fuzelier*.

3. « Une jeune comtesse prête à se remarier à un colonel de dragons, donne lieu à ces fêtes et à la représentation de deux pièces d'un acte chacune, intitulées *le Temple d'Ephèse* et *le Temple de Gnide*. La scène se passe à la campagne dans le château de la comtesse. On y célèbre la fête. Gamainville, personnage ridicule, outrément passionné pour la musique italienne, veut lui donner pour bouquet un concert de sonates, de cantates, d'ariettes, etc... Les amateurs de cette musique y sont peu loués... Comme cet ouvrage n'a point été goûté du public, on n'entrera dans aucun détail. » *Mercure de France*. Octobre 1725, p. 2491.

Manuscrit renfermant des corrections de Fuzelier et de C.-N. Favart, avec un petit croquis du décor du premier acte, et cette note, au crayon, de Ant.-P.-Ch. Favart :

Cette pièce, dont le second et le quatrième acte sont des intermèdes qui n'ont aucun rapport avec elle, peut donner le fond d'une petite pièce en un acte, ou un mélodrame d'un genre gai, en liant les deux autres actes à ceux qui font le fond de la pièce.

Plan. — Une comtesse s'est mariée à un colonel de dragons clandestinement. Elle a conservé auprès d'elle des soupirants qui espèrent toujours, chacun en particulier, être l'amant préféré. Le gain d'un procès arrive, alors plus de gêne, on découvre tout.

On peut appeler cela : *Le Mariage secret.*

Le dernier acte du manuscrit paraît être tout entier de la main de Fuzelier.

Discours prononcé par Pierrot en habit de ville avant la première représentation des Songes sur le théâtre de l'Opéra. 30 mars 1726. — Non imprimé.

Manuscrit autographe. — Il y a lieu de ne pas confondre ce discours *en vers* avec le compliment *en prose* que « le sieur Hamoche qui joue le rôle de Pierrot fit en habit de ville » pour la clôture de la Comédie Italienne, la même année [1].

Le Malade par complaisance, opéra comique en trois actes, avec Pontau et Pannard, représenté à la Foire Saint-Germain, le 3 février 1730. — Non imprimé.

Manuscrit autographe avec de nombreuses corrections à l'encre de C.-S. Favart et des notes au crayon par C.-N. Favart. Ce dernier semble avoir eu l'intention de refaire la pièce sous un nouveau titre : *Le Faux malade*, en changeant les noms des personnages primitifs ; ainsi Géronte, Léandre deviennent Duhamel, Saint Albin, etc.

Le manuscrit porte les noms des premiers interprètes en face du nom des personnages :

Géronte, père de Léandre.	*M. Raguenet.*
Léandre	*M. Lefèvre*, en Arménien.
Pierrot.	*M. Hamoche.*
Olivette	*Melle Delisle.*
Finette, sœur d'Isabelle (*sic*). . . .	*Mme Rabon.*
Me Jean, magister et factoton. . . .	*M. Desjardins.*
Me Simon.	*M. Charpentier.*
Le Chirurgien	*M. Hyacinthe le père.*

1. *Mercure de France.* Avril 1726, p. 808.

L'Apothicaire . . . . *M. Hyacinthe le fils.*
L'Opérateur . . . . *M. Joly* [1].

Il existe un second manuscrit du troisième acte seul, qui n'est que le brouillon du précédent.

Divertissement de l'Inconnu, *donné à Mademoiselle de C...* (*Clermont*) [2], *dans Auteuil, le.... Janvier 1733,*
suivi de

Les Abdérites de village [3], opéra-comique en un acte. — Non imprimé.

Manuscrit autographe. — Ces deux pièces n'ont jamais été mentionnées ; le Catalogue Soleinne ne les cite pas.

Le spectacle commence par une « Harangue de M. Tribou [4], ordonnateur de la fête à l'année de la princesse » dont voici le début :

Princesse, — Vous voyez le petit ordonnateur de la petite fête que vous prépare l'Inconnu. Je sais que dans cette occasion les plus grands dieux devraient être occupés à vous servir ; la fière épouse de Jupiter devrait vous présenter la main ; le fils de Latone devrait vous haranguer et le fils de Sémélé devrait bientôt vous verser à boire ; mais, Princesse, daignez les excuser, Junon est embarrassée dans le cintre de l'Opéra où son char a versé ; Apollon a dans la banlieue de

---

1. Tous ces acteurs appartenaient à l'Opéra-Comique.

Raguenet, fils du maître chandelier de la Comédie-Française, débuta à la Foire en 1711, fit partie de diverses troupes de province et revint à Paris. Il pratiquait aussi le commerce des tableaux. C'est en 1730 qu'il quitta le théâtre, et ce rôle de Géronte est peut-être le dernier qu'il créa.

Campardon dit que *Lefèvre* débuta en 1736 ; on voit qu'il était déjà dans la troupe en 1730.

Hamoche, l'un des meilleurs Pierrots de la Foire, y resta de 1717 à 1743.

Melle Delisle, la célèbre actrice, avait alors quarante-six ans ; elle quitta le théâtre dix ans après.

Mme Rabon, engagée comme danseuse, entra plus tard à l'Opéra.

Desjardins, jouait surtout les pères et les paysans.

Charpentier avait débuté l'année précédente.

Hyacinthe père et fils jouaient les utilités ; ils partirent en province.

Joly avait la spécialité des rôles de Sultan.

2. Melle de Clermont, sœur de Melle de Charolais, appartenait à la maison de Condé. Princesse de sang et surintendante de la maison de la Reine, elle obtint plus tard la propriété royale de Louveciennes qui, après sa mort (11 août 1741), fut donnée à Mme la comtesse de Toulouse.

3. Imité des *Abderites*, comédie en un acte, en vers libres, de Moncrif, donnée à Sceaux, chez la duchesse du Maine, le 26 juillet 1732.

« L'esprit *abdéritain* n'a point encore quitté nos seigneurs qui continuent à représenter des tragédies... Cette fureur a saisi même le bourgeois. L'on ne trouvait cet automne que théâtres parmi lesquels il y en avait qui avaient coûté jusqu'à dix mille francs à construire. La meilleure troupe, au dire des connaisseurs, était celle de Mme de Blagny, femme du trésorier des parties casuelles. » *Journal de la Cour et Paris*, novembre 1732.

4. Chanteur de l'Opéra.

Paris plus de cinquante théâtres tant nobles que roturiers à conduire, et Bacchus depuis les États de Bretagne n'est pas encore revenu de Rennes, etc...

Les acteurs de ce divertissement furent : l'abbé Angui, Charpentier [1], Rebel, Dun « en cuisinier » et Francœur [2] « en officier de fruiterie, qui accompagnaient l'ordonnateur ».

L'opéra-comique qui suit fut exécuté sans théâtre et sans décoration, avant le souper.

Les personnages de la pièce sont :

Folichon, subdélégué de Momus. . . . . . . *M. Tribou.*
Le Mystère . . . . *M. Dun* [3].
Le bailli d'Auteuil.
Le Magister.
Le berger.
Le vielleux.

Sur la première page du manuscrit on trouve cette analyse de la pièce par C.-N. Favart :

Un Inconnu donne une fête à une princesse. Le premier divertissement n'est qu'une harangue de l'ordonnateur de la fête à l'arrivée de la dame fêtée ; il est accompagné de tous les gens et officiers de la maison ou soi-disant tels. Il conduit la princesse dans l'endroit préparé pour représenter la fête des *Abdérites de village.*

Le bailli du village, le magister, le carillonneur, le berger, le ménétrier, etc... sont dans le plus grand embarras pour recevoir dignement la Dame qui doit venir séjourner quelque temps chez eux. Ils invoquent les dieux. Momus a pitié d'eux et leur envoie Folichon, l'un de ses prévôts, pour les conseiller. Folichon vient donc juger de leurs talents et projets de fête, mais il est au plus mécontent de ses acteurs et de ses compositeurs. Il a recours alors à la Marotte que Momus lui a confié, il en touche ses acteurs, et de lourdaux et de musiciens barbares qu'ils étaient, il en fait des Orphées ; mais ils n'ont pas connu comme le chantre de la Thrace le mérite de l'invention, aussi Folichon a-t-il encore recours à la Marotte, il touche son chef et dans l'instant il lui vient l'idée d'un divertissement en trois actes, à grand spectacle, à ne pas finir, bref, bien extravagant ; il en fait la description à ses acteurs auxquels il donne à chacun un et plusieurs rôles. Ils se mettent en chantier pour représenter ce chaos de folies lorsque le dieu du Mystère

---

1. Acteur de l'Opéra-Comique.

2. François Rebel et François Francœur, tous deux violonistes, devinrent plus tard surintendants de la musique du Roi.

3. Quatre membres de la famille Dun étaient alors, en même temps, à l'Opéra : 1° un chanteur, basse-taille ; 2° un violoncelle ; 3° un violon ; 4° une chanteuse. Il s'agit ici du chanteur.

vient leur conseiller de ne donner qu'une petite fête terre à terre, que c'est le moyen de plaire à la princesse. Ils suivent les avis du Mystère et finissent le divertissement par une ronde.

La ligue des opéras, *farce d'un acte jouée à la Foire Saint-Laurent par les comédiens de bois.* 22 Juillet 1744. — Non imprimée.

Manuscrit autographe.

Les Passions jouées, fragment de ballet, dont les personnages sont : Momus, Arlequin, Polichinelle et des Passions.

Manuscrit autographe.

***

Nos cartons renferment de nombreuses pièces de vers de Fuzelier. Avant de confier à son ami C. S. Favart le soin de préparer et de surveiller une édition de ses ouvrages qu'il croyait prochaine, notre auteur avait pris plaisir à réunir lui-même en différents recueils les poésies se rapportant à un même objet. J'ai cru nécessaire de dresser la table complète de ces recueils afin que le contenu en fût plus aisément utilisable.

Tous les manuscrits sont autographes, d'une belle écriture large, régulière et soignée, avec des titres et quelques notes explicatives ; copie définitive préparée pour la publication :

1° Chansons faites pour une société qui prenait le titre de Parlement d'Auteuil.

Toutes les chansons contenues dans ce recueil se retrouvent dans le suivant.

2° Montgenettes, *ou Recueil de chansons composées à Montgent* [1], *maison de campagne, entre Nuit-sous-Rungis et Sceaux.* — 1720-1723 — Brochure de 108 pages.

Après le titre, on lit ceci :

Pour comprendre le badinage de ces chansons, il faut d'abord connaître les habitants de cette joyeuse maison. Le maître était Mareuil, fermier général et des carrosses d'Orléans, homme né pour le plaisir et pour égayer la société la plus taciturne ; le gros abbé Cherrier, son frère, censeur royal et de la police, était aussi de l'humeur la plus divertissante, polisson singulier qui déridait les ministres les plus sérieux et les magistrats les plus graves quand, pour se délasser de leurs fonctions pénibles et respectables, ils faisaient des parties gaies avec ces frères enjoués. C'était là que pour se livrer entièrement à une joie innocente et même enfantine,

---

1. Le château de Mont-Jean dépend aujourd'hui de la commune de Wissous. Il est situé entre Rungis et Fresnes, et non loin de la grande route de Versailles à Choisy-le-Roi.

on oubliait son état, ses emplois, son âge et même ses maux. Je vous épargnerai la description de Montgent. L'architecture n'y gagnerait rien et Vitruve n'y serait point cité ; contentez-vous de savoir qu'on y mangeait, qu'on y buvait et qu'on s'y promenait toujours en riant. Ce fut en l'année 1720 que commença cette heureuse vie.

Parmi les intéressants renseignements que renferme cette brochure, on y trouve, à la date du 26 février 1720, l'origine du mot *calembour*. L'explication de Fuzelier est reproduite dans *le supplément du Dictionnaire de Littré*, d'après un article de Victorien Sardou [1], qui possédait alors notre manuscrit, et n'a point publié la fin de la note, que voici :

Le mot de calembour fut tant répété ce jour-là et depuis par la société de Montgent pour signifier comiquement et allégoriquement fadaise, baliverne, pauvreté, qu'il a fait fortune et est devenu proverbe.

Le gros abbé (Cherrier) prit aussi ce jour-là le titre imposant d'abbé de Calembour, et Fuzelier en fut nommé le gouverneur. L'abbé de Calembour soutint parfaitement sa nouvelle dignité et pour en éterniser le souvenir il imagina solidement de consacrer un bois sous ce nom déjà illustre. On choisit dans le parc de Montgent un bosquet bizarrement planté, on y distribua des sièges de gazon sans respecter la symétrie, et on le nomma en cérémonie la *forêt de Calembour* ; ce bois célèbre a été visité par des Muses, des Grâces et des Amours. Des bénédictins fameux et des jésuites renommés s'y sont amusés. Tous les pélerins de Montgent y travaillèrent, et quand il fut achevé, on en chôma la fête le 29 février 1720.

Le recueil comprend les chansons suivantes, dont je respecte les titres et désignations :

— Etymologie de Montgent en février 1720 pour Madame Vatri, favorite des Muses, célébrée dans les vers faits à Montgent sous le nom de *Loupette*.

— A Mademoiselle Cherrier, sœur de l'abbé, dite sœur Thérèse, qui était restée incommodée d'un mal de pieds entre les mains de Miton, fameux pour les cors aux pieds.

— A Montgent, ce 28 février 1720.

— Chansons à Loupette et réponse (de celle-ci).

— Les Pélerins de Montgent. — La musique de la *Marche des Pélerins* et les vers de toutes les chansons où le nom de l'auteur ne se trouve pas sont du gouverneur de Calembour.

— La banque de Montgent. — Chansons faites pendant la fureur du système (de Law). Allusion à un arrêt du Conseil qui défendait de garder chez soi plus de 500 livres en argent comptant.

— Le couvent de Montgent. — Loupette avait nommé Fuzelier directeur du couvent.

---

1. *Le Temps*, 2 février 1875.

— La cloche. — Aventure pitoyabilissime *(sic)* de l'abbé gourmand de Calembour arrivée à Montgent à neuf heures du matin le mercredi 13 mars 1720.

— La petite janséniste. — Chanson envoyée de Montgent le 26 avril 1723 à Mademoiselle de Saint-Germain [1], que par plaisanterie on appelait la petite janséniste.

— A Haguenier, fameux chansonnier qui vint à Montgent en novembre 1723.

— A Mademoiselle Poisson la cadette [2], amie de Mesdemoiselles Auvray. 3 juillet 1720.

— A la Touquine. — Bouquet à Lisette que d'Avricour nommait Madame de Touques comme femme, par conversation, et Fuzelier qu'il appelait M. de Touques et quelquefois le Touquin et la Touquine.

— Vers de M. Des Rentes, curé de Bourg-la-Reine.

— Complainte de Loupette. — Madame Vatri emprunta Montgent pour y prendre l'air dans une convalescence. Dans ce temps, M. le Curé de Saint-Eustache mena la compagnie de Mareuil à sa maison de Nogent, ce qui lui attira ces couplets.

— La métamorphose de Montgent en Parnasse la première fois que le R. P. Du Cerceau, jésuite si connu par ses poésies légères et naïves qui y est venu. Cette chanson fut composée à table, en sortant d'une migraine qu'avait bannie la lecture d'une pièce intitulée *La Calotte* [3] par le R. P. du Cerceau.

— Adieux du prophète de la Calotte. — Nom donné par les habitants de Montgent au R. P. du Cerceau.

— Le Parlement incognito. — Madame la Comtesse d'Argenson [4], convalescente, après sa petite vérole [5], alla prendre l'air à Auteuil, et là, accompagnée

---

1. Danseuse de l'Opéra. Elle devint plus tard la maîtresse du comte de Clermont.

2. Je suppose qu'il s'agit d'une parente d'Antoine Poisson, le père de Madame de Pompadour, commis chez les frères Pâris, avec lesquels Fuzelier était aussi en relations.

3. « ... Pour mettre au fait du Régiment de la Calotte ceux qui n'y sont pas, ils sauront que c'est un régiment métaphysique, inventé par quelques esprits badins, qui s'en sont faits eux-mêmes les principaux officiers. Ils y enrôlent tous les particuliers, nobles et roturiers, qui se distinguent par quelque folie marquée ou quelque trait ridicule. Cet enrôlement se fait par des brevets en prose ou en vers qu'on a soin de distribuer dans le monde. Mais la plupart de ces brevets sont l'ouvrage de petits téméraires, qui, de leur propre autorité font des levées de gens qui déshonoreraient le corps par leur mérite et leur sagesse, si le commissaire ne les cassait point aux Revues. » *Théâtre de la Foire*, V. Avertissement du *Régiment de la Calotte*.

La plupart des pièces satiriques concernant la Calotte ont été réunies et imprimées sous le titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte*, 2 vol. in-12. Bâle 1725.

4. Anne Larcher, fille du président Larcher, épousa le second fils du garde des sceaux d'Argenson en 1719. Le mariage ne fut pas heureux, dit Saint-Simon.

5. « Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce pays-ci, c'est la sécheresse de cet été et les maladies que cela a causé. Il y a depuis trois mois dans cette ville (Paris) une petite vérole mêlée de pourpre, qui a presque désolée toutes les familles. Il est mort une infinité de monde... Madame d'Argenson, jolie femme de dix-sept ans, est presque la seule qui en soit échappée. » (*Journal de Barbier*. Octobre 1723).

d'une société gaie, elle lui donna en badinant le titre de Parlement incognito. On y appelait Madame Talon [1], sa mère, M. le Président, et Madame le Comtesse se nommait M. son fils. Fuzelier occupait la charge de Procureur général et Haguenier celle d'avocat général. L'abbé Cherrier, souverain paisible du Calembour était le buvetier. Ce Parlement joyeux fut transféré d'Auteuil à Montgent le mardi 23 novembre 1723.

— Complainte sur la petite vérole de la Comtesse d'Argenson par Huguenier.

— Translation du Parlement incognito d'Auteuil à Montgent le 23 novembre 1723.

— Nomination de Fuzelier et Haguenier aux charges de Procureur et avocat généraux du Parlement incognito, tenus à Paris le 23 novembre 1723 par M. de Gravelle [2], lieutenant aux gardes françaises.

— Harangue faite à table par le procureur général du Parlement incognito le 1er décembre 1723, jour de sa réception, en présence de Madame Talon et de Madame la Comtesse d'Argenson.

— Compliment de l'abbé prince de Calembour reçu buvetier du Parlement incognito, « prononcé la bouche pleine et le verre en main ».

Parmi les notes qui accompagnent ces chansons, je citerai celles-ci :

— L'abbé Dodu ou Gras double (Cherrier) était court et rond.

— D'Avricourt, neveu et associé de Mareuil, aussi polisson que ses oncles.

— Le 6 mars 1720, le premier cep de vigne fut planté solennellement dans le parc de Montgent et arrosé d'une bouteille de vin bue à genoux avec un profond respect en chantant.

— La nouvelle fontaine fut ouverte le 13 avril 1720 et fêtée par une chanson.

3° **Amusements lyriques.** — *Chansons diverses composées tant à la ville qu'à la campagne.* 1723-1742.

Brochure de 110 pages comprenant :

— Parodie de la musette du troisième acte du Ballet des *Talents lyriques* [3] pour la fête d'une Nanette, à Livry [4].

---

1. Femme du président à mortier et nièce du garde des sceaux Chauvelin.

2. Surtout connu par un duel qu'il eût le dernier samedi de mai 1721. « Breteuil, qui fut secrétaire d'État à la guerre, avait un frère dans le régiment des gardes avec qui Gravelle, autre officier aux gardes, querelleur et fort en gueule, eut des paroles. Breteuil en serait demeuré là, sans ses camarades et sa famille qui le forcèrent à se battre. Ils n'y firent pas grande façon, le combat se fit en plein midi dans la rue de Richelieu ; en un tourne-main Breteuil fut tué, et il n'en fut pas autre chose. » Saint-Simon. *Mémoires*, 1721.

3. Ballet en trois actes, paroles de Mondorge, musique de Rameau, donné à l'Opéra, le 21 mai 1739.

4. Le vieux marquis de Livry, premier maître d'hôtel du Roi, qui avait 460.000 livres de brevet de retenue sur sa charge, mourut à 84 ans, en novembre 1723. C'était un très brave homme, qui s'enivrait régulièrement chaque jour et chez lequel on passait son temps à jouer.

« Le comte de Livry fils a la survivance de son père. Il a une femme joueuse, d'une

— Parodie sur un air dansé par Mademoiselle Sallé[1] dans le Ballet des Fleurs, au dernier acte des *Indes galantes.* Prière à l'amour.

— La réjouissance des habitants de La Celle à l'armée du Roi, dans leur village qui appartient à M. Bachelier[2] premier valet de chambre de Sa Majesté.

— Voyage de Montfermeil.

— A l'Anacréon Haguenier, au sujet de deux couplets adressés par lui à Mesdames de Rieux[3], de Pontac[4], et de Moras[5], qu'il comparait aux trois déesses jugées par le berger Pâris.

— A Mademoiselle de la Michodière, par Haguenier, et réponse aux couplets de celui-ci.

— A Madame Milet, nommée Miletine par la Société.

— A Mesdames de la Michodière[6] et Milet mal traitées par le jeu de piquet.

— Le Parlement de Neuilly. Nom que se donna la société de Neuilly-sur-Marne au voyage du 1er Juin 1727. Il y eut un règlement composé par un Conseiller du Parlement de Bretagne qui ne fut pas observé et donna lieu à ces couplets.

— Fête donnée à Pantin par Mademoiselle Auguste à M. le Comte de

---

famille Robert, de robe, qui fait la fière et la femme de qualité et que peu de gens aiment... Elle n'a pas cependant dédaigné l'amour de La Peyronie, qui n'était pas encore chirurgien du roi... Cette famille a acheté le Raincy, maison charmante, bâtie par un financier, et on lui a fait changer de nom pour lui donner celui de Livry ». (Mathieu Marais. *Mémoires*, III, p. 43).

1. Fameuse danseuse de l'Opéra à laquelle Voltaire adressa des vers, cités dans toutes les biographies de l'artiste. Melle Sallé, nièce de la femme de Francisque, l'acteur forain, débuta en août 1718, à la Foire Saint-Laurent dans *La princesse de Carisme*, de Lesage. Un critique du temps l'appréciait ainsi : « Avec quelle âme et quelle vérité cette aimable danseuse dirigeait-elle tous ses mouvements ! Le spectateur enchanté y voyait toujours un tableau fini... Sa danse était formée de toutes les jolies attitudes qui peuvent peindre les passions... On lisait dans ses expressions une suite de sentiments, etc. ». Par la décence de ses mœurs, elle mérita l'estime publique ; l'abbé Prévost écrivait à Thieriot : « Point de compliment pour votre Psyché ; je ne veux la revoir que lorsque j'aurai 100.000 livres de rente ; alors je pourrai l'aimer, le dire et être bien reçu ».

2. En 1748, Mme de Pompadour acheta à Bachelier la maison de La Celle, entre Saint-Cloud et Versailles. Elle la paya 200.000 livres et y fit 70.000 livres de dépenses.

3. Femme du président des enquêtes.

4. Son mari touchait une pension de 1.000 livrés sur la marine.

5. Perenc de Moras, fils d'un barbier de village, qui faisait le métier d'agioteur, trouva le secret, par le système de Law, de gagner plus de 600.000 livres de rente avec 2 ou 3 millions d'effets mobiliers. Il avait épousé la fille de Forgès, autre « fripon » qui se trouva plus tard débiteur de 5 millions à l'État. M. de Moras mourut le 20 novembre 1732. On proposa a sa veuve d'épouser Don Carlos, mais elle répondit « qu'elle ne voulait pas se marier en province ».

6. En 1742, M. de la Michodière devint chef du Conseil du prince de Condé.

Midelbourg, revenant de son régiment, terminées par les danses et les offrandes qui suivent... (On avait joué avant cette fête *George Dandin*).

— Les plaisirs de Pantin, divertissement de comédie, de musique et de danses donné à M. le Comte de Midelbourg[1] à son retour du régiment, au mois de... 1731, par Mademoiselle Auguste, exécuté par elle accompagnée de Mademoiselle Prévost[2] et de Mademoiselle Sallé[3], en présence de M. le Chevalier de Montmorency, de M. le Marquis de Vignacour et de M. le Marquis de Blénac. Après l'ouvertuie, on vit une marche guerrière précédée d'une décharge de mousqueterie... (On a exécuté exactement dans ces deux divertissements le plan et les idées de Mademoiselle Auguste qui les a seule arrangés quoiqu'elle n'eut que dix ans).

— Bouquet à Mademoiselle Prévost le 4 Octobre 1723. Parodie de la musette des Saturnales, au troisième acte des *Fêtes grecques et romaines*.

— Parodie de l'air de : Nos bocages, du troisième acte des *Fêtes grecques et romaines*, dansé pour la première fois le jeudi 26 août 1723 par Mademoiselle Richalet[4], élève de Mademoiselle Prévost, en habit de Flore.

— Parodie de l'air des Bacchantes du deuxième acte des *Fêtes grecques et romaines*.

— Souper dans le petit cabinet sur le Palais Royal, du lundi 8 Juin 1739.

— Remontrance sucrée à une coquette qui n'en méritait qu'une confite avec l'absinthe.

— La politesse de Javotte, coquette outrée, qui s'en justifiait ridiculement en mettant toutes ses minauderies sur le compte de la civilité.

---

1. « Alexandre de Grand Villain de Mérode et de Montmorency, comte de Midelbourg, colonel du régiment de la marine, épouse le 10 août (1733) Melle de la Rochefoucauld, fille de M. le comte de Roy et de Melle Prondre qui lui apporte, dit-on, vingt-mille francs de rente... M. de Midelbourg prend congé de Melle Prévost dans les règles ; il marie la fille qu'il a d'elle à Rebel le fils, et augmente sa dot de 10.000 écus. » (*Journal de la Cour et Paris*. 3 août 1733).

2. Melle Françoise Prévost, appelée en sa jeunesse Fanchonnette, fit partie de l'Opéra, comme danseuse, pendant vingt-cinq ans, quitta le théâtre en 1730, et mourut en octobre 1741, âgée d'environ 60 ans. Elle excellait dans la danse gracieuse et légère.

M. de Mesmes, ambassadeur de Malte à Paris, eut pendant longtemps Melle Prévost comme maîtresse ; un beau jour il voulut la congédier brusquement, mais la danseuse prétendit obliger son amant à remplir la promesse de 6.000 livres de rentes viagères qu'il lui avait faite. L'ambassadeur, furieux du procédé, publia un long mémoire contre l'artiste, mais celle-ci lui répondit avec avantage et conserva la victoire. Melle Auguste, dont il est question ici, est la fille de Melle Prévost et de M. de Mesmes, et c'est pour l'enfant que l'ambassadeur acheta, vers 1722, la maison de campagne de Pantin. — Vers 1746 Melle Auguste succéda à Melle Brillant, comme maîtresse du Maréchal de Lowendal.

3. Melle Sallé était élève de Melle Prévost.

4. Melle Richalet débuta en effet, à l'Opéra, le 26 août 1723, dans l'ouvrage de Fuzelier. *Le Mercure* dit d'elle : « Cette personne a la taille très fine, et la physionomie infiniment gracieuse... Elle n'a pas encore quinze ans ».

— Remontrances sous le nom de la polie Javotte à l'auteur qu'elle soupçonnait d'une passion nouvelle, par l'auteur lui-même.

— La voleuse.

— Le moulin. — C'est un vrai moulin transformé par S. A. S. Madame la Duchesse du Maine[1] en un salon habité par les muses de sa cour. — Mgr. le Cardinal de Polignac[2], M. le président Hénault[3], M. de Malézieux[4] et autres illustres se rassemblaient dans ce moulin.

— A Mademoiselle La Caille.

— Autrement. — Une fort jolie dame à qui une société badine avait donné le sobriquet de Jeannot, leur répétant sans cesse : je n'aime pas ce nom là, appelez-moi autrement, voulant dire donnez-moi un autre nom, ils l'appelèrent *autrement*.

— Couplets sur l'air : Ne m'entendez-vous pas ? — Ces couplets ont été faits à La Ferté-Imbault[5], dans ce voyage dont étaient Madame la Comtesse d'Etampes[6], Madame la Comtesse de Chavagnac[7], Madame la Comtesse de Belle-Isle[8], Madame la Marquise de Quincy[9], et Mademoiselle Perraut.

— A M. de La Ferté, excellent symphoniste de violoncelle qui, à Fontainebleau, donna à l'auteur un emplâtre pour la goutte, qui réussit mal.

— Bouquet pour la fête de M. le duc de Mazarin[10], célébrée à Chilly[11], le jour de Saint-Pierre, le 29 Juin 1734.

— *Les Vinophilètes.* — Société bachique composée de M. Gruyn[12], garde du

---

1. Anne-Louise de Bourbon, fille de Henri-Jules, duc de Bourbon et d'Anne de Bavière, petite-fille du grand Condé, née le 8 novembre 1676, épousa le duc du Maine en 1692 et mourut le 23 janvier 1753.

2. Melchior de Polignac, le principal négociateur du traité d'Utrecht, vivait dans la plus grande intimité avec le duc et la duchesse du Maine.

3. Collaborateur de Fuzelier. Voir la note concernant *Cornélie vestale*.

4. Précepteur du duc du Maine.

5. Commune de l'arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher) qui possède un remarquable château du moyen-âge quelque peu modifié au XVIII[e] siècle.

6. Jeanne-Marie Duplessis-Châtillon de Nonant, âgée de quinze ans, épousa en 1709 le comte Philippe-Charles d'Étampes, militaire distingué, dont Fuzelier était le secrétaire. A cette occasion, celui-ci composa un conte en vers sous forme d'épithalame, publié par Boisjourdain dans ses *Mélanges*, II, p. 276.

7. Le comte de Chavagnac était chef d'escadre.

8. De la famille de Fouquet, duc de Belle-Isle.

9. M. de Quincy était lieutenant d'artillerie.

10. Fils du duc de Mazarin mort en septembre 1731.

11. Chilly-Mazarin, commune de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). Le château, qui appartenait alors au duc de Mazarin, avait été construit par Jacques Lemercier pour le maréchal d'Effiat ; il fut démoli en 1804.

12. Fils de Desbordes Gruyn, maître et propriétaire du cabaret de *la Pomme du Pin*, dans la Cité. C'est lui qui a fait bâtir le joli hôtel de l'Ile Saint-Louis connu sous le nom d'Hôtel de Lauzun, parce que le duc de Lauzun l'a habité pendant quelque temps.

trésor royal, M. de Châtillon, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, M. de Marsy, capitaine au régiment lyonnais, M. de Grandmaison, M. Anguier, où l'auteur était toléré quoiqu'indigne buveur d'eau. Ils firent à table cette parodie.

— *Le Merlan.* — Madame Dufresne [1], très aimable et très illustre actrice du Théâtre-Français, reprochant un jour sur le ton badin à l'auteur qu'il n'avait jamais été amoureux d'elle, M. le marquis de Nesles lui dit : « Madame, bon, vous êtes pour lui ce qu'était le merlan pour M. de Roussi. Vous observerez qu'on dit vulgairement en parlant d'une femme qu'on n'aime point : s'il n'y avait que cette femme-là et moi au monde, le monde finirait bientôt. M. de Roussi ayant retenu cette phrase populaire, en fit à table une application ingénue et s'écria en voyant du merlan qu'il ne pouvait souffrir : Messieurs, s'il n'y avait qu'un merlan et moi au monde, le monde finirait bientôt ». Depuis cette plaisanterie, le nom de Merlan resta à Madame Dufresne, qui donna celui de Cormoran [2] à l'auteur, à qui elle demanda un couplet sur un menuet du *Caprice d'Erato.*

— Réponse du Merlan au Cormoran.

— Requête [3] à S. A. S. Mgr le prince de Vendôme [4].

— Les Mirlitons cloîtrés — Chanson faite pour S. A. S. Madame la princesse de Conti [5], par son ordre, dans le temps qu'elle s'était retirée à l'abbaye de Port-Royal.

— A M. de Saint-Martin, lieutenant aux gardes françaises et très digne général du nombreux régiment de la Calotte [6] qui, au château de Livry, commanda souverainement une chanson à l'auteur.

---

1. Mlle de Seine débuta à Fontainebleau le 7 novembre 1724 par Hermione d'*Andromaque*, fut reçue le 16 du même mois et parut à la Comédie-Française le 5 janvier 1725. Elle épousa son camarade Quinault-Dufresne en 1727, quitta le théâtre en 1736 et mourut en 1759.

2. Collé a donné le nom d'abbé de Cormoran à un personnage de sa comédie : *Les Accidents.*

3. L'auteur sollicite la permission de boire de l'eau à la table princière.

4. Philippe de Bourbon Vendôme, descendant de Henri IV et Gabrielle d'Estrées, né en 1655, grand prieur de France en 1693, mort en 1727.

5. Louise-Élisabeth de Bourbon Condé, née en 1693, mariée en 1713 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. Sur la demande de son mari, jaloux, — non sans raison, dit-on, — du duc de Clermont et de Maurice de Saxe, et à la suite d'un procès en séparation qu'elle perdit, la jeune femme dut se fixer au couvent de Port-Royal.

6. Le régiment de la Calotte s'assemblait à Livry. Voici une curieuse lettre du 3 juin 1731 qui relate la nomination de M. de Saint-Martin :

« Vous avez bien prévu, Monsieur, que la place de général de la Calotte ne serait pas longtemps vacante : elle vient d'être remplie par M. de Saint-Martin, qui en était le lieutenant. La cérémonie s'est faite à Livry depuis deux jours. Plusieurs calotins étaient assemblés à un grand repas ; ils étaient du secret, et non le sieur de Saint-Martin qui fut étonné qu'au milieu du festin M. de Livry l'allât embrasser tendrement à plusieurs fois, dont ayant voulu savoir la cause, il lui dit qu'il l'embrassait comme général du régiment ; il dit qu'il ne l'acceptait pas et s'obstina beaucoup dans son refus. Tous les conviés l'invi-

— A l'Ixion nouveau.

— A Madame la Comtesse de Marigny.

— A Mademoiselle de Valence.

— A Madame la Comtesse d'Argenton [1] pour un souper fait avec elle à Sceaux le jeudi 9 septembre 1723.

— A Mademoiselle Pajot d'Ardivilliers [2].

— Départ d'Iris.

— Parodie d'un air de *Tarsis et Julie* et sur les corrections faites à cet opéra [3].

— Sarabande.

— Parodie de la Musette des Saturnales, troisième entrée des *Fêtes grecques et romaines*. — A Mademoiselle Barberine [4], sur son départ pour l'Angleterre.

— A Madame de Bauval.

---

tèrent à accepter, il refusa toujours ; enfin M. de Livry lui dit que c'était un ordre du Roi, à qui il devait obéir, et il lui en montra pour preuve une petite calotte d'argent que le Roi avait fait faire, et qu'il lui donna. Cet ordre le surprit, il fallut céder ; il était trop glorieux pour lui d'avoir la nomination du Roi ; mais il dit qu'il ne souffrirait pas qu'on fît aucun brevet calomnieux et satirique. L'abbé de Grécourt, qui était de ce repas, fit sur-le-champ une chanson et ronde de table qui fut cent fois répétée, et on but autant à la santé du général, et même on entendit un bruit de plusieurs tambours, de trompettes et d'une mousqueterie si bien servie qu'on ne savait plus où on était ; et tout cela annonçait l'arrivée de plusieurs officiers de Momus qui portaient de belles et grandes marottes, dont on régala l'assemblée ; un principal calotin portait une couronne, qu'on mit sur la tête du général, un autre lui présenta ses provisions en vers, scellées du sceau du chancelier; on les lut, on les applaudit, on jeta des médailles pour le nouveau gouvernement ; on recommença à chanter et à boire, et on s'enivra. Le général, ivre, fut porté sur une espèce de catafalque de Momus, orné de tous les attributs de ce dieu ; tous les sujets tournaient autour de lui, et buvaient encore ; et le bruit de l'artillerie, qui ne cessait point, l'ayant réveillé, il voulut se coucher. On le reporta avec grande cérémonie sur un lit, on le déshabilla, et même tout nu (à ce que l'on dit) pour vérifier son sexe, et là il dormit tranquillement jusqu'au lendemain, qu'il se réveilla général du régiment et successeur d'Aymon premier. Il s'est fait un procès-verbal de toutes les cérémonies de cette réception qui a été envoyée au Roi et dont il a été très content... » (Mathieu Marais, *Mémoires*, IV, p. 249).

1. Ancienne maîtresse du duc d'Orléans. La rupture de sa liaison fit quelque bruit en 1710. Tontine Loyson publia même des vers sur la disgrâce de Mme d'Argenton. Celle-ci épousa plus tard un garde du corps, Janson, auquel elle fit quitter le service et qui mourut en 1717.

2. Fille du contrôleur général des postes.

3. *Tarsis et Julie*, tragédie lyrique en cinq actes de La Serre, musique de Rebel et Francœur, donnée à l'Opéra le 19 octobre 1728. L'ouvrage n'ayant obtenu le premier jour qu'un médiocre succès, les auteurs jugèrent à propos « pour se conformer au goût des spectateurs, de refondre le cinquième acte et d'en faire un nouveau. L'Académie royale de musique le représenta avec ces changements le jeudi 11 novembre suivant et continua tous les jeudis jusqu'au 18 janvier 1729. »

4. Danseuse de l'Opéra, qui accompagna Mlle Sallé en Angleterre.

Pour Mademoiselle Dazincour quand elle dansa dans *Ragonde* [1] à l'Opéra en habit de paysanne.
— » » la semaine bien employée.
— » » le jour de la sainte Anne sa fête, en 1742.
— » » deuxième bouquet [2].

4° **Journal fidèle** adressé à Mademoiselle Dazincour [3], du samedi 16 Juin au dimanche 1er Juillet 1742, et contenant chaque jour une chanson nouvelle.

A la dernière page de la brochure se trouve cette note explicative, sous forme d'envoi :

Je suis trop sincère, Mademoiselle, pour vous dissimuler plus longtemps l'iniquité de mon âme et le sujet qui vous attire un déluge de chansons. On a joué ici à un jeu qui fait donner des gages et impose des pénitences ; une dame enjouée de notre compagnie m'a condamné à lui présenter chaque jour un couplet de vaudeville galant en me laissant le choix de la matière, et j'ai si bien choisi que la pénitence n'a été soufferte que par celle qui l'ordonnait : elle s'attendait à mon hommage poétique, mais moi, pour contenter ensemble mon goût et ma malice, je vous ai nommée pour être mon héroïne lyrique. Peut-être, Mademoiselle, qu'en ne voulant mortifier que cette dame je vous mortifie aussi, et que vous êtes autant piquée de l'abondance de ma muse pour vous que ma joueuse l'est de sa stérilité pour elle. Jamais je n'ai payé amende avec plus de plaisir ; vous voyez même, Mademoiselle, que je n'ai pas attendu le terme pour m'acquitter, et que je suis un débiteur d'une très nouvelle espèce. Je me flatte que je serai un original sans copie et que Messieurs les caissiers ne m'imiteront pas. Ceci prouve que la besogne ne m'ennuyait pas, puisque je l'ai expédiée sans profiter des délais. Au reste, Mademoiselle, si vous craignez d'être trop ruinée, rassurez-vous, je retourne lundi à Paris. J'ai l'honneur, etc....

A Livry, ce mardi 26 Juin 1742 [4].

Les autres poésies autographes de Fuzelier contenues dans nos dossiers sont écrites sur des feuilles isolées, ce sont :

---

1. *Les Amours de Ragonde*, comédie lyrique en trois actes de Néricault Destouches, musique de Mouret, donnée à l'Opéra le 30 janvier 1742. L'ouvrage avait été composé en 1714 pour le théâtre de la duchesse du Maine, à Sceaux, et avait alors pour titre : *Le Mariage de Ragonde et Colin ou la veillée du village*.

2. La musique notée du vaudeville est de Fuzelier.

3. Danseuse de l'Opéra, maîtresse du président de Rieux. Peu de temps avant sa mort, un contemporain écrit : « Il paraît une brochure, *Histoire de Mademoiselle Dazincour*, qu'on dit fort amusante et où le président de Rieux n'est pas favorablement traité. »

4. Sur une feuille contenant des vers datés de Livry, octobre 1743, je lis cette note de Fuzelier : « Le jeudi 23 octobre, j'ai appris que la charmante Dazincour allait mourir. »

— *La linotte du Mississipi*, conte en vers.

— *A Mademoiselle Carton, de l'Académie royale de musique, par l'auteur qu'elle appelait son mari.*

— *Sur la tache de vin que la sage nature a placée sur le sein d'une coquette banale.*

— *Au roi de Suède, à l'occasion de son voyage à Paris. 1743.*

— *Avis salutaire d'une bergère expérimentée à un camarade incorrigible (Chanson).*

Des *vaudevilles* sur l'opéra, l'opéra-comique, etc.

Enfin, dernier manuscrit concernant les pièces en vers, une brochure de 28 pages, copie de la main de Fuzelier, portant ce titre :

Vaudevilles tirés du gros recueil polisson du Seigneur de Calembour à Montgent [1].

Les manuscrits autographes en prose comprennent surtout des lettres et quelques notes. Fuzelier a réuni, en un cahier de seize pages, les lettres écrites au sujet de la comédie du *Nouveau Monde* [2], qu'on lui attribuait à tort. Ce sont :

— *Lettre de Monsieur F... à Madame la comtesse de X... au sujet de la comédie du Nouveau Monde* [3].

— *Désaveu authentique fait par Monsieur Fuzelier de la comédie du Nouveau Monde et de celle de l'Oracle de Delphes* [4], *imprimé en décembre 1722, dans les journaux littéraires* [5].

— *Lettres écrites par Monsieur Fuzelier à Madame la comtesse de X...* [6] *au*

1. Extraits du livre : *Polissonnia ou Recueil de turlupinades, quolibets, rébus, jeux de mots, allusions, allégories, etc.*, publié par l'abbé Cherrier — Amsterdam 1725 — Malgré son titre, cet ouvrage n'est point grossier, dit Quérard.

2. Comédie en trois actes, en vers libres, avec un prologue et des intermèdes, par l'abbé Pellegrin, représentée à la Comédie-Française le 11 septembre 1722. La pièce obtint un grand succès, fut reprise en juin 1746 et modifiée plus tard par C.-S. Favart, qui dit dans une lettre du 28 août 1763 : « J'arrange actuellement par ordre de notre cour, pour les fêtes de Fontainebleau, la comédie du *Nouveau Monde*, de l'abbé Pellegrin ; j'y joins des divertissements (musique de Monsigny) qui pourront prêter au spectacle. » (*Mémoires*, II, p. 141).

3. Publiée, avec de légers changements, dans le *Mercure*, octobre 1722, p. 41.

4. Comédie héroïque en trois actes, en vers, donnée à la Comédie-Française le 17 décembre 1722. « On attribue cette pièce à plusieurs auteurs.. , mais Moncrif l'a revendiquée comme étant de lui seul. On était alors dans la chaleur de la dispute sur les oracles, excitée par l'ouvrage de Fontenelle. Comme on cessa les représentations de cette comédie, le bruit courut que cette suspension venait d'un ordre de la cour, à cause de quelques gaîtés que l'auteur s'était permises sur la religion. D'autres disent que Moncrif la retira de lui-même, pour détourner l'orage qui se formait contre lui. » (*Dictionnaire dramatique*, 1776, II, p. 348). — La pièce n'est pas imprimée.

5. *Mercure*. Décembre 1722, p. 184.

6. J'ignore le nom exact ; peut-être s'agit-il de Mme d'Etampes ou de Mme de Belle-Isle ?

sujet de la comédie de l'Oracle de Delphes qu'on lui attribue mal à propos ainsi que celle du Nouveau Monde.

Première lettre [1] :

Madame. — Vous m'avez fait la grâce de me promettre votre intercession auprès de Monseigneur le cardinal Dubois et j'ose vous en faire souvenir aujourd'hui. Son Eminence ne refusera pas certainement ce que je prends la liberté de lui demander, c'est la justice. Voici ma plainte. Hier, j'allai pour voir la comédie de l'*Oracle de Delphes* qu'on m'attribue à tort ainsi que celle du *Nouveau Monde* ; mais je fus bien étonné à la fin de la grande pièce quand on annonça que l'auteur de la comédie nouvelle venait de la retirer ; cela me donna des soupçons, je cherchai à les éclaircir et il me fut dit que l'*Oracle de Delphes* avait été supprimé par ordre supérieur. Les conséquences de cette suppression ne sont pas favorables à l'auteur, c'est pourquoi, Madame, je voudrais bien me débarrasser de ce rôle-là, que m'a donné malgré moi le public, entraîné par des décideurs malins ou prévenus. Je vous supplie très humblement, Madame, d'obtenir de Monseigneur le Cardinal qu'il me permette de publier le désaveu que je lui fais aujourd'hui de ces deux comédies ; puis-je mieux prouver que je ne les ai point faites, qu'en les désavouant au premier ministre du royaume qui a le pouvoir de découvrir la vérité et de punir le mensonge, qui, par son génie supérieur... mais gardons-nous de placer ici les louanges de Monseigneur le Cardinal ; comme peut-être vous lui montrerez ma lettre en guise de mémoire instructif de mon affaire, je serais fâché que Son Éminence y trouvât rien qui lui déplût. J'ai l'honneur d'être, etc., etc., Paris, ce 28 décembre 1722.

Deuxième lettre :

Madame. — L'impatience que me causent les questionneurs impertinents m'empêche d'attendre l'honneur de votre réponse pour vous renouveler mes sollicitations ; excusez mes importunités et faites-les cesser en obtenant de Monseigneur le cardinal Dubois la grâce que je lui demande de pouvoir faire imprimer que j'ai pris la liberté de rendre Son Éminence caution du désaveu que je fais de la comédie du *Nouveau Monde* et de celle de l'*Oracle de Delphes*. S'il ne s'agissait en me taisant que de passer pour ne point mettre de conduite dans un ouvrage de théâtre, ainsi que les beaux esprits dogmatisant dans les cafés prétendent le démontrer dans ces deux pièces, je prendrais généreusement mon parti sur ce petit accident, mais il est question de ne pas me laisser imputer la mauvaise conduite que j'aurais moi-même, si j'avais donné lieu aux discours qu'on tient sur la dernière de ces deux pièces : j'implore la protection de Son Éminence contre l'erreur qu'on m'attribue ce que je n'ai pas fait et ce que jusqu'ici j'ai désavoué vainement, tant la vérité a de crédit dans le monde. C'est donc à l'autorité de Monseigneur le Cardinal [2] à me défendre aujourd'hui contre le préjugé et

---

1. Je ne publie que les lettres inédites.

2. « Le cardinal Dubois est à présent (juin 1722) maître de tout. » (Mathieu Marais, *Mémoires*, II, p. 306).

à finir la guerre que la prévention me livre avec tant d'acharnement ; ce n'est pas une victoire méprisable, la raison ne parvient presque jamais à la remporter. J'ose compter sur la permission que je demande à Son Éminence qui a le secret de maintenir la paix dans toute l'Europe, voudrait-elle refuser le repos à moi seul ? J'ai l'honneur d'être, etc... Paris, ce 29 décembre 1722.

Fuzelier obtint la satisfaction désirée. La troisième lettre [1], avec des vers « au cardinal Dubois et à l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du Roi », est suivie de cette note inédite :

Depuis la critique du *Nouveau Monde*, mentionnée dans la lettre précédente, il a paru une brochure [2] qui n'était pas d'un analyseur de la première classe. Ce judicieux aristarque y suppose que je suis démonstrativement l'auteur du *Nouveau Monde*, et partant de ce principe il déclame contre la stérilité de mon génie et soutient avec une intrépidité pédantesque que je me suis pillé moi-même sans vergogne aucune, en répétant des idées, des expressions et des épithètes marquées à mon coin et tirées commodément de ma petite comédie de *Momus fabuliste*. Son style n'est pas des plus circonspect et cet écrivain est aussi impoli que s'il était savant, quoique l'érudition ne charge pas son ouvrage.

Le très honnête censeur de la police Hardion, avant que de lâcher sa permission d'imprimer, me montra cette ignorante satire, par ordre de son supérieur, pour savoir si je ne me trouverais pas lésé des invectives du critique impudent. Car il avait hasardé bien des phrases sujettes à la rature. « A Dieu ne plaise, répondis-je à l'examinateur gracieux de mon discourtois précepteur, à Dieu ne plaise que je vous prie de retrancher une seule des injures de ce libelle ; au contraire, je vous conjure d'engager l'auteur à redoubler pour moi la dose de son sel peu attique. On saura quelque jour que le *Nouveau Monde* ne m'appartient pas, et alors cette brochure, si elle vit encore, prouvera que le créateur du *Nouveau Monde* est un plagiaire et que l'artisan de la critique est au moins un étourdi. »

On imprima la brochure et onques depuis je n'en ai entendu parler [3].

Trois lettres autographes — dont un brouillon — se rapportent à une affaire concernant un nommé Dupré [4], arrêté au sujet de vers publiés contre

---

1. Publiée dans le *Mercure*. Février 1723, p. 287.

2. *Lettre de Melle de C... à Mme de N..., sur la comédie du Nouveau Monde*. Paris, J.-B. Claude Bauchu, 1722.

3. La Comédie-Italienne joua le 24 juillet 1723 une comédie en un acte de Dominique : *le Temple de la Folie*, qui est une critique du *Nouveau Monde*.

4. Il y avait alors à l'Opéra un artiste de ce nom. Peut-être est-ce de lui qu'il s'agit ? On sait que la jalousie d'amants évincés engendrait souvent de pareils pamphlets.

les frères Pâris. Deux de ces lettres sont adressées à Madame de Prie [1] et donnent d'intéressants détails sur leur auteur. La troisième est adressée à M. Pâris l'aîné [2].

Copie de la lettre écrite à Madame la Marquise de Prie le mercredi 29 mars 1724.

Madame — Si j'avais une grâce à demander, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous puisque je n'ai pas encore mérité l'honneur de votre protection, mais j'ai cru qu'il suffisait d'être connu de vous pour en espérer la justice due à l'innocence calomniée. Il m'est revenu par un canal peu suspect que Messieurs Pâris disaient que j'étais accusé d'avoir composé des vers contre eux et contre une autre personne en place par la sollicitation et sur les mémoires du sieur Dupré, arrêté depuis vendredi dernier par ordre du Roi, et que ledit sieur Dupré m'avait donné 400 livres pour la façon de ces pièces insolentes.

Il y a, Madame, dans cette accusation, deux propositions également insoutenables. La première m'établit auteur d'un libelle. J'ose protester que je n'en ai jamais fait de ma vie et que ma plume n'a jamais attaqué que quelques auteurs et des ouvrages critiqués avant moi par le public.

---

1. Agnès Berthelot de Pléneuf, de famille bourgeoise dans la finance, naquit en 1698, épousa le 27 décembre 1713 le marquis de Prie et devint, plus tard, la maîtresse du duc de Bourbon. Sous le ministère de son amant elle joua un rôle politique prépondérant, obtint la pension de 40.000 livres que l'Angleterre servait au cardinal Dubois, et fit le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska. Disgraciée et exilée dans ses terres en 1726, elle mourut en octobre 1727 « empoisonnée de sa façon », écrit un contemporain.

D'Argenson dit d'elle : « C'était véritablement la fleur des pois que Madame de Prie alors (en 1719) ; la plus jolie figure et parée encore plus de grâce que de beauté, un esprit délié et qui allait à tout, du génie et de l'ambition, étourdie avec de la présence d'esprit. » (*Mémoires*, I, p. 56).

Duclos en fait un portrait plus sévère : « La marquise de Prie avait plus que de la beauté ; toute sa personne était séduisante. Avec autant de grâces dans l'esprit que dans la figure, elle cachait sous un voile de naïveté la fausseté la plus dangereuse ; sans la moindre idée de la vertu, qui était à son égard un mot vide de sens, elle était simple dans le vice, violente sous un air de douceur, libertine par tempérament ; elle trompait avec impunité son amant, qui voyait ce qu'elle lui disait contre ce qu'il voyait lui-même.... Elle fut, pendant deux ans et demi de ministère, la maîtresse absolue du royaume.... La marquise de Prie avait trop d'esprit pour ne pas connaître l'incapacité de son amant et pour s'imaginer avoir elle-même tout ce qu'il lui fallait pour y suppléer dans le gouvernement.... Elle résolut de se choisir des guides qui ne pussent exister que par elle. Les Pâris lui parurent propres à remplir ses vues. Elle en forma son conseil intime et les produisit auprès de M. le Duc (de Bourbon).... » (*Mémoires*, édition Barrière, p. 350-367).

Enfin, dans un rapport de la police secrète, qui fait partie des *Archives de la Bastille*, on lit à la date du 24 août 1725, au moment de la crise du blé : « Les Pâris attendent avec impatience le retour de Mme de Prie pour les remettre en union avec M. le Duc qui ne sait plus où il en est, et qui les a menacés de les abandonner.... C'est Mme de Prie qui dispose de toutes les commissions chez eux et qui, seule, soutient ces monstres. C'est elle aussi qui est la plus coupable de tout ce qui afflige le public, et tout le monde sait qu'elle tire des sommes immenses de toutes choses, à cause de sa belle qualité de p..... de M. le Duc. C'est une chienne comme celle-là à qui il faudrait du haut en bas ouvrir le ventre ».

2. Antoine Pâris.

Il est vrai, Madame, que ces auteurs mécontents sont pour la plupart très capables d'imputer des satires anonymes à tout écrivain qui ose ne pas les encenser, et cela dans la vue de lui attirer des ennemis plus redoutables qu'eux. Mais les ministres et les magistrats n'ont-ils pas cent ressorts secrets pour démasquer de semblables imposteurs !

Ce n'est pas sûrement ma faute, Madame, si on me donne une réputation de satirique [1] ; j'ai toujours fait ce qu'il fallait faire pour l'éviter ; je ne fréquente ni les cafés ni les assemblées de nouvellistes, je n'ai jamais lu, copié ni débité un seul écrit caustique. Il y a bien d'honnêtes gens qui ne peuvent pas se vanter d'une circonspection aussi scrupuleuse. Il est aisé de vérifier ce que j'avance.

A l'égard des 400 livres qu'on suppose que le sieur Dupré m'a données pour le prix des vers qu'on m'attribue, je défie qui que ce soit de prouver que j'aie jamais touché de l'argent pour quelque ouvrage que ce soit, excepté les rétributions des théâtres ; si mon esprit était aussi mercenaire que les délateurs faux l'imaginent, je n'aurais pas renoncé sans répugnance en commençant le *Mercure* [2] à un revenu de 4000 livres de rente que produisaient à feu l'abbé Buchet, suivant son rapport,

---

1. Voir la note suivante.

2. « Le privilège de *Mercure* a été accordé par le Régent au sieur Dufresny, qui l'a composé dans le commencement de la Régence, homme fort extraordinaire, poète, peintre, jardinier, et qui a un grand goût pour les parterres, et avec cela très mal à son aise. Il a cédé son privilège aux sieurs Fuzelier et La Roque. Ce Fuzelier a bien de l'esprit, mais *trop satirique* pour un ouvrage public... » (Mathieu Marais. *Mémoires*, II, p. 168).

Il me paraît utile d'ajouter ici quelques détails complémentaires, afin de préciser la vie relativement embrouillée du *Mercure* à cette époque :

En juin 1710, peu de jours avant la mort de Donneau de Visé, fondateur du *Mercure galant*, Dufresny obtint la direction du recueil qu'il avait demandée au roi. Au mois de décembre 1713, l'écrivain céda son privilège à Le Fèvre de Fontenay, en se réservant une pension de 2.000 livres, qu'il toucha jusqu'à sa mort, le 6 octobre 1724. Le Fèvre de Fontenay rédigea la publication jusqu'en octobre 1716. Un arrêt du Conseil, en date du 28 novembre de la même année, lui ordonna de cesser de s'en occuper « à cause qu'il se glissait dans le *Mercure* des choses scandaleuses et même injurieuses à la réputation de plusieurs personnes. »

Après une interruption de deux mois, l'abbé Buchet lui succéda en janvier 1717 et demeura le seul directeur jusqu'à son décès, le 30 mai 1721. Dufresny, redevenu seul titulaire du privilège, s'adjoint en juin 1721, pour la rédaction du journal, Fuzelier et Jean de La Roque, voyageur, qui avait publié quelques ouvrages. Le recueil prend alors le titre simple de *Mercure* — au lieu de *Mercure galant* — et subit une transformation que les directeurs expliquent dans un Avertissement au lecteur : « ... Il n'est pas de ces livres qui ne doivent absolument être rédigés que par la même plume ; il peut rassembler autant d'écrivains qu'il y a de matières.. » Fuzelier se charge des comptes rendus dramatiques, qu'il entend traiter avec sa franchise habituelle, comme l'indique ce passage où on le reconnaît tout entier : « A l'égard des théâtres, nous ne vanterons que les ouvrages applaudis. Chronologistes sincères des succès et des chûtes de Melpomène et de Thalie, nous ne tromperons pas les provinces et les pays étrangers en leur exagérant l'excellence et la richesse des poèmes dramatiques qui n'auront fait qu'une fortune médiocre : les louanges prodiguées déshonorent le panégyriste sans illustrer ceux qui les reçoivent et qui souvent les mendient. Le *Mercure* se fait siffler lorsqu'il contredit le parterre... » Le volume de novembre 1749

les *Nouvelles à la main* [1]. Ses frères vivent actuellement de cette industrie [2] et je n'ai pas voulu m'en mêler [3] pour n'être pas exposé aux interprétations empoisonnées et aux dénonciations scélérates. Je crois, Madame, qu'il ne faut pas un raisonnement bien fort pour démontrer qu'un homme qui, par prudence, néglige 4000 livres de produit d'une affaire permise mais sujette à la prévention, ne peut être assez avide pour se risquer aux suites funestes de libelles diffamatoires pour 400 livres.

Je vous supplie très humblement, Madame, de faire éclaircir ces vérités : vous ne me devez point votre appui, mais je vous crois trop généreuse et trop équitable pour le refuser à l'innocence. Ma conduite sur le chapitre de la satire n'a pas besoin d'indulgence, et je ne prétends devoir ma justification qu'à la perquisition la plus sûre.

J'ai l'honneur d'être, etc...

---

contient une note indiquant que Fuzelier s'occupe encore des théâtres, au *Mercure*. On peut donc affirmer que Fuzelier en fut le critique théâtral de 1721 à 1750, où la maladie l'obligea à résilier sa fonction.

A partir de 1724, le journal prit le titre de *Mercure de France*, qu'il a conservé jusqu'à sa disparition.

1. Les *Nouvelles à la Main* apparurent au début du XVII[e] siècle. Prohibées par le Parlement de Paris dans les arrêts des 18 août 1666 et 9 décembre 1670, on les vit renaître sous la Régence. Barbier donne sur ces feuilles clandestines de curieux détails : « Le Parlement a rendu un arrêt le 18 de ce mois (mai 1745) qui défend de composer et de débiter tous écrits qualifiés de gazettes ou nouvelles à la main, sous peine de fouet et de bannissement pour la première fois. Un particulier avait obtenu une permission tacite de délivrer des nouvelles à la main, qui étaient censées néanmoins visitées et approuvées, à la police, par quelque commis qui avait cette inspection. Cela se distribuait dans les cafés deux fois la semaine. On donnait 30 ou 40 sous par mois, et cela rapportait un produit considérable. Dans ces nouvelles à la main, qui contenaient une feuille de papier à lettres, il y avait souvent de fausses nouvelles, et on y insérait des faits sur les particuliers, comme mariages, charges, successions, et sous ce prétexte, il y avait souvent des faits faux ou injurieux, dont l'on est toujours curieux... » (*Journal de Barbier*, IV, p. 40).

Le spirituel avocat ajoute encore : « Les auteurs des nouvelles bâtardes ne manquent jamais les mercredis et les samedis de se trouver au Palais-Royal où ils s'attachent à écouter tout ce qui se dit. Ils le font avec si peu de ménagements que, quand pour les éviter on veut parler bas, il ne se font pas scrupule d'approcher leur oreille et de mêler leur tête avec celles de ceux qui parlent en secret, ce qui leur occasionne souvent des duretés. Bien des gens croient ces contrebandiers, des espions de M. de Marville (lieutenant de police) et l'on s'en défie beaucoup. » (*Id.*, VIII, p. 338). Au cours de mes recherches, j'ai rencontré une liasse de ces feuilles de papier à lettres dont parle Barbier. Datées de 1722 à 1725, chacune de ces feuilles contient quatre pages manuscrites mentionnant sous une forme brève des nouvelles et des « potins » sans grand intérêt.

Cf. F. Funck-Brentano et Paul d'Estrées. *Les Nouvellistes*. Paris, 1905.

2. Beaucoup de nouvellistes appartenaient à la police. On possède un rapport du 24 mai 1725, sous la signature de Buchet, qui doit être l'un des frères Buchet dont parle Fuzelier.

3. Hardion, censeur de la police, avait probablement offert à son ami Fuzelier de l'embrigader dans la troupe de mouchards. C'était mal connaître l'esprit et le caractère de notre auteur que de lui faire une pareille proposition.

Copie de la lettre écrite à Monsieur Pâris l'aîné, garde du trésor royal.

Monsieur — Je sais que vous protégez les muses et que cette protection est le fruit de votre goût et de votre discernement. Puisque vous faites des grâces aux élèves du Parnasse, vous ne leur refuserez pas la justice quand ils la méritent. Une lettre que j'ai pris la liberté d'adresser à Madame de Prie et dont je vous envoie une copie vous instruira du sujet qui vous attire celle-ci. La justification de la calomnie qu'on m'impute n'est pas difficile. Vous rassemblez dans vous, Monsieur, et dans Messieurs vos frères, des lumières qui portent le jour dans les affaires les plus obscures, et vous avez toute l'autorité qui est nécessaire pour découvrir les vérités les plus cachées. Faites agir votre pénétration et votre pouvoir, je ne crains pas les examens les plus rigoureux. Enfin, Monsieur, faites moi la grâce de m'apprendre quand je serai justifié dans votre esprit, et de croire que je respecte trop le mérite et le génie supérieurs pour être capable de vouloir les noircir par des écrits injurieux.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble etc... (Fuzelier) demeurant chez Madame Rojot, rue des Mauvais Garçons [1], faubourg Saint-Germain — A Paris ce 30 mars 1724.

Cette lettre a été envoyée à Monsieur Pâris l'aîné, garde du trésor royal, rue du Roi de Sicile, à Paris, le vendredi matin 31 mars 1724.

Brouillon d'une lettre non datée adressée à Madame de Prie et se rapportant à l'affaire précédente :

Madame — Je vous remercie très humblement de la justesse et de la pénétration de votre esprit ; vous avez senti toute la force du mémoire que je vous ai laissé au sujet de Messieurs Pâris et vous avez eu la bonté de les désabuser, Monsieur Paris l'aîné m'a fait l'honneur de me le prouver par écrit. J'aurais été pénétré de la plus vive douleur si vous n'aviez pas eu un discernement aussi sûr. Non, Madame, je n'ai ni un esprit noir ni un cœur bas, et si le respect que je vous dois me permettait de vous donner mon portrait, je le ferais moi-même avec des couleurs si naturelles que vous ne verriez que de la philosophie et du bien dans ma conduite.

Je vous envoie, Madame, *le Serdeau (des théâtres)* que vous m'avez fait l'honneur de me demander et *Momus fabuliste* dont je vous prie de vouloir bien lire la préface et faire attention aux endroits marqués d'une ligne. Vous verrez, Madame, que ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis persécuté par les caquets du Parnasse. Trouver bon aussi, Madame, que pour ajouter à la preuve de ma circonspection annoncée dans ma précédente lettre, je vous présente dorénavant tous les mois le *Mercure* qui, sur le chapitre de la satire, est aussi d'une sagesse à édifier. Je ne vous sollicite pourtant pas de le lire, Madame, car ce serait payer infiniment trop cher un pareil présent. »

---

1. Actuellement rue Grégoire-de-Tours, dans la partie comprise entre la rue de Buci et le boulevard Saint-Germain.

Plus bas, on lit cette note :

Envoyer tous les mois à Madame de Prie un *Mercure* à papier rouge.

Une courte lettre adressée à Mademoiselle Dazincour, et datée du vendredi 10 août 1742, contient, après des vers assez fades, ces lignes :

Je vous envoie un livre de Du Bousset [1], où il y a deux chansons de moi que j'ai cornées. Du Bousset est un des plus illustres chansonniers de notre siècle et ses airs méritent d'être dans votre belle bouche.

Deux brouillons de lettres à Madame de Pompadour. La première lettre, quoique non datée, est évidemment du mois d'octobre 1749, alors que la favorite organisait le programme des spectacles du Théâtre des Petits-Appartements :

La protection éclairée que vous accordez aux Muses doit furieusement humilier la mienne. Des rapports sans doute très flatteurs m'avaient fait croire que le *Carnaval du Parnasse* avait obtenu votre suffrage [2]. Je comptais déjà d'être employé à vos amusements ; ah ! Madame (que ce rôle) me séduisait ! Vous le rejetez ce malheureux ouvrage qui paraissait avoir joui de l'accueil le plus brillant [3]. Si j'avais pu obtenir de votre bonté une courte audience j'aurais répondu aux objections qu'on me propose et que j'espère dissiper. Que pourrai-je dire pour dimiruer ma honte, votre esprit et votre goût sont connus et justement estimés et une preuve éclatante aurait instruit le public. Et je ne me consolerais jamais d'une catastrophe si cruelle pour moi. Qu'il est triste pour un auteur d'être proscrit par une personne qu'il (ne peut) s'empêcher de louer...

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait respect...

La seconde lettre, de la même époque, et se rattachant au même objet, ne paraît pas avoir été envoyée au destinataire. Le brouillon est entièrement barré d'un trait :

La renommée me dit que je dois me détacher des espérances flatteuses que vos bontés m'auront fait concevoir avec fondement. Ces espérances étaient modérées et n'exigeaient point de votre protection un sort éclatant. Leur médiocrité semblait rendre plus certain et devait bannir de mon âme le mystère et la défiance, cependant, — ces soins inquiètent les soupirs que je devrais couvrir — puisque j'ai le

---

1. Quérard ne mentionne pas d'auteur de ce nom.

2. Le rapporteur était probablement Moncrif, sous-directeur du théâtre de Madame de Pompadour, en relations avec Fuzelier.

3. *Le Carnaval du Parnasse* obtint en effet, à son apparition, un grand succès, consacré par 35 représentations successives. La pièce fut ensuite reprise le 25 octobre 1750, le 30 juin 1767 et le 15 juin 1774, et toujours avec des applaudissements.

bonheur de connaître votre cœur, ce qui ne m'a pas permis de douter de sa solidité. Ces alarmes que je souhaite injustes n'ont pas laissé que d'attaquer ma confiance.

De grâce, Madame, daignez la rétablir parfaitement et m'apprendre si je n'obtiendrai pas le bonheur modéré que j'attends de vous ; je ne vous répéterai pas les justes motifs de ma demande, je n'emploierai pas d'autre sollicitation auprès de votre cœur que la mienne [1].

Enfin, avec le fragment manuscrit d'une nouvelle : ***Histoire de Ratelis et Fizeluler*, *pastorale***, notre dossier contient, comme dernière pièce autographe de Fuzelier, une feuille détachée où se trouvent ces notes :

Évènements de 1739.

M. le Marquis de Nesles a reçu le 24 octobre une lettre de cachet qui l'exilait à Lisieux ; il a demandé la Provence et on l'a envoyé à Caen [2].

Le... septembre 1739, Madame de Soulinié, Linon, Linon, Linonine est morte de sa première couche.

Le lundi 5 juin 1741 (*sic*) on a répété *l'Ecole du cœur* chez M. de Beaumanoir [3].

---

1. Malgré ces pressantes sollicitations et quoique les auteurs du *Carnaval du Parnasse* eussent dédié l'ouvrage à Madame de Pompadour, l'Opéra ne fut pas joué à Versailles. Aucune pièce de Fuzelier ne figura au programme de la dernière saison, tandis que, l'année précédente, on avait donné plusieurs fois un acte des *Fêtes grecques et romaines* sur le théâtre des Petits Appartements. Peut-être Fuzelier avait-il laissé passer dans le *Mercure de France* quelque ligne désagréable à la favorite ?

2. Le marquis de Nesles a été exilé... « pour les impertinences qu'il a débitées contre les maîtres des requêtes, commissaires de sa commission avec ses créanciers. » *Journal de Barbier* III, p. 210.

3. Je présume qu'il s'agit ici de la première forme de *l'Ecole des Amants*, opéra de Fuzelier, représenté quelques années plus tard.

M. de Beaumanoir appartenait à l'armée, et, comme beaucoup d'officiers à cette époque, s'intéressait aux lettres. Il a laissé quelques pièces de théâtre, réunies en deux volumes publiés sous ce titre : *Œuvres diverses de M. de B... contenant diverses comédies, tragédies, opéras*. Paris, Lejai, 1770.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PIÈCES DE THÉATRE DE FUZELIER[1]

*Les ouvrages inédits sont précédés d'un * [2]*

Thésée ou la défense des Amazones, pièce en trois actes, dans laquelle sont intercalés en trois intermèdes : **Les Amours de Tremblotin et Marinette.** — Foire Saint-Laurent, 11 août 1701 [3]. — (*Paris*), 1701. *Avec permission.*

Le ravissement d'Hélène, le siège et l'embrasement de Troie, pièce en trois actes, — les deux premiers en prose, le troisième en vaudeville — par écriteaux, avec trois intermèdes. — Foire Saint-Germain, février 1705. — *Paris, Antoine Chrétien,* 1705.

Arlequin et Scaramouche vendangeurs, prologue, pantomime et vaudeville, par écriteaux, et

Sancho Pança gouverneur de l'Ile de Barataria, pantomime. — Foire Saint-Laurent, septembre 1710. — (*Paris*), 1711.

Jupiter curieux impertinent, divertissement en trois actes, pantomime et vaudeville, par écriteaux. — Foire Saint-Germain, 3 février 1711. — (*Paris*) 1711.

Scaramouche pédant scrupuleux, divertissement avec prologue, pantomime et vaudeville, par écriteaux. — Foire Saint-Laurent, 12 septembre 1711. — (*Paris, G. Valleyre*), 1711.

Orphée ou Arlequin aux enfers, divertissement, pantomime et vaudeville, par écriteaux. — Foire Saint-Laurent, 12 septembre 1711. — (*Paris, G. Valleyre*) 1711.

Les écriteaux des fêtes parisiennes, divertissement en quatre actes, pantomime et vaudeville, par écriteaux. — Foire Saint-Laurent, 1711. — (*Paris, G. Valleyre*) 1711.

Arlequin Enée ou la prise de Troie, pièce en trois actes avec prologue, pantomime et vaudeville, par écriteaux. — Foire Saint-Laurent, 25 juillet 1711. — (*Paris, G. Valleyre*) 1711.

Le retour d'Arlequin à la foire, prologue pantomime (avec Lesage et d'Orneval) suivi de

---

1. Je ne prétends point que cette liste — qui n'a jamais été établie — soit complète et définitive, toutefois je dois au lecteur l'assurance que tous les renseignements qu'elle renferme ont été scrupuleusement vérifiés.

2. La plupart des manuscrits des pièces inédites proviennent de la collection Soleinne et se trouvent à la Bibliothèque Nationale : *Ancien supplément français*, 9332-33 ; 9335-36-37.

3. Cette première pièce de Fuzelier fut représentée au théâtre des Marionnettes d'Alexandre Bertrand. Les scènes comiques qui forment les trois intermèdes étaient jouées par des acteurs vivants.

Arlequin baron allemand ou le triomphe de la folie, pièce en trois actes par écriteaux, (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, 3 février 1712. — (*Paris, G. Valleyre*), 1712.

Cornélie vestale, tragédie en cinq actes, en vers (avec le président Hénault [1]). — Comédie-Française, 27 janvier 1713. — *Strawberry-Hill.*, 1768 et *Théâtre du Président Hénault, Paris*, 1770.

Les Amours déguisés, opéra-ballet composé d'un prologue en vers libres et de trois entrées [2] qui sont : 1° l Amour déguisé sous l'aspect de la Haine ; 2° l'Amitié ; 3° l'Estime [3]. — Musique de Bourgeois. — Académie Royale de Musique, 22 août 1713. — *Paris, Pierre Ribou*, 1713.

* **Arlequin, grand vizir,** pièce en trois actes. — Foire Saint-Germain, 1713.

* **L'Opéra de campagne,** pièce en un acte, 1713.

* **Colombine bohémienne ou Fourbine,** pièce en deux actes, 1713.

Arion, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue. — Musique de Mathau. — Académie Royale de Musique, 10 avril 1714. — *Paris, Pierre Ribou*, 1714.

* **La Matrone d'Ephèse,** pièce en deux actes et un prologue. — Foire Saint-Laurent, 1714.

* **La Coupe enchantée,** comédie en deux actes et un prologue, 1714.

Arlequin défenseur d'Homère [4], pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 25 juillet 1715. — *Lesage et d'Orneval — Théâtre de la Foire*, II.

---

1. « Le président Hénault n'avait pas les premiers éléments de l'art dramatique ; je sais cependant qu'il en avait eu la fureur. Fuzelier m'a dit que dans sa jeunesse ce président avait fagoté quelques mauvaises comédies, que Fuzelier corrigeait par complaisance, et qui furent données aux Français avec le plus grand secret ; elles y tombaient comme de raison... Fuzelier m'a encore dit que M. le comte d'Argenson était le complice de ces productions, que ces marauds-là, ajoutait-il, lui envoyaient pour les mettre en état de paraître au théâtre, et que c'était une f... besogne... » Collé. *Journal*, novembre 1770.

2. L'année suivante, les auteurs ajoutèrent une nouvelle entrée : *la Reconnaissance*. A la suite du prologue de l'édition Chr. Ballard, 1713, on lit la note suivante : « Les premiers opéras ayant toujours été imprimés conformément aux représentations, on est obligé, pour suivre cet usage, de différer l'impression des nouveaux jusqu'à ce que l'on soit certain de n'y plus faire de changements : comme ces changements ne peuvent être constatés que dans les dernières répétitions, l'auteur de celui-ci, pour rendre son livre exact, a cru ne devoir pas en commencer l'impression avant le premier du présent mois d'août. Elle sera continuée sans aucune interruption ; on aura aussi toute sorte d'attention de profiter des avis que le public voudra bien lui donner, pour s'y conformer en ce qui reste à imprimer... Ce ballet, étant dans le genre des *Fêtes vénitiennes* (Ballet en trois entrées et un prologue, de Danchet, musique de Campra, donné à l'Académie Royale de Musique le 17 juin 1710 et joué soixante-six fois de suite), on en donnera les entrées successivement, sans perte de temps. On les vendra séparément trente-cinq sols brochés et non rognés pour pouvoir les réunir en un même volume, qui sera de huit livres comme les précédents opéras. »

3. Le 16 juillet 1773, l'Académie Royale de Musique représentait un ballet en un acte, *Ovide et Julie*, musique de Cardonne, dont les paroles sont tirées de cette troisième entrée. *Paris. Delormel*. 1773.

4. Fuzelier a laissé un manuscrit inédit, *Homère jugé*, qui n'est qu'une esquisse de cette pièce.

* **Arlequin Héraclius,** parodie, 1715.

Le Temple de l'ennui, prologue (avec Lesage). — Foire Saint-Germain, 1716. — *Théâtre de la Foire,* II.

L'Ecole des amants, pièce en un acte (avec Lesage). — Foire Saint-Germain, 1716. — *Théâtre de la Foire,* II.

Le tableau du mariage, pièce en un acte (avec Lesage). — Foire Saint-Germain, 1716. — *Théâtre de la Foire,* II.

* **Le lendemain de noces,** pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 24 juillet 1716. — Reprise à la Foire Saint-Germain, le 1er mars 1725, sous ce nouveau titre : **Le Ravisseur de ma femme**. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 272.

* **Arlequin jouet des fées ou les folies de Rosette**, pièce en trois actes, 1716.

* **Le Jaloux,** comédie en trois actes (avec Néricault-Destouches) 1716.

* **Les Mal-assortis ou Arlequin gouverneur,** pièce en un acte, 1716.

* **Pierrot Roland ou Pierrot furieux** [1], parodie en un acte (avec Pontau et Pannard). — Foire Saint-Germain, 1717. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* IV, p. 141.

Le Pharaon, pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 1717. — *Théâtre de la Foire,* II.

* **Le Voyage du Parnasse,** prologue (avec Pontau et Pannard) 1717.

* **La Vie est un songe** [2], pièce en un acte, 1717.

* **Le Réveillon des dieux,** prologue. — Foire Saint-Germain, 3 février 1718. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* IV, p. 456.

* **La Gageure de Pierrot,** pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1718. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 7.

* **La Reine du Monomotapa,** pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, février 1708.

Les Animaux raisonnables, opéra-comique en un acte (avec Legrand). — Musique de Jacques Aubert. — Foire Saint-Germain, février 1718. — *Théâtre de la Foire,* III.

* **La Mode,** prologue. — Comédie Italienne, 18 septembre 1718. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 429.

* **L'Amour maître de langues,** comédie en trois actes avec quelques scènes italiennes. — Comédie Italienne, 18 septembre 1718. — Analyse : *Nouveau Théâtre italien. — Paris, Briasson,* 1729, I.

Les Funérailles de la Foire, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 6 octobre 1718. — *Théâtre de la Foire,* III.

Ballet des Ages, composé d'un prologue et de trois entrées : 1° la Jeunesse ou l'amour ingénu ; 2° l'Age viril ou l'amour coquet ; 3° la Vieillesse ou l'amour joué [3]. —

---

1. Parodie de *Roland*, opéra en cinq actes, de Quinault, musique de Lulli, donné à Versailles le 8 janvier 1685 et repris pour la troisième fois à l'Académie Royale de Musique le 15 décembre 1716.

2. La Comédie Italienne représenta la même année deux pièces en cinq actes portant ce titre : la première est une tragi-comédie italienne, la seconde est la traduction de celle-ci par Gueulette.

3. Il existe à la Bibliothèque de l'Opéra une quatrième entrée : *Les Ages rivaux*, qui fut placée entre la deuxième et la troisième entrée, lors d'une reprise de ce ballet.

Musique de Campra. — Académie Royale de Musique, 9 octobre 1718. — *Paris. Pierre Ribou*, 1718.

* **La Revue des amours,** pièce en un acte, 1718.

* **La Méridienne**, comédie en un acte. — Comédie Italienne, 21 mai 1719. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 407.

* **Le Mai,** comédie en un acte. — Comédie Italienne, 21 mai 1719.

* **La Mode** [1], comédie en un acte. — Comédie Italienne, 21 mai 1719.

La Rupture du Carnaval et de la folie [2], pièce en un acte. — Comédie Italienne. 6 juillet 1719. — *Recueil des Parodies du Nouveau Théâtre italien,* 1738, II,

* **Le Faucon,** comédie en un acte. — Comédie Italienne, 16 août 1719.

Momus fabuliste ou les Noces de Vulcain, comédie en un acte. — Comédie Française, 26 septembre 1719. — *Paris, P. Simon,* 1719.

* **La Fée mélusine**, comédie en trois actes. — Comédie Italienne, 31 décembre 1719.

* **L'Ami à la mode,** pièce en un acte, 1719.

* **Le Lourdaut d'Inca,** pièce en un acte, en monologues. — Foire Saint-Germain. 3 février 1720.

* **Le Charretier du diable,** pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1720.

* **Le Camp des amours,** pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1720. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* II, p. 20.

Le Diable d'argent, prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, 1720. — *Théâtre de la Foire,* IV.

La Queue de vérité, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval), — Foire Saint-Germain, 1720. — *Théâtre de la Foire,* IV.

Arlequin roi des ogres ou les bottes de sept lieues, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval), — Foire Saint-Germain, 1720. — *Théâtre de la Foire,* IV.

La Forêt de Dodone, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, février 1721. — *Théâtre de la Foire,* IV.

Arlequin Endymion [3], pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, février 1721. — *Théâtre de la Foire,* IV.

Hercule filant [4], pièce en un acte. — Comédie Italienne, 15 mai 1721. — *Recueil des Parodies,* etc., II.

La fausse foire, prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 31 juillet 1721. — *Théâtre de la Foire,* IV.

La Boite de Pandore, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval), — Foire Saint-Laurent, 31 juillet 1721. — *Théâtre de la Foire,* IV.

---

1. Pièce différente du prologue portant le même titre.

2. Parodie du *Carnaval et la Folie*, comédie-ballet en quatre actes, avec prologue, de La Motte, musique de Destouches, jouée à l'Académie Royale de Musique le 27 décembre 1703, et reprise le 16 mai 1719.

3. Parodie de *Diane et Endymion*, Comédie Italienne en trois actes de Riccoboni, jouée à la Comédie-Italienne, le 6 février 1721.

4. Parodie d'*Omphale*, opéra en cinq actes, de La Motte, musique de Destouches, donné à l'Académie Royale de Musique le 10 novembre 1701, et repris le 21 avril 1721.

La Tête noire, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 31 juillet 1721. — *Théâtre de la Foire*, IV.

Le Rappel de la foire à la vie, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 1er septembre 1721. — *Théâtre de la Foire*, III.

Le Régiment de la calotte, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 1er septembre 1721. — *Théâtre de la Foire*, V.

L'Ombre du cocher poète, prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Aux Marionnettes de la Foire Saint-Germain, 3 février 1722. — *Théâtre de la Foire*, V.

Le Rémouleur d'amour, pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Aux Marionnettes de la Foire Saint-Germain, 3 février 1722. — *Théâtre de la Foire*, V.

Pierrot Romulus [1] **ou le ravisseur poli,** (avec Lesage et d'Orneval). — Aux Marionnettes de la Foire Saint-Germain, 3 février 1722. — *Théâtre de la Foire*, V.

Le jeune vieillard, pièce en trois actes et un prologue, tirée des *Contes persans* (avec Lesage et d'Orneval). — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 25 juillet, 1722. — *Théâtre de la Foire*, V (sans le prologue).

* **Le Dieu du hasard,** prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 8 août 1722.

La Force de l'amour, comédie en un acte (avec Lesage et d'Orneval), — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 8 août 1722. — *Théâtre de la Foire*, V.

La Foire des fées, comédie en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 8 août 1722. — *Théâtre de la Foire*, V.

* **Les Noces de Gamache,** pièce en un acte avec un prologue. — Comédie Italienne, 16 septembre 1722.

* **Le Vieux monde ou Arlequin somnambule,** pièce en un acte avec un prologue. — Comédie Italienne, 16 septembre 1722.

* **Les Aventures du camp de Porchefontaine,** comédie en un acte (avec Dominique). — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 18 octobre 1722.

Arlequin Persée [2], pièce en trois actes. — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 18 décembre 1722. — *Recueil des Parodies*, etc., II.

Le Serdeau des théâtres, comédie en un acte, en vaudeville. — Comédie Italienne, 19 février 1723. — *Paris, Guillaume Cuvelier*, 1723 et *Recueil des Parodies*, etc., II.

La Parodie [3], tragi-comédie en un acte. — Comédie Italienne, 23 mai 1723. — *Recueil des Parodies*, etc., II.

---

1. Parodie de *Romulus*, tragédie en cinq actes, de La Motte, jouée à la Comédie-Française, le 8 janvier 1722.

2. Parodie de *Persée*, opéra de Quinault, musique de Lulli, donné à l'Académie Royale de Musique, le 17 avril 1682, et repris pour la quatrième fois le 8 novembre 1722.

3. Parodie d'*Inès de Castro*, tragédie de La Motte, jouée à la Comédie-Française, le 6 avril 1723, et de *Nitétis*, tragédie de Danchet, représentée au même théâtre, le 11 février 1723.

L'éditeur du *Recueil des Parodies* qualifie la pièce de Fuzelier de « morceau unique. » Elle contient des vers du *Cid*, de *Cinna*, de *Rodogune*, d'*Andromaque*, de *Mithridate*, de *Bajazet* et de *Phèdre*.

Les Fêtes grecques et romaines [1], ballet composé d'un prologue et de trois entrées : 1° les Jeux olympiques ; 2° les Bacchanales ; 3° les Saturnales [2], musique de Collin de Blamont. — Académie Royale de Musique, 13 juillet 1723. — *Paris, Ribou,* 1723.

* **Les Saturnales** [3], pièce en trois actes et un prologue. — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 2 septembre 1723.

* **Le faux Scamandre,** comédie en un acte. — Comédie Italienne, à la Foire Saint-Laurent, 2 septembre 1723. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, V, p. 76.

* **La Rencontre des opéras,** pièce en un acte, 1723.

* **Les Malades du Parnasse,** pièce en un acte, 1723.

Amadis le cadet [4], pièce en un acte. — Comédie Italienne, 24 mars 1724. — *Recueil des Parodies,* etc., II.

Les Vacances des théâtres, opéra-comique (revue) en un acte. — Foire Saint-Germain, 1er avril 1724. — *Paris, Guillaume Cavelier* 1724.

* **Le Déménagement du théâtre ci-devant occupé par les Comédiens italiens et à présent réuni au domaine de la Foire,** prologue. — Foire Saint-Laurent, 25 juillet 1724.

* **Les Nœuds ou le quadrille des théâtres,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 25 juillet 1724.

* **Les Dieux à la foire** [5], prologue. — Foire Saint-Laurent, 22 septembre 1724.

* **Les Bains de Charenton,** pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 22 septembre 1724.

* **Les Vendanges de Champagne,** pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 22 septembre 1724.

* **L'Assemblée des Comédiens de la Foire,** pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 5 octobre 1724.

* **L'Audience du temps,** prologue. — Foire Saint-Germain, 22 février 1725.

* **Pierrot-Pierrette,** opéra-comique en deux actes. — Foire Saint-Germain, 22 février 1725.

---

1. A la reprise que l'on fit de cet ouvrage le 9 février 1734, les auteurs ajoutèrent une quatrième entrée : *la Fête de Diane.* Ils composèrent aussi plus tard un nouveau prologue, joué le 26 mars 1748, au Théâtre des Petits Appartements, à Versailles.

2. Cette entrée fut mise encore en musique par Mme Villard de Beaumesnil et représentée à l'Académie Royale de Musique le 21 mars 1784, sous le titre : *Tibulle et Délie.*

3. Parodie des *Fêtes grecques et romaines.* L'auteur réduisit sa pièce en un acte : *Les débris des Saturnales*, joué le 6 septembre 1723. Cet acte est imprimé presque entièrement, *Dictionnaire des Théâtres*, V, p. 39.

4. Parodie d'*Amadis de Grèce*, opéra de La Motte, musique de Destouches, donné à l'Académie Royale de Musique le 26 mars 1699, et repris pour la deuxième fois le 2 mars 1724.

5. Parodie du *Bal des Dieux*, représenté à l'Académie Royale de Musique le 2 mars 1724.

Les Quatre Mariamnes [1], opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 1er mars 1725. — *Paris, François Flahaut*, 1725.

La Reine des Péris, comédie persane en cinq actes et un prologue, musique de Jacques Aubert. — Académie royale de musique, 10 avril 1725. — *Paris, Veuve P. Ribou*, 1725.

Momus exilé [2] **ou les terreurs paniques,** pièce en un acte. — Comédie Italienne, 25 juin 1725. — *Recueil des Parodies*, etc., III.

L'Enchanteur Mirliton, prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 21 septembre 1725. — *Théâtre de la Foire*, VI.

Le Temple de mémoire, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 21 septembre 1725. — *Théâtre de la Foire*, VI.

La Rage d'amour ou les Enragés, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 21 septembre 1725. — *Théâtre de la Foire*, VI.

* **Les Amusements de l'automne,** comédie en quatre actes, un prologue et des intermèdes, et composée de deux pièces : **Le temple de Delphes ; le temple de Gnide.** — Comédie-Française, 17 octobre 1725.

* **L'Italienne francaise** [3] comédie en trois actes et un prologue (avec Dominique et Romagnesi). — Comédie Italienne, 15 décembre 1725. — Analyse : *Nouveau Théâtre-Italien*, I.

* **Les Adieux de Melpomène,** pièce en un acte, 1725.

* **Les Deux commères,** pièce en un acte, 1725.

* **L'Ambigu-comique** [4], opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 19 février 1726. — Analyse : *Mercure de France*, février 1726.

* **Atys ou Arlequin Atys** [5], pièce en un acte et un prologue (avec Piron et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, 19 février 1726. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 332.

La Grand'mère amoureuse, pièce en trois actes (avec d'Orneval). — Aux Marionnettes de la Foire Saint-Germain, 10 mars 1726. — *Théâtre de la Foire*, VIII.

* **La bague magique** [6], comédie en un acte. — Comédie Italienne, 15 mars 1726.

---

1. Parodie critique de quatre tragédies ayant pour titre : *Mariamne*, et pour auteurs : Tristan, l'abbé Nadal, Voltaire et un anonyme.

2. Parodie des *Eléments*, ballet de quatre entrées et un prologue, paroles de Roy, musique de Lalande et Destouches, danses de Balon, représenté à l'Académie Royale de Musique, le 29 mai 1725.

3. Fuzelier n'a écrit que les couplets et le divertissement de cette comédie. Celle-ci est une réplique à la *Française Italienne*, comédie de Legrand, jouée à la Comédie-Française, le 5 novembre 1725.

4. Critique de l'*Impromptu de la folie*, ambigu-comique de Legrand, composé d'un prologue et de deux comédies en un acte. Comédie-Française, 5 novembre 1725.

5. Parodie d'*Atys*, opéra de Quinault, musique de Lulli, donné à l'Académie Royale de Musique, le 10 janvier 1676, et repris pour la deuxième fois le 14 septembre 1717.

6. C'est la mise au théâtre du conte de La Fontaine : L'oraison de Saint-Julien. La pièce fut écrite pour devancer celle du *Talisman*, sur le même sujet, par La Motte, représentée à la Comédie-Française le 26 mars 1726.

* **La Veuve à la mode,** comédie en trois actes (avec Saint-Foix). — Comédie Italienne, 26 mars 1726. — Analyse : *Nouveau Théâtre italien,* I.

* **Les Songes** [1], pièce en un acte et un prologue. — Foire Saint-Germain, 30 mars 1726. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* V, p. 208.

* **Les Stratagèmes de l'amour** [2], pièce en trois actes (avec d'Orneval). — Foire Saint-Germain, avril 1726. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* V, p. 248.

* **L'Amant brutal** [3] **(ou le Galant brutal),** pièce en un acte. — Foire S int-Laurent, 3 juillet 1726.

* **Le Saut de Leucade,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 3 juillet 1726. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* V, p. 64.

Les Pélerins de la Mecque, opéra-comique en trois actes (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 29 juillet 1726. — *Théâtre de la Foire,* VI.

Les Comédiens corsaires [4], prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 20 septembre 1726. — *Théâtre de la Foire,* VI.

Les Amours déguisés [5], opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 20 septembre 1726. — *Théâtre de la Foire,* VI.

L'obstacle favorable, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 20 septembre 1726. — *Théâtre de la Foire,* VI.

* **Le Bois de Boulogne,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 8 octobre 1726. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* I, p. 474.

* **Le Philosophe dupe de l'amour,** comédie en un acte (avec Saint-Foix). — Comédie Italienne, 29 octobre 1726.

* **Les Dieux travestis,** prologue, 1726.

* **L'Amour et Bacchus à la foire,** prologue, 1726.

* **Les Débris de la foire Saint-Germain,** prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, 31 mars 1727.

* **Les Noces de Proserpine et de Pluton ou les Champs Elysées,** pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Germain, 31 mars 1727.

Les Amours des dieux, ballet héroïque composé d'un prologue en vers libres et de quatre entrées [6] : 1° les Amours de Neptune et d'Amimone ; 2° les Amours de Jupiter et de Calisto ; 3° les Amours d'Apollon et de Coronis [7] ; 4° les Amours de

---

1. Parodie d'*Œdipe*, tragédie de La Motte, jouée le 26 mars 1726.

2. Parodie des *Stratagèmes de l'amour*, ballet en trois entrées, de Roy, musique de Destouches, représenté à l'Académie Royale de Musique, le 28 mars 1726.

3. Parodie d'*Ajax*, opéra de Ménesson, musique de Bertin, représenté à l'Académie Royale de Musique, le 20 avril 1716, et repris le 16 juin 1726.

4. Réponse aux *Comédiens esclaves*, prologue de Dominique, Romagnesi et Riccoboni fils, donné à la Comédie-Italienne, le 10 août 1726.

5. Pièce différente de celle portant le même titre, jouée en 1713.

6. Les auteurs supprimèrent plus tard la deuxième entrée, et l'ouvrage fut imprimé en trois entrées : *Aux dépens de l'Académie, 1746.*

7. Cette entrée constitua plus tard un acte, mis en musique par J. B. et Joseph Rey, et représenté à l'Académie Royale de Musique, le 3 mai 1781.

Bacchus et d'Ariane. — Musique de Mouret. — Académie Royale de Musique, 16 septembre 1727. — *Paris, Ribou*, 1727.

Les Amazones modernes ou le Triomphe des dames, comédie en trois actes (avec Legrand). — Comédie-Française, 29 octobre 1727. — *Théâtre de Legrand. Paris, Veuve P. Ribou*, 1731, IV.

Achmet et Almanzine, opéra-comique en trois actes de Lesage et d'Orneval, avec des divertissements de Fuzelier. — Foire Saint-Laurent, 30 juin 1728 [1]. — *Théâtre de la Foire*, VI.

* **Les Noces de la folie ou le Temple de mémoire,** opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 6 septembre 1728.

La Pénélope française, opéra-comique en deux actes (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 6 septembre 1728. — *Théâtre de la Foire*, VII.

Les Amours de Protée [2], pièce en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 24 septembre 1728. — *Théâtre de la Foire*, VII.

* **Pierrot Tancrède** [3] **ou la méprise de l'amour,** pièce en un acte (avec Pontau et Pannard). — Foire Saint-Germain, 10 mars 1729. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 395.

* **Pierrot Céladon ou la Nouvelle Astrée,** opéra-comique en trois actes (avec Pontau et Pannard). — Foire Saint-Laurent, 30 juillet 1729.

Les Amours des déesses, ballet composé d'un prologue : l'Amour et l'indifférence, et de trois entrées : 1° Vénus et Adonis ; 2° Diane et Endymion ; 3° Melpomène et Linus [4]. — Musique de J.-B. Quinault. — Académie Royale de Musique, 9 août 1729. — *Paris, Ballard*, 1729.

* **L'Enfer galant** [5], pièce en un acte, 1729.

* **Le Temple de la nuit ou le pot au noir,** opéra-comique en un acte, 1729.

* **Le Malade par complaisance,** opéra-comique en trois actes (avec Pontau et Pannard). — Foire Saint-Germain, 3 février 1730. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 295.

L'Industrie, prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 27 juin 1730. — *Théâtre de la Foire*, VIII.

Zémire et Almanzor, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 27 juin 1730. — *Théâtre de la Foire*, VIII.

---

1. Cette pièce obtint un succès prodigieux ; elle fut jouée soixante-huit fois de suite, du 30 juin au 6 septembre.

2. Parodie des *Amours de Protée*, ballet de trois entrées et un prologue, paroles de La Font, musique de Gervais, représenté à l'Académie Royale de Musique le 16 mai 1720 et repris en septembre 1728.

3. Parodie de *Tancrède*, opéra en cinq actes de Danchet, musique de Campra, donné à l'Académie Royale de Musique, le 7 novembre 1702, et repris pour la troisième fois le 30 mars 1729.

4. Le 25 août de la même année, les auteurs ajoutent une nouvelle entrée : l'*Aurore et Céphise*.

5. Parodie des *Amours des déesses*.

Les Routes du monde, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 27 juin 1730. — *Théâtre de la Foire,* VIII.

L'Indifférence, prologue (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 5 septembre 1730. — *Théâtre de la Foire,* VIII.

L'Amour marin, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 7 septembre 1730. — *Théâtre de la Foire,* VIII.

L'Espérance, opéra-comique en un acte (avec Lesage et d'Orneval). — Foire Saint-Laurent, 5 septembre 1730. — *Théâtre de la Foire,* VIII.

* **Le Bal du Parnasse,** opéra-comique en un acte (avec Pannard). — Foire Saint-Laurent, 1730. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* I, 362.

Le Caprice d'Erato [1] **ou les Caractères de la musique,** divertissement en un acte, en vers libres, à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Musique de Collin de Blamont. — Académie Royale de Musique, 8 octobre 1730. — *Paris, Ballard,* 1730.

* **Les Amants transis** [2]**,** pièce en un acte, 1731.

Le Procès des sens [3]**,** pièce en un acte, en vers libres. — Comédie-Française, 16 juin 1732. — *Paris, Prault,* 1732.

* **Les Intérêts de village,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 28 juillet, 1732. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 179.

* **L'Epreuve des fées,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 28 juillet 1732. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* II, p. 429 [4].

* **La Réconciliation des sens ou l'Instinct et la nature,** pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 28 juillet 1732. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 178, et IV p. 388.

* **Les Vendanges de hasard,** pièce en un acte, 1732.

* **Divertissement de l'Inconnu,** suivi des **Abdérites de village,** opéra-comique en un acte. — Chez Mlle de Clermont, à Auteuil, janvier 1733.

* **Les sincères malgré eux,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 28 juillet 1733. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* V, p. 170.

* **Le Trompeur trompé** [5]**,** pièce en un acte, 1733.

Les Indes galantes, ballet héroïque composé d'un prologue et de trois entrées [6] : 1° le Turc généreux ; 2° les Incas du Pérou ; 3° les Fleurs. — Musique de Rameau. — Académie Royale de Musique, 23 août 1735. — *Paris, Ballard,* 1735.

---

1. Ajouté ce jour-là, en remplacement du prologue supprimé, à *Alcyone,* opéra en cinq actes et un prologue, de La Motte, musique de Marais, représenté à l'Académie Royale de Musique, le 18 février 1706, lors d'une seconde reprise en juin-décembre 1730.

2. Parodie d'*Endymion,* opéra de Fontenelle, musique de Collin de Blamont, donné à l'Académie Royale de Musique, le 17 mai 1731.

3. Parodie du *Ballet des sens,* composé d'un prologue et de cinq entrées, paroles de Roy, musique de Mouret, représenté à l'Académie Royale de Musique, le 5 juin 1732.

4. On lit, à la suite de l'analyse : « Dans le divertissement paraissait une danseuse qui exécutait la *Gargouillade.* »

5. Parodie d'*Isis,* opéra de Quinault, musique de Lulli, représenté à l'Académie Royale de Musique, le 5 janvier 1677, et repris pour la quatrième fois le 14 décembre 1732.

6. Le 11 mars 1736, les auteurs ajoutèrent une quatrième entrée : *Les Sauvages.*

* **Le Voyage manqué** [1], pièce en un acte, 1736.

* **L'Eclipse favorable,** pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 1er mars, 1737.

* **Le Jaloux de rien,** opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 25 février 1739. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* III, p. 111.

* **La Folie volontaire,** pièce en un acte, 1739.

L'Ecole des amants, ballet composé d'un prologue et de trois entrées [2] : 1° la constance couronnée ; 2° la Grandeur sacrifiée ; 3° l'Absence surmontée. — Musique de Niel. — Académie Royale de Musique, 11 juin 1744. — *Paris, Ballard,* 1745.

* **Polichinelle maître d'école** [3], pièce en un acte, 1744.

* **La Toilette de Vénus ou les Grâces recrépies** [4], pièce en un acte, 1744.

* **La Ligue des opéras,** pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 22 juillet 1744.

* **La Descente d'Enée aux enfers,** opéra-comique en un acte, avec prologue. — Foire Saint-Germain, février 1747. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres,* VI, p. 480.

Jupiter et Europe, divertissement en un acte, musique de Duport et Dugué. — Théâtre des Petits Appartements, 13 février 1749. — *Imprimé par exprès commandement de Sa Majesté,* 1749.

Le Carnaval du Parnasse, ballet héroïque en trois actes, précédés d'un prologue en vers libres. — Musique de Mondonville. — Académie Royale de Musique, 23 septembre 1749. — *Aux dépens de l'Académie,* 1749.

* **Les Amours de Tempé,** ballet héroïque composé de quatre entrées : 1° l'Amour discret ; 2° l'Amour timide ; 3° l'Amour généreux ; 4° l'Amour enjoué. — Musique de Dauvergne. — Académie Royale de Musique, 9 novembre 1752.

Phaétuse, premier acte du Ballet des Fragments héroïques. — Musique de Iso. — Académie Royale de Musique, 20 juillet 1759. — *Paris, L'auteur* (de la musique) *rue Saint-Honoré, chez M. Déchauvin, apothicaire, près Saint-Roch.*

---

1. Parodie des *Voyages de l'amour,* ballet composé d'un prologue et de quatre entrées, paroles de La Bruère, musique de Boismortier, donné à l'Académie Royale de Musique, le 3 mai 1736.

2. A la reprise du 27 avril 1745, les auteurs ajoutèrent une quatrième entrée : *Les Sujets indociles.*

3. Parodie de *l'École des Amants.*

4. Parodie des *Grâces,* comédie en un acte, de Saint Foix, jouée à la Comédie-Française, le 23 juillet 1744.

VI

Charles-François PANNARD

1691-1765

C.-F. Pannard est suffisamment connu pour qu'il soit inutile de tracer à nouveau son portrait et de raconter sa vie, extrêmement simple du reste et peu fertile en incidents. Les biographes ont reproduit les jugements de ses contemporains sur l'homme modeste et le poète facile qui a eu la bonne fortune d'être loué par tous les chansonniers, ses confrères ; il reste ainsi l'une des figures les plus sympathiques du groupe joyeux d'où naquit *le Caveau*.

Né à Courville, près de Chartres, en 1691, de parents pauvres, Pannard reçut en sa jeunesse une instruction très sommaire, qu'il ne compléta jamais. Petit employé de bureau, avant de vivre du théâtre, il passa surtout son existence au cabaret, dans la société « d'amis de la bouteille », qu'il préférait aux grands seigneurs. Ses productions littéraires, quoique morales, se ressentent de cette fréquentation fâcheuse. A la fin de sa vie, « ce philosophe poète vivait de trois cents livres de pension que lui faisaient Mme Carré de L'Orme, Mme de X... et M. de X... [1] ». Pannart mourut d'une attaque d'apoplexie le 13 juin 1765.

Plus heureux que Fuzelier, Pannard a publié lui-même un choix de ses

1. *Mémoires secrets*. 5 juillet 1765.

ouvrages [1] que Grimm apprécie ainsi : « On a recueilli en quatre gros volumes les pièces de théâtre et œuvres diverses de M. Pannard. Il y a beaucoup de bourre dans ce recueil, mais vous y trouverez aussi des choses fort agréables. M. Pannard est un de nos meilleurs faiseurs de couplets. Je ne leur reproche, à lui et à ses confrères, que d'avoir porté la chanson sur la scène et imaginer de dialoguer en couplets [2] ».

Trois ans plus tard, le même critique est beaucoup plus sévère : « Nous avons perdu, dit-il, un certain M. Pannard, chansonnier et faiseur d'opéras-comiques, c'est-à-dire de ces anciens opéras-comiques à vaudevilles, d'un genre et d'un goût détestables, mais qui est absolument balayé du théâtre depuis cinq ou six ans [3] ».

Collé, qui vécut dans l'intimité de Pannard, a donné de son ami un portrait vivant et que l'on peut accepter comme exact, si l'on en retranche la trace d'un enthousiasme exagéré, qui lui fait écrire que Pannard « est le plus grand chansonnier que jamais la France ait eu et peut-être jamais l'on verra » et qu'il reste « le dieu » du vaudeville.

« Dans les quatre volumes que l'avidité d'un libraire est venu à bout d'arracher à M. Pannard, écrit Collé, on n'a que la moindre partie de ses ouvrages. On en jugera par une vingtaine d'opéras-comiques seulement imprimés, tandis qu'il en avait fait une centaine [4]... Il avait une facilité incroyable à faire des vers difficiles, et il les faisait bons, et communément avec une richesse de rimes étonnantes, et qui n'était rien au contour naturel et à la naïveté de son expression. A ce dernier égard, on trouvera beaucoup de vers de M. Pannard, que l'on croirait être du divin La Fontaine ; il a quelquefois égalé son naïf sublime. Sa ressemblance avec ce poète unique était encore plus marquée dans son caractère et dans ses mœurs ; elles étaient de la plus grande simplicité; des sots, dans une société, auraient pu le prendre pour une bête, et les gens d'esprit n'en ont jamais tiré grand parti ; il n'avait de l'esprit que quand il écrivait, il ne l'avait point en argent comptant (comme disait M. de Marivaux). Il était rêveur et distrait, avait un

---

1. *Théâtre et Œuvres diverses*. 4 vol. Paris, Duchesne, 1763.

« Je le trouvais travaillant à un recueil de poésies dont il fait un choix pour le donner au public. Ce recueil contiendra peu de choses, en comparaison de tout ce qu'il a composé ; entr'autres ouvrages, il a fait 93 opéras-comiques, dont les trois quarts sont perdus par sa négligence... Quand son édition sera faite, j'ai dans l'idée de lui proposer de me vendre le reste de ses manuscrits et je lui en donnerai le prix qu'il m'en demandera ». Collé. *Journal historique*. Mai 1760. — Paris. Imprimerie bibliographique, 1807.

2. Grimm. *Correspondance*. — Octobre 1762.

3. Id. *Id.* Janvier 1766.

4. J'ai pu identifier 110 pièces ou prologues de Pannard, ce qui prouve que nous possédons le répertoire à peu près complet de l'auteur.

rire niais et la conversation d'un enfant... Son incurie pour les biens de ce monde était inconcevable ; pendant le temps qu'a subsisté l'Opéra-Comique, il subsista, lui, de ce qu'il en retirait, et il mangeait à mesure, au cabaret, cinq à six mille francs que ce spectacle lui rapporta par an, pendant une vingtaine d'années. Lorsque cette ressource lui manqua, quelques amis le logèrent, souvent l'habillèrent et ils ont eu soin de lui jusqu'à sa mort, mais mesquinement, à la vérité, car j'ai vu ce pauvre diable, il y a cinq ou six ans, logé dans un grenier obscur dans lequel on n'aurait point voulu nicher un domestique que l'on eût un peu considéré... Son défaut de conduite l'avait amené à cette cruelle dépendance des autres, dont il ne sentait pas l'amertume, ou qu'il sentait très peu. A cela près, M. Pannard était honnête, d'une probité irréprochable et du commerce le plus sûr ; jamais il n'a fait de vers ni de couplet contre qui que ce soit ; je dirai plus, je ne l'ai jamais entendu médire, et c'est ce qui n'est peut être jamais arrivé à personne [1] ».

D'autre part, voici ce que dit Marmontel, dont l'impartialité n'est point douteuse en la circonstance : « Le bonhomme Pannard, aussi insoucieux que son ami [2], aussi oublieux du passé et négligent de l'avenir, avait plutôt dans son infortune la tranquillité d'un enfant que l'indifférence d'un philosophe. Le soin de se nourrir, de se loger, de se vêtir, ne le regardait point ; c'était l'affaire de ses amis, et il en avait d'assez bons pour mériter cette confiance. Dans les mœurs comme dans l'esprit, il tenait beaucoup du naturel simple et naïf de La Fontaine. Jamais l'extérieur n'annonça moins de délicatesse ; il en avait pourtant dans la pensée et dans l'expression. Plus d'une fois à table et, comme on dit, entre deux vins, j'avais vu sortir de cette masse lourde et de cette épaisse enveloppe, des couplets *impromptu* pleins de facilité, de finesse et de grâce. Lors donc qu'en rédigeant le *Mercure* du mois j'avais besoin de quelques jolis vers, j'allais voir mon ami Pannard : « Fouillez, me disait-il, dans la boîte à perruque ». Cette boîte était en effet un vrai fouillis, où étaient entassés pêle-mêle et griffonnés sur des chiffons, les vers de ce poète aimable. En voyant presque tous ses manuscrits tachés de vin, je lui en faisais le reproche : « Prenez, prenez, me disait-il, c'est le cachet du génie ». Il avait pour le vin une affection si tendre, qu'il en parlait comme de l'ami de son cœur ; et, le verre à la main, en regardant l'objet de son culte et de ses délices, il s'en laissait émouvoir au point que les larmes lui en venaient aux yeux. Je lui en ai vu répandre pour une cause bien

---

1. Collé. *Journal historique*. Juin 1765.

2. Gallet, épicier rue des Lombards, et chansonnier, l'un des fondateurs du *Caveau*.

singulière ; et ne prenez pas pour un conte ce trait qui achèvera de vous peindre un buveur :

« Après la mort de son ami Gallet, l'ayant trouvé sur mon chemin, je voulus lui marquer la part que je prenais à son affliction : « Ah ! monsieur, me dit-il, elle est bien vive et bien profonde ! un ami de trente ans, avec qui je passais ma vie ! A la promenade, au spectacle, au cabaret, toujours ensemble ! Je l'ai perdu ; je ne chanterai plus, je ne boirai plus avec lui. Il est mort ; je suis seul au monde ; je ne sais plus que devenir... » En se plaignant ainsi le bonhomme fondait en larmes, et jusque-là rien de plus naturel ; mais voici qu'il ajouta : « Vous savez qu'il est mort au Temple ? J'y suis allé pleurer et gémir sur sa tombe ! Ah, monsieur, ils me l'ont mis sous une gouttière, lui qui, depuis l'âge de raison, n'avait pas bu un verre d'eau [1] ».

***

Notre recueil contient les manuscrits suivants des pièces de Pannard :

Le nouvelliste dupé [2], opéra-comique en un acte, 1732. — Copie.
Les deux élèves, pièce en un acte, 1732. — Copie ; non imprimé.
L'Académie bourgeoise, pièce en un acte, 1735. — Copie.
Les époux réunis, opéra-comique en un acte, 1736. — Copie.
Rien, opéra-comique en un acte, 1737. Le titre porte le nom seul de Pontau. — Copie ; non imprimé.
La Muse pantomime, pièce en un acte, 1737. — Copie ; non imprimé.
Le Rêve, opéra-comique en un acte, 1738. — Deux copies d'écriture différente.
Les Jardins d'Hébé, opéra-comique en un acte, 1740. — Manuscrit incomplet renfermant les huit premières scènes.
Les obstacles supposés, opéra-comique en un acte, 1742. — Deux copies d'écriture différente ; non imprimé.

On trouve aussi dans le même dossier, un vaudeville satirique du chansonnier, sur l'opéra, commençant par : *J'ai vu*, etc...

---

1. Marmontel. *Mémoires*. Livre VI.

2. Pour les renseignements complémentaires de chacune de ces pièces, voir ci-après la *Liste chronologique*.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PIÈCES DE THÉATRE DE PANNARD

*Les ouvrages inédits sont précédés d'un ** [1]

***Le Voyage du Parnasse**, prologue, et

***Pierrot Roland** ou **Pierrot furieux**, parodie en un acte (avec Fuzelier [2] et Pontau), 1717.

Le Tour de carnaval, comédie en un acte de D'Allainval, avec divertissement de Pannard. — Comédie italienne, 24 février 1726. *Paris, Briasson*, 1731.

***La Tante rivale** [3], pièce en deux actes (avec Thierry). — Foire Saint-Germain, 3 février 1729.

***Argénie**, opéra-comique en trois actes (avec Pontau et Marignier). — Foire Saint-Germain, 26 février 1729.

***Pierrot Tancrède** ou **La Méprise de l'Amour**, pièce en un acte (avec Fuzelier et Pontau), 1729.

***Pierrot Céladon** ou **La Nouvelle Astrée** (avec Fuzelier et Pontau), 1729.

L'Impromptu du Pont-Neuf, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 9 septembre 1729. — *Théâtre de la Foire*, VII.

***Le Malade par complaisance**, opéra-comique en trois actes (avec Fuzelier et Pontau), 1730.

Les deux suivantes, opéra-comique en trois actes (avec Pontau). — Foire Saint-Laurent, 20 juillet 1730. — *Théâtre de Pannard*, II.

***Le Bouquet du roi**, opéra-comique en un acte (avec Pontau et Bonnet). — Foire Saint-Laurent, 24 août 1730 — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 478.

Le Sylphe supposé, opéra-comique en un acte (avec Fagan). — Foire Saint-Laurent, 29 septembre 1730. — *Théâtre de Fagan* [4], IV.

***Le Bal du Parnasse**, opéra-comique en un acte (avec Fuzelier), 1730.

L'Esclavage de Psyché, opéra-comique en trois actes (avec Fagan). — Foire Saint-Germain, 3 février 1731. — *Théâtre de Fagan*, IV.

***La Fausse ridicule**, opéra-comique en un acte (avec Fagan). — Foire Saint-Germain, 13 février 1731. — Analyse : *Mercure de France*, mars 1731, p. 591.

---

1. La plupart des manuscrits des pièces inédites de Pannard se trouvent à la Bibliothèque Nationale (Ancien Supplément français 9323-9324).

2. Pour les ouvrages en collaboration avec Fuzelier, voir les notes accompagnant la *Liste des pièces* de cet auteur, au chapitre précédent.

3. Cette pièce fut reprise en 1733 sous le titre de l'*Amant musicien*, et en 1742, sous celui de l'*Amant maître de musique*.

4. *Paris, Duchesne*, 1760.

***Le Badinage**, prologue (avec Fagan et Pontau). — Foire Saint-Germain, 3 mars 1731.

Isabelle Arlequin, opéra-comique en un acte (avec Fagan et Pontau). — Foire Saint-Germain, 3 mars 1731. — *Théâtre de Fagan*, IV.

***La France galante**, opéra-comique en trois actes et un prologue, de Boissy. Le divertissement et le vaudeville du dernier acte sont seuls de Pannard. — Foire Saint-Laurent, 28 juin 1731. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 644.

Les Petits Comédiens, prologue. — Foire Saint-Laurent, 27 août 1731. — *Théâtre de Pannard*, II.

***La Tante dupée** ou **La Nièce vengée**, ou **La Double Surprise**, pièce en un acte (avec Fagan). — Foire Saint-Laurent, 27 août 1731. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 493.

Le Temple du Sommeil, opéra-comique en un acte (avec Fagan). — Foire Saint-Laurent, 20 septembre 1731. — *Théâtre de Fagan*, IV.

Le Nouvelliste dupé, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1732. — *Théâtre de Pannard*, II.

Momus à Paris, opéra-comique en un acte (avec Fagan). — Foire Saint-Germain, 3 février 1732. — *Théâtre de Fagan*, IV.

***La Comédie sans hommes** ou **L'Infidélité punie**, opéra-comique en un acte et un prologue (avec Pontau). — Foire Saint-Germain, 3 février 1732. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 127.

***La Comédie sans paroles** ou **Le Pot-pourri comique** [1], pantomime (avec Pontau). — Foire Saint-Germain, 13 février 1732. — Analyse : *Mercure de France*. Février 1732, p. 377.

***Les Deux élèves**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 mars 1732.

***La fausse Égyptienne**, opéra-comique en un acte (avec Thierry — et musique de Corette). — Foire Saint-Laurent, 30 juin 1733. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 484.

***Le Départ de l'Opéra-Comique**, comédie en un acte et un prologue. — Foire Saint-Laurent, 28 juillet 1733. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 270.

***L'Amant musicien**, pièce en prose et vaudevilles (avec Thierry). — Foire Saint-Laurent, 2 septembre 1733.

***L'Impromptu**, prologue de *Zéphire et la Lune* ou *La Nuit d'été*, opéra-comique en un acte, de Boissy. — Foire Saint-Laurent, 9 septembre 1733. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 141.

***Les deux jumelles**, opéra-comique en un acte, de Favart [2], avec divertissement de Pannard. — Foire Saint-Germain, 22 mars 1734.

La Mère embarrassée, opéra-comique en un acte et un prologue. — Foire Saint-Laurent, 26 juin 1734. — *Théâtre de Pannard*, II.

---

1. Cet ouvrage fut repris sous le titre : *La pantomime*, à la Foire Saint-Germain, le 6 février 1738.

2. La liste chronologique des pièces de théâtre de Favart est imprimée dans l'édition du *Théâtre choisi* en 3 vol. qu'en a donnée son petit-fils Antoine-Pierre Charles Favart. *Paris*, *Léopold Collin*, 1809.

3. Parodie de *Didon*, tragédie de Le Franc de Pompignan, Comédie-Française, 21 juin 1734.

***L'Absence**, opéra-comique en un acte (avec Pontau). — Foire Saint-Laurent 26 juin 1734. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 4.

***Don Quichotte chez la duchesse**, prologue. — Foire Saint-Laurent, 10 juillet 1734.

***La Ramée et Dondon**, pièce en un acte (avec Piron, Pontan et Gallet). Foire Saint-Laurent, 22 juillet 1734.

Le fleuve Scamandre, opéra-comique en un acte (avec Laffichard). — Foire Saint-Laurent, 6 septembre 1734. — *Paris, J. Clousier*, 1746.

L'Académie bourgeoise, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1735. — *Théâtre de Pannard*, II.

Pygmalion, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 26 mars 1735. — *Théâtre de Pannard*, II.

La répétition interrompue ou **Le petit maître malgré lui**, opéra-comique en un acte (avec Fagan et Favart). — Foire Saint-Laurent, 6 août 1735. — *Théâtre de Pannard*, II.

***La Foire de Bezons**, comédie-ballet en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Laurent, 6 septembre 1735. — Analyse: *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 436.

***La Mie Margot**, ballet-pantomime (avec Carolet). — Foire Saint-Laurent, 24 septembre 1735.

L'Amant comédien ou **Les acteurs déplacés** [1], comédie en un acte et un prologue (avec Laffichard). — Comédie-Française, 14 octobre 1735. — *Paris. J. Clousier*, 1746.

Les époux réunis ou **La réunion des époux**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1736. — *Théâtre de Pannard*, III.

Le Magasin des modernes, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 3 février 1736. — *Théâtre de Pannard*, III.

***Alzirette** [2], pièce en un acte (avec Pontau et Parmentier). — Foire Saint-Germain, 18 février 1736.

***Le gage touché**, opéra-comique en un acte (avec Laffichard). — Foire Saint-Germain, 18 mars 1736. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 1.

***Les ennemis réconciliés**, dernier acte des **Métamorphoses de la Foire** ou **L'Histoire de l'Opéra-Comique**, opéra-comique de Lesage. — Foire Saint-Laurent, 27 juin 1736. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 410.

***Les Fêtes galantes** [3], ballet-pantomime en trois actes (avec Pontau). — Foire Saint-Laurent, 30 juillet 1736. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 557.

***La Fée bienfaisante**, prologue. — Foire Saint-Laurent, 11 août 1736. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 498.

***La Dragonne**, opéra-comique en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Laurent, 25 août 1736. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 339.

***L'Europe et la Paix**, prologue. — Foire Saint-Laurent, 24 septembre 1736.

---

1. Une tragédie burlesque intercalée dans la pièce et intitulée *Ménélas* peut être considérée comme la première ébauche de la *Belle Hélène*, d'Offenbach. Elle a été publiée sous le titre : *L'enlèvement d'Hélène* (voir ce titre).

2. Parodie d'*Alzire*, tragédie de Voltaire. Comédie-Française, 27 janvier 1736.

3. Parodie des *Indes galantes*, ballet de Fuzelier, musique de Rameau, 1735.

La Famille, opéra-comique en un acte (avec Laffichard et Parmentier). — Comédie Italienne, 17 septembre 1736. — *Paris, P. Ribon*, 1737.

***Le Vaudeville**, prologue. — Foire Saint-Germain, 3 février 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, VI, p. 35.

***Marianne**, opéra-comique en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Germain, 3 février 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 330.

***Le Prince nocturne** ou **La pièce sans titre**, opéra-comique en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Germain, 3 février 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, IV, p. 138.

***Rien**, opéra-comique en un acte (avec Fagan et Pontau). — Foire Saint-Germain, 1er mars 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, IV, p. 479.

***L'Assemblée des acteurs**, prologue (avec Carolet). — Foire Saint-Germain, 21 mars 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 316.

***L'Industrie**, ballet-pantomime en un acte (avec Carolet). — Foire Saint-Germain, 13 avril 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 172.

***Prologue** de l'**Amour paysan**, opéra-comique de Pontau et Carolet. — Foire Saint-Laurent, 28 juin 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 111.

***La Muse pantomime**, pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 14 septembre 1737. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 469.

***Prologue**, pour l'ouverture de la Foire Saint-Germain, 3 février 1738.

***Le Carnaval**, prologue. — Foire Saint-Germain, 6 février 1738.

L'Armoire ou **La pièce à deux acteurs** [1], pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 6 février 1738. — *Théâtre de Pannard*, III.

Le Rêve, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 15 février 1738. — *Théâtre de Pannard*, III.

***La Fête de la Halle** ou **la Halle galante**, opéra-comique en un acte (avec Favart et Carolet). — Foire Saint-Germain, 13 mars 1738. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 544.

***Grand vaurien** [2], pièce en un acte (avec Parmentier). — Foire Saint-Germain, 23 mars 1738. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 43.

Le Fossé du scrupule [3] opéra-comique en trois actes. — Foire Saint-Laurent 26 juillet 1738. — *Théâtre de Pannard*, III.

***Le Magasin des choses perdues**, opéra-comique en un acte (avec Fromaget et Pontau). — Foire Saint-Laurent, 21 septembre 1738. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 284.

***La Gaudriole** ou **Le repas allégorique**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 30 juin 1739. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, IV, p. 426.

***L'Amphigouri** ou **Les trois prologues**, pièce en trois actes. — Foire Saint-Laurent, 30 juin 1739. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 137.

***L'essai des talents** ou **Les talents comiques**, pièce en un acte. — Foire Saint-Laurent, 8 juillet 1739.

---

1. Mise en opéra-comique par Anseaume, sous le titre : *La ressource comique*. Comédie Italienne, 22 août 1772.
2. Parodie de *Maximien*, tragédie de La Chaussée. Comédie-Française, 28 février 1738.
3. Repris en un acte sous le titre : *Le saut du fossé*. Foire Saint-Laurent, 16 juillet 1742.

***La fausse rupture**, opéra-comique en deux actes. — Foire Saint-Laurent, 28 juillet 1739. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 492.

***L'Amant supposé** ou **Le miroir**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 2 septembre 1739. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, I, p. 80.

***Arlequin Dardanus** [1], pièce en vaudevilles (avec Favart et Parmentier). — Comédie Italienne, 14 janvier 1740.

***Les fous volontaires**, opéra-comique en deux actes. — Foire Saint-Germain, 3 février 1740. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 608.

***Les acteurs éclopés**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 20 février 1740.

***L'Ecole d'Asnières**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 19 mars 1740. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 356.

***La gageure**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 19 mars 1740. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, IV, p. 3.

***Les époux**, opéra-comique en un acte (avec Favart et Parmentier). — Foire Saint-Laurent, 1er juillet 1740. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 420.

***Le comte de Belflor**, opéra-comique en trois actes. — Foire Saint-Laurent, 30 juillet 1740. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, II, p. 141.

***Les Jardins d'Hébé**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 17 septembre 1740. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 121.

***Le Docteur Faustus**, pantomime anglaise, 1740.

***Le faux niais de Sologne**, opéra-comique en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Germain, 3 février 1741.

***Les Jeux**, prologue. — Foire Saint-Laurent, 28 juin 1741.

***Le Registre inutile**, comédie en un acte. — Foire Saint-Laurent, 28 juin 1741. Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, IV, p. 397.

***Le Qu'en dira-t-on**, opéra-comique en un acte (avec Favart et Pontau). — Foire Saint-Laurent, 22 juillet 1741. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, IV, p. 332.

***L'Intrigue**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Laurent, 10 septembre 1741. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 181.

***Les Vendanges**, opéra-comique en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Laurent, 9 octobre 1741. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, VI, p. 55.

***Les obstacles supposés**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 13 février 1742.

***L'arbre de Cracovie**, opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 11 mars 1742.

La critique à l'Opéra-Comique, pièce en un acte. — Foire Saint-Germain, 1742. *Théâtre de Pannard*, III.

La Foire de Cythère, opéra-comique en un acte (avec Fagan). — Foire Saint-Laurent, 20 septembre 1742. — *Théâtre de Fagan*, IV.

***Le vieux et le nouveau**, prologue, 1742.

---

1. Parodie de *Dardanus*, opéra en cinq actes, paroles de La Bruère, musique de Rameau. Opéra, 19 novembre 1739.

***Le Vaudeville** [1], opéra-comique en un acte. — Foire Saint-Germain, 20 février 1743. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, VI, p. 42.

***Marotte** [2] pièce en un acte (avec Laffichard, Pontau et Gallet). — Foire Saint-Germain, 16 mars 1743 — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 337.

***La Musique du Carnaval** ou **Les Bouffons**, prologue, 1743. — Analyse : *Dictionnaire des Théâtres*, III, p. 480.

***L'Astrologue de village** [3], pièce en un acte (avec Favart). — Foire Saint-Laurent, 5 octobre 1743.

Roland [4], pièce en un acte (avec Sticotti). — Comédie Italienne, 20 janvier 1744. *Théâtre de Pannard*, I.

L'Heureux retour, comédie en un acte en vers libres (avec Fagan). — Comédie Française, 6 novembre 1744. — *Paris, Prault fils*, 1744.

***La Noce de village**, comédie en un acte (avec Minet fils et Parvy). — Comédie Italienne, 14 septembre 1744.

Les Fêtes sincères [5], comédie en un acte, en vers libres (avec Sticotti). — Comédie Italienne, 17 septembre 1744. — Imprimée in-12 *sans nom ni date*.

L'Impromptu des acteurs, comédie en un acte, en vers libres (avec Sticotti). Comédie Italienne, 26 avril 1745. — *Théâtre de Pannard*, I.

Les ennuis de Thalie, comédie en un acte, en vers libres (avec Sticotti). — Comédie Italienne, 12 juillet 1745. — *Paris, David le jeune*, 1745.

***Les Oracles d'Harpocrate** ou **Le Dieu du Silence**, pantomime. — Foire Saint-Laurent, août 1746.

***L'ombre d'Esope** pantomime. — Foire Saint-Laurent, août 1747.

Les Tableaux, comédie en un acte, en vers libres, avec un divertissement. — Comédie Italienne, 18 septembre 1747. — *Théâtre de Pannard*, I.

***La Paix**, pantomime (avec Pontau et Gallet). — Foire Saint-Germain, février 1749.

Les vœux accomplis, pièce en un acte, en vers libres, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — Comédie Italienne, 2 octobre 1751. — *Paris, Veuve Delormel et fils*, 1751.

Zéphire et Fleurette [6], pièce en un acte (avec Favart et Laujon). — Foire Saint-Germain, 23 mars 1754. — *Paris, Veuve Delormel et fils*, 1754.

Supplément à la Soirée des Boulevards, pièce en un acte (avec Favart et Guérin). — Comédie Italienne, 10 mai 1760. — *Paris, N. B. Duchesne*, 1760.

***La veuve à marier**, comédie en un acte (avec Pontau), destinée à la Comédie-Française.

---

1. Pièce différente du *prologue* joué en 1737.

2. Parodie de *Mérope*, tragédie de Voltaire. Comédie-Française, 20 février 1743. — Cette parodie fut remise au théâtre, le 26 mars 1744, sous le titre : *L'enfant retrouvé*.

3. Parodie du premier acte des *Caractères de la Folie*, opéra-ballet en trois actes et un prologue, paroles de Duclos, musique de Bury fils. Opéra, 20 août 1743.

4. Parodie de *Roland*, tragédie lyrique de Quinault, musique de Lully. Versailles, 8 janvier 1685.

5. C'est dans cette pièce, écrite pour la convalescence du roi, que Louis XV fut nommé pour la première fois *Louis le bien aimé*.

6. Parodie de *Zelindor*, ballet en un acte de Moncrif, musique de Rebel et Francœur. Opéra, 10 août 1745.

L'Enlèvement d'Hélène, tragédie burlesque (avec Laffichard). — *Paris, Foulon*, 1840.

On attribue aussi à Pannard :

Les critiques critiqués ou vérités sur les caractères à la mode, pièce en un acte, en vers. — *Paris, A. X. René Mesnier*, 1725.

VII

Auteurs dramatiques du XVIII[e] siècle.

Chevalier [1]

Lettre de B.... à l'auteur du Mercure. Octobre 1774 [2].— Manuscrit autographe.

Sous cette signature anonyme, Chevalier demande au rédacteur de publier dans son recueil « des offres de mariage de préférence à des ventes d'immeubles ou à des emprunts de fonds. » Il formule ensuite cette proposition : « qu'il ferait son bonheur d'épouser une demoiselle d'environ vingt ans, bien constituée ; qui eut cultivé les lettres et les arts par goût ; qui fut d'un caractère doux, sensible et gai ; qui, à des talents agréables joignit une figure gracieuse, des mœurs irréprochables, et enfin assez de philosophie pour mépriser le faste et les ridicules de la vanité. » — Ce que nous savons de lui laisse supposer qu'il ne rencontra point la femme rêvée et qu'il resta célibataire.

Lettre à C.-N. Favart, où le signataire parle surtout des « importunés du parent Gruest ». — Voici les passages concernant la famille Favart :

« Monsieur et cher ami. — Les sentiments de tendresse que vous avez pour Monsieur votre père et les marques d'amitié que vous voulez bien me donner, me pénètrent vivement en écartant le nuage que votre jeunesse avait élevé contre mon cœur ; il ne fallait pas moins que la disposition où vous êtes à mon égard pour opérer nôtre réunion. La tenue des États Généraux en sera l'heureuse époque, nous formerons un *Tiers*, ce sera la cour de Monsieur votre père qui présidera les deux nôtres et nous aurons pour scrutateur l'aimable Madame Favart [3], son cher fils [4] et Monsieur votre frère [5], mon petit ami.... L'agréable et

---

1. Chevalier, dont aucun biographe ne parle, fut en même temps le secrétaire de C.-S. Favart et de Voisenon. En 1765 il quitta Favart pour entrer comme employé au service de Giambonne, homme d'affaires à Paris du comte Durazzo, chargé de l'administration du théâtre royal de Vienne.

Chevalier collabora avec M[me] Favart pour :

La fête d'amour ou *Lucas et Colinette*, pièce en un acte en vers libres, jouée dans les théâtres de société. *Paris*, *Duchesne* 1761 et *Parodie d'Annette et Lubin*, imprimée dans le *Théâtre choisi de Favart*. *Paris*, *Léopold Colin*, 1809 « Elle fut représentée, dit l'éditeur, sur plusieurs théâtres particuliers, entre autres sur celui de Bagatelle, chez M[me] la marquise de Mauconseil, à l'occasion d'une fête donnée à M. le duc de Richelieu, en 1762 ».

2. Publiée dans le *Mercure*, octobre 1774, 2[e] vol., p. 195

3. Geneviève Bellot, que C.-N. Favart avait épousé en 1776 (voir à l'*Appendice*).

4. A.-P.-Ch. Favart, alors âgé de neuf ans.

5. Armand-Paul Favart, né en 1770.

séduisante invitation que vous me faites d'aller vous voir me cause d'autant plus de chagrin, que j'ai trop d'obstacles à surmonter pour pouvoir m'y rendre. Depuis que j'ai cédé à la maudite démangeaison de revenir dans mon pays, j'ai essuyé tant de peines que mon caractère en est devenu maussade et farouche. Cet état m'a abâtardi au point que je fuis toute société. Il y avait trois ans je n'avais mis le pied à Bar-sur-Seine, distant d'une très petite lieue de mon village, et sans la violence que l'on m'a faite, par rapport aux affaires présentes, je serais resté dans l'inaction, au coin du feu, comme un vieux chien barbet givré dont ma figure porte tous les traits. Je ne suis réellement plus qu'une machine détraquée dont vous avez su rajeunir le seul ressort qui lui reste pour vous assurer des vrais sentiments d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur — Chevalier.

Faites agréer l'assurance de mes très humbles respects à Monsieur votre père et à Madame Favart que j'embrasse de tout mon cœur. Baisez aussi de ma part les enfants de votre maison — Polizot, ce 28 mars 1789 ».

Paradis de Moncrif [1]

Le rajeunissement inutile ou les Amours de Titon et de l'Aurore, poème en vers libres. — Copie.

Imprimé, avec un envoi à Mme la Comtesse de Rosembert [2].

Épître à Mademoiselle de Lambesc [3]. — Copie.

*Histoire véritable et remarquable de Mademoiselle Nanine et de Mgr le comte d'Olban, détaillée et mise en chansons, telle que l'a donnée M. de X**** [4]. — Copie.

---

1. F.-A. Paradis de Moncrif, secrétaire des commandements du comte de Clermont, lecteur de la reine, membre de l'Académie française, né en 1687, mort le 12 novembre 1770. Il fut sous-directeur du théâtre de Mme de Pompadour, dont l'abbé de La Garde était le souffleur.

La plupart de ses pièces sont imprimées dans ses *Œuvres*. *Paris*, *Maradan*, 1791. Celles qui manquent sont :

La Sybille, ballet en un acte, musique de Dauvergne. Opéra, 8 août 1788.
La fausse magie, comédie en un acte. Comédie-Italienne, 4 mai 1719.

On lui attribue aussi :

L'amant cauchemar, parade en vers. *Théâtre des Boulevards*, 1756.
Persiflés, tragédie en 4 actes et en 60 vers par personne. Manuscrit de Gueulette, 1725 ?
Le coq-à-la-nax, tragédie amphigourique en 5 actes et en vers, par Mathias Gali, poète hibernois. *Amiens*, 1748

2. *Œuvres* de Moncrif, II, p. 365.

3. Sœur de Mme de Brionne « J'ai toujours oublié de parler d'une opération que l'on a faite à Mlle de Lambesc. On lui a coupé le sein les premiers jours de ce mois-ci. Cette opération, faite par Morand (chirurgien-major des Invalides, membre de l'Académie des Sciences), a été extrêmement considérable ; il a fallu emporter cinq livres de chair ». *Mémoires du duc de Luynes*, 19 novembre 1749.

4. Ce manuscrit et le précédent ne figurent pas dans les œuvres de l'auteur.

Lourdet de Santerre [1]

Les deux compères, opéra-comique en deux actes. — Manuscrit autographe incomplet — les scènes III et IV du second acte sont en blanc — avec des corrections de l'auteur et de C. S. Favart.

Vers sous forme de couplets, adressés à Madame Favart. — Manuscrit autographe.

La première pièce commence ainsi : Votre heureux pinceau donne à l'art
Les traits de la nature, etc.
La seconde débute par : Les talents, l'esprit, la grâce
Tout en vous charme et ravit, etc.

P. Clément [2]

La Pipée, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, traduction *d'Il Paratajo*, intermède italien de Nicolo Jumelli. — Comédie italienne, 19 janvier 1756. Manuscrit autographe avec quelques corrections de l'auteur.

Sur la première page on lit cette note de C. N. Favart : « Cet opéra-comique est sans imagination, point de mouvement, c'est du genre de quelques-uns de nos anciens opéras-comiques... (suit l'analyse de la pièce), on aurait pu amener bien d'autres incidents relatifs à la pipée, ce qui aurait donné de l'action à cette pièce, mais le fond est mauvais et les intentions fausses et mal amenées. Le dialogue est peu vif et peu spirituel, cependant il est supportable. » — Imprimé. Paris, Duchesne, 1756.

---

1. J.-B. Lourdet de Santerre, maitre des comptes, censeur royal, né à Paris en 1735, mort en 1815.

Les œuvres de théâtre de cet auteur, qui n'ont jamais été réunies, comprennent :

La comédienne sans le savoir, comédie en un acte. Comédie-Italienne, 1758 ; inédite.
Psyché, comédie en quatre actes en vers. Comédie-Italienne, 1758; inédite.
Le docteur Sangrado, opéra-comique en un acte en vers libres (avec Anseaume) ; musique de Duni. Comédie-Italienne, 13 février 1758.
L'ivrogne corrigé, opéra-comique en deux actes (avec Anseaume) ; musique de Laruette. Opéra-Comique, 1759.
Le savetier et le financier, opéra-comique en deux actes ; musique de Rigel. Opéra-Comique, 29 octobre 1778.
La double épreuve ou Colinette à la cour, comédie lyrique en trois actes ; ballets de Gardel et Dauberval; musique de Grétry. Opéra, 1er janvier 1782.
L'embarras des richesses, comédie lyrique en trois actes, musique de Grétry. Opéra, 26 novembre 1782.
Agathine ou la fille naturelle, comédie en cinq actes et en vers. Comédie-Française, 4 mars 1795 ; inédite.
Ziméo, opéra en trois actes en vers libres ; musique de Martini. Opéra-Comique, 1800, et trois pièces en collaboration avec Favart : *La fille mal gardée*, *Annette et Lubin*, *La fête du château*. Il a laissé deux opéras, non représentés : Les mariages lacédémoniens et Paul et Virginie.

2. Pierre Clément, né à Genève en 1707; mort fou à Charenton en 1767.

Voisenon [1]

Dans notre dossier, on trouve un petit carnet broché de soixante pages, d'une écriture soignée, qui est peut-être celle de Madame Turpin [2], légataire et éditeur de l'abbé de Voisenon. La première page de ce carnet porte comme titre : *Œuvres mêlées de l'abbé de Voisenon, l'un des quarante académiciens. Recueillies après la mort de l'auteur pendant les mois de novembre et décembre 1775. — A Paris, le premier janvier 1776.* — Recueil de poésies fugitives et de chansons.

Vadé [3]

Epître à Favart. — Manuscrit autographe. Publiée en tête du *Théâtre choisi de Favart. Paris, Léopold Collin,* 1809.

Lamotte-Houdart [4]

Requête de Poisson [5], comédien, pièce satirique en vers. — Copie.

Dominique Biancolelli [6]

Arlequin, fille malgré lui, *pièce en trois actes, en vaudevilles, avec un*

---

1. Fusée de Voisenon, né le 8 juillet 1708; mort le 22 novembre 1775.

2. Mme la comtesse de Turpin, née de Lowendal, épouse du comte Lancelot Turpin de Cressé, qui a écrit quelques ouvrages militaires estimés. Les pièces de théâtre de Voisenon se trouvent dans l'édition de ses *Œuvres complètes*, que publia Mme de Turpin en 1781. *Paris, Moutand*, 5 vol.

On attribue aussi une part de collaboration à Mme de Turpin — avec Voisenon, C.-S. Favart et Guillard — à la *Journée de l'amour* ou *Heures de Cythère. Guide*, 1776, ouvrage que Grimm qualifie de « catéchisme érotique ».

3. Jean-Joseph Vadé, né à Ham en 1720, mort à 37 ans, à Paris, le 4 juillet 1757. On trouve sur Vadé d'intéressants détails dans Collé. *Journal historique*, Paris, 1807, t. I, p. 49 et t. II, p. 167 et 201. Un de ses éditeurs dit de plus : « Il avait un talent étonnant pour jouer les principaux personnages de ses pièces, particulièrement les rôles poissards et grivois; aussi le trouvait-on fort agréable en société, où il était recherché avec empressement». Son théâtre est tout entier dans ses *Œuvres. Paris, Vve Duchesne*, 1775, 4 vol.

4. Antoine Houdard de La Motte, né à Paris en 1672, mort en 1731 après avoir été aveugle pendant vingt ans. Toutes ses pièces ont été publiées dans ses *Œuvres. Paris, Prault l'aîné*, 1754, 11 vol. La partie la plus intéressante pour nous est sa tragédie d'*Œdipe* en prose et ses divers *Discours sur la Tragédie.*

5. Je ne sais pas exactement de quel membre de la famille Poisson il s'agit en cette satire.

6. Pierre-François Biancolelli, dit Dominique, né à Paris le 20 septembre 1680. Fils du célèbre arlequin de la Comédie-Italienne, il joua d'abord la comédie en province et à l'étranger, puis à la foire Saint-Germain en 1710. Dès 1713 il joue ses ouvrages à la foire Saint-Laurent ; cette pièce le prouve. Le 12 octobre 1717 il est reçu à la Comédie-Italienne et meurt à Paris le 18 avril 1734.

Il a composé avec Reccoboni, Romagnesi et Brugère de Barante un grand nombre de comédies et de parodies dont on trouve la liste dans le *Catalogue Soleinne.*

prologue, représentée le samedi 22 juillet 1713, au jeu du sieur et dame Edme (Foire Saint-Laurent). — Non imprimée.

Le manuscrit porte en tête : *Double*, et à la dernière page la signature illisible du censeur, sous ces mots : *Vu, le 21 juillet 1713*. Il renferme des corrections d'une écriture postérieure à la copie.

Une note détachée de C.-N. Favart porte : « Sujet de comédie : Un vieux docteur aime Colombine ; celle-ci aime Léandre et en est aimée. Léandre pour voir couronner son amour se détermine d'aller consulter un enchanteur qui lui donne deux bagues, par la vertu desquelles Arlequin, valet peu fidèle du docteur, paraîtra Colombine, et Colombine, au contraire, paraîtra Arlequin. Toute l'intrigue de cette pièce roule sur ces méprises. Les amoureux finissent par s'épouser ainsi que cela se pratique d'ordinaire. Les couplets sont on ne peut plus faibles, pour ne pas dire plus, et le dialogue et le plan répondent admirablement aux couplets ».

Boissy [1]

La coquette amoureuse, comédie en trois actes en prose de Boissy. Non représentée. — Manuscrit autographe (?) renfermant de nombreuses corrections.

De Corberon.

Proverbes, chansons, dialogue par M. de Corberon-Campdeville, conseiller au Parlement de Paris, le tout chanté et joué à Paris le 28 juillet, Sainte-Anne, fête de la marquise de Corberon, rue de Sève (sic) *n° 172, faubourg Saint-Germain. 1785.*

Recueil manuscrit de 24 pages, comprenant : *La vérité dans le vin*, proverbe, deux chansons en vaudevilles et *Le bouquet des enfants*, dialogue en prose.

Après le titre se trouve l'annotation suivante, à propos de *La vérité dans le vin* : « Ce n'est qu'un canevas qui ne fut pas très bien rempli, parce qu'il ne fut communiqué aux acteurs que le 28 à six heures du soir, et qu'il fut joué de huit à neuf.

M. de Montaiglon cadet	jouait le rôle de	Mme Tire bouchon.
M. de Montaiglon aîné	— —	de La Victoire dit aussi La Moustache.
M. le Marquis de Corberon	—	celui du Bailli.
M. de Campdeville son frère	—	le Savetier ou M. Dubout.
Madame Divri	—	Justine, fille de Mme Tire bouchon.

» Le dialogue fut joué par le fils aîné du marquis de Corberon, âgé de sept ans et demi et par sa fille âgée de neuf ans. On leur a conservé le nom qu'ils portaient.— 10 août 1786. Villenave [2]. Je remplis l'auguste fonction de souffleur ».

1. Louis de Boissy, né à Vic en 1694, membre de l'Académie française en 1751, directeur du *Mercure* en 1755, mort en 1758.

Ses *Œuvres*, *Paris*, *Vve Duchesne*, 1773, 8 vol., ne renferment pas toutes ses pièces de théâtre. Quelques-unes sont encore inédites.

2. M. G. *Villenave*, littérateur, né en 1762, mort en 1846.

Pièces de théâtre anonymes.

Parmi les pièces manuscrites que renferme notre recueil, il en est peut-être que l'on pourrait attribuer à des auteurs connus ; cependant, comme la plupart de ces écrits sont probablement des copies, et qu'aucun document n'est signé, j'ai cru préférable de couvrir l'ensemble du voile de l'anonymat.

L'Artisan enrichi, *parodie des Artisans de qualité, intermède italien.* (Comédie Italienne. 29 septembre 1753), pièce en deux actes et en vers libres, mêlée d'ariettes. — Non imprimée.

Ant.-P.-Ch. Favart a fait de nombreuses corrections au crayon, semblant indiquer qu'il a eu l'intention d'utiliser le sujet. Le manuscrit porte la distribution probable de l'interprétation : Laruette, Audinot, Clairval, Bouret, Parant, Dumignot, M[elles] Deschamps, Neissel, Luzy.

Electre, *tragédie lyrique en cinq actes et en vers libres, destinée à être mise en musique.*

L'Homme entre deux âges, opéra-comique en un acte, en prose. — Brouillon des cinq premières scènes.

Les Rivaux de la courtille, tragédie burlesque. — Brouillon écrit sur des feuilles isolées. — Les personnages sont : Tripotin, Tranchelard, Mitronet, Fouille au pot, Gâte sauce, Fanchette. — Le catalogue Soleinne cite une pièce portant ce titre (2701), par A. de Champcour ; je ne crois pas que ce soit la même.

La loterie, comédie en un acte en prose, avec prologue en vers. — Note de l'auteur, sur une feuille détachée :

« Il pourra se trouver plusieurs fautes de diction, d'orthographe et de ponctuation, auxquelles on aura la complaisance de suppléer. »

Les personnages de la pièce sont : *Albert*, père de Julie ; *Damis*, petit maître de robe ; *Delagrange*, financier ; *Dubossoir*, capitaine de vaisseau ; *Alcidor* ; tous quatre amants de Julie ; *Julie*, fille d'Albert, *Marmotte*, servante, et *Frontin*, valet d'Albert.

La scène est à Londres, dans la maison d'Albert.

Les oranges, opéra-comique en deux actes, 1768. — Le manuscrit porte des corrections au crayon par Ant.-P.-Ch. Favart.

Personnages : *M[me] Luzerne*, fermière et mère de Justinette ; *Justinette ; Charlot*, vigneron, amant de Justinette ; *M. Chambled*, intendant ; *M[me] Bagota*, riche bourgeoise ; *Guilleri*, domestique de M[me] Bagota ; deux domestiques.

Le théâtre représente un jardin agréable ; d'un côté, un bosquet ; de l'autre, une corbeille de fleurs.

La recrue, comédie en deux actes, mêlée de vaudevilles. — Ecriture de la fin du XVIII[e] siècle.

Note de C.-N. Favart : « Pièce fondée sur la crédulité d'un père à qui un sorcier fait peur. — Deux vieillards avaient promis leurs filles à un jeune capitaine nommé Cléanthe et à La Valeur, son sergent ; pendant que le jeune homme est allé chercher le consentement de son oncle pour son mariage, les deux vieux trouvent plus avantageux de se donner mutuellement leurs filles. Cléanthe revient ; prières, menaces, tout est inutile. Il ne reste plus qu'un moyen pour réussir, c'est de leur prédire toutes sortes de malheur. La Valeur

prend l'habit du sorcier, prédit toutes sortes d'extravagances et finit par les dissuader. Avec le même habit de sorcier, il engage plusieurs villageois pour son régiment qui avaient d'abord résisté à son éloquence dragonne ».

La tarentule, comédie en un acte en vers, avec un ballet et un long divertissement.

Personnages : *Albert*, tuteur de Léonore ; *Léonore*, pupille d'Albert ; *Léandre*, amant de Léonore ; *Laurette*, suivante de Léonore ; *Sbrigani*, pêcheur intrigant.

La scène est à Tarente. Le théâtre représente dans le fond le rivage de la mer ; d'un côté la maison d'Albert et de l'autre un bocage.

Le moulin, divertissement orné de chants et de danses. — Fragment : couplets de Colette.

Tragédie sans titre. — Fragments comprenant quelques scènes des troisième et quatrième actes.

Personnages : Oropherne, Laodice, Selène, Madate, Théode, Ariarattre, Tharbas, Thomer.

Le carnaval de Paris, projet de comédie en un acte, avec prologue. — Critique du *Carnaval de Venise*. — Le sujet de la pièce est établi en douze scènes.

Prologue en vers et en vaudevilles de l'*Homme frivole*.

Prologue en vers de l'*Enfant gâté*, comédie du père Porée [1].

Dialogue du Foul et du Sage. *A Paris, chez Simon Calvarin, rue Saint-Jacques, A la rose blanche couronnée*. — Copie manuscrite très soignée.

Enée et Ascanio, cantate.

Parodie en vaudevilles de l'ouverture de *Panurge* [2].

Parodie de quelques scènes de *Bérénice* [3], de Racine, ayant pour objet la rupture du Roi et de la duchesse de Châteauroux. 1744.

Pièces de vers, couplets, etc.

La plupart des manuscrits ci-dessous sont anonymes et inédits ; comme ils n'ont qu'un mince intérêt littéraire, je me suis contenté d'en indiquer le titre.

A mon frère Fleury. — Epître en vers de dix syllabes. Août 1759.

Epître au roi. — Sans date.

A Messieurs les Comédiens italiens ordinaires du roi. — Epître sans valeur.

Epître à Madame la comtesse de Fontaine, au bout de la rue de la Perle, à Paris.

---

1. Représentée le 6 août 1738 au collège de Rouen. *Catalogue Soleinne* 3650.

2. *Panurge dans l'île des lanternes*, comédie lyrique en trois actes, paroles de Morel, musique de Grétry. Opéra, 25 janvier 1785.

3. Imprimée dans les *Mélanges historiques* de Boisjourdain. *Paris, Chèvre et Chanson*, 1807, 3 vol., II, p. 239.

Epître en vers au sieur Baron, comédien [1].

Les Héros du Rhin. — A M. de Noailles.

A Voltaire (1733) et *Vers de M. de Saint-Marc*, « prononcés sur le théâtre de la Comédie Française, après la tragédie d'*Irène*, le lundi 30 mars 1778 par Madame Vestris, en présentant à M. de Voltaire une couronne et la posant ensuite sur son buste que l'on avait apporté sur la scène et que tous les comédiens avaient couronné [2].

Remerciement des muses à Madame de Pompadour. – De Voisenon ou de Palissot?

Correction du poète musicien J. Raymon par Apollon. -- Satire dans laquelle on rencontre les noms de Roy, La Serre, Fusilier et Campra.

Très humbles et très respectueuses remontrances des Comédiens français du roi. (Août 1753) [3]. — Satire contre l'introduction des ballets dans les spectacles de la Comédie-Française, et les libéralités de certains ministres envers Grandval, Mlle Dumesnil, et qui se termine par ces vers :

... Daignez donc, à mes vœux propices,
Par un arrêt dûment scellé,
Rendre au théâtre désolé
Les bonds, les sauts et les gambades
De ces illustres camarades,
Sans qui nos dieux et nos héros
Seraient sifflés comme des sots [4].

Les originaux en bel esprit, portraits satiriques en vers libres.

Vers contre la religion. — Sans date.

A Mademoiselle Clairon. — Poésie érotique, dont voici le début :

Dans nos bosquets de l'Hélicon
Que le jour traversait à peine,
Hier sur un lit de gazon
J'aperçus la jeune Clairon
A la suite de Melpomène.

et qui se termine ainsi :

Moi, qui, blotti derrière un arbre,
Lorgnait en secret tant d'appas
Et qui ne suis ange ni marbre,
Qu'ai-je donc fait en pareil cas ?
J'ai fait... cela ne se dit guère...
Coup honteux, ouvrage imparfait,
Ce que je n'aurais jamais fait
Si la belle m'eût laissé faire.

---

1. *Mélanges historiques* de Boisjourdain, II, p. 400.

2. Publiés dans les *Mémoires secrets*, 1er avril 1778.

3. Il existe un double de cette satire et de la précédente à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ms. 3128.

4. Cette satire n'est point celle que cite La Harpe dans son *Cours de littérature.*

Epigrammes, déjà publiées :

1° Contre Voltaire, à propos de *La Pucelle*.
2° Contre Beaumarchais, à propos de ses dons aux mères nourrices.
3° Contre Goezman, au sujet des « quinze louis » touchés par le président.
4° Contre Marmontel, à propos de son mariage, et de *Cléopâtre*.

Le recueil renferme aussi des épigrammes sur La Trémouille, de Maurepas, etc., et des couplets peu spirituels sur *Figaro*. On trouve enfin un certain nombre de chansons et de vaudevilles, qui présentent, en général, peu d'intérêt, et qu'il me paraît inutile de détailler.

Documents divers.

Parmi les manuscrits en prose que nous possédons, le plus important pour l'histoire du théâtre est une demande de Nicolet. On trouve aussi des copies de pièces satiriques concernant les comédiens, et des notes historiques sur différentes époques. Quelques-unes de ces pièces sont très rares, quoique imprimées.

Nicolet [1]

Le manuscrit de notre dossier se rapporte à l'une des nombreuses querelles que les spectacles forains eurent avec les deux Comédies et l'Opéra pendant près d'un siècle. Je n'ai point trouvé, dans les ouvrages qui se sont particulièrement occupés de cette question, trace ou mention de ce manuscrit qu'il convient d'éclairer par une courte explication préparatoire.

La Comédie-Française avait obtenu, le 22 février 1707, un arrêt « qui fait défense aux danseurs de corde et tous autres, de représenter, soit dans l'enclos des Foires, soit dans tout autre endroit, aucune comédie dialoguée, ou autre divertissement ayant rapport à la comédie ». Le 21 mars 1708, nouvel arrêt qui renouvelle les défenses — dont se soucient fort peu les forains — sous peine de mille livres d'amende. Puis, comme rien ne se modifie, les arrêts se renouvellent sans cesse : 6 juillet 1724, 7 février 1725, 20 février 1732, 26 janvier 1738, 2 février 1745, etc., jusqu'au jour où Nicolet, installé dans une véritable salle de théâtre,

1. Jean-Baptiste Nicolet, fils aîné de Nicolet et de Jeanne Marlont, sa femme, est né à Paris, rue du Cœur-Volant, le 16 avril 1728 et mort rue des Fossés-du-Temple, le 27 décembre 1796.

C'est le plus fameux de tous les entrepreneurs de spectacles forains. Installé dès 1753 à la foire Saint-Germain, il obtient l'un des premiers, en 1759, l'autorisation de s'établir boulevard du Temple, pendant la fermeture des foires. En 1763 il change de local et construit un grand théâtre, dont le succès lui attire aussitôt les foudres des trois spectacles privilégiés. En 1772, ayant joué devant le roi, il est autorisé à donner à son théâtre le titre de *Grands danseurs du Roi*, qu'il garda vingt ans ; en 1792, il prit le nom de *Théâtre de la Gaîté*, qu'il a conservé depuis, malgré ses fortunes diverses.

boulevard du Temple, devient pour les Comédiens du roi un concurrent tout à fait redoutable.

En juin 1762, les Comédiens italiens adressent au lieutenant de police une plainte au sujet des entrepreneurs de spectacles forains qui font représenter sur leurs théâtres des pièces du répertoire de la Comédie Italienne [1]. Après avoir expliqué que la réunion de l'Opéra-Comique s'est faite à grands frais et qu'ils sont obligés de payer annuellement 20.000 livres à l'Opéra le privilège [2] de jouer seuls l'opéra-comique à Paris, les comédiens italiens disent : « Cependant les nommés Gaudon [3] et Nicolet et autres ont élevé chacun un théâtre sur les boulevards, sur lesquels ils font représenter journellement des pièces en vers, en prose, et ont chacun à leur spectacle, un orchestre assez nombreux pour exécuter les pièces et des danseurs pour exécuter des ballets... Inutilement, diront ces particuliers, que ce sont des pièces que l'on ne joue plus à la Comédie ; car, quoique les comédiens ne les jouent pas dans ce moment, elles ne leur en appartiennent pas moins. Ils les laissent reposer pour les reprendre dans un autre temps, et il en est beaucoup qui sont dans ce cas, que les sieurs Nicolet et Gaudon jouent... Vu le droit qui appartient aux comédiens italiens de jouer seuls des opéras-comiques et des pièces nouvelles, vous voudrez bien interposer votre autorité pour défendre aux dits sieurs Gaudon, Nicolet et autres, de faire déclamer ni chanter à leurs spectacles aucunes pièces, et les obliger à réduire à la pantomime [4], qui est la seule chose qui leur soit permise de faire ».

Plus tard, la Comédie-Française intervenait à son tour par un procès. « Nicolet, jusque-là (1764) dit-elle, n'avait joué que dans le temps des Foires. La police lui permit de jouer sur le boulevard, lorsque les Foires fermeraient. Toutes les troupes foraines obtinrent bientôt la même faveur. Il est vrai qu'on leur imposa à toutes la condition expresse *de ne pouvoir chanter ni parler*. Mais quatre ans après, tous ces petits spectacles... se mirent *à parler et à chanter*, et le goût que prit le public pour ce genre de spectacle informe et grossier, porte dès lors

---

1. E. Campardon. *Les comédiens du roi de la troupe italienne*, II, p. 235.

2. Les comédiens italiens avaient payé ce privilège 54.000 l. comptant en 1762.

3. Claude-Pierre *Gourliez* dit *Gaudon*, né en 1733, peintre, puis entrepreneur de spectacles. En 1759 il montrait des danseurs de corde sur le boulevard et jouait des pièces avec acteurs et orchestre. En 1762 son théâtre est devant la colonnade du Louvre et à la foire Saint-Germain, puis en 1765 il retourne au boulevard, tout en jouant aux foires.

« La fureur des bateleurs est telle aujourd'hui qu'une nouvelle troupe, dirigée par le sieur Gaudon, vient de s'établir auprès du château du Louvre et a ouvert son théâtre samedi dernier. Il se propose de parodier le sieur Audinot, qui parodie lui-même l'opéra-comique des italiens, déjà grands parodistes. La police s'est d'autant mieux prêtée à favoriser l'entrepreneur en question, que le peuple de cette partie de la ville, éloignée des deux boulevards, était affamé de spectacles ; par cet arrangement la population de tous les quartiers pourra s'en repaître et se délasser agréablement de tous ses travaux, sans perdre un temps précieux à courir au loin pour trouver des parades et des farces ». *Mémoires secrets*. Addition, 30 octobre 1769.

4. Le 9 juillet 1764, Nicolet écrivait une *Humble supplique* pour conserver le droit de jouer des parades et des farces.

à la Comédie Française une atteinte sensible. Pendant un temps, on vit le théâtre de la Nation, quoique dans sa plus grande force, tenir à peine contre celui de Nicolet... Le public se laissa entraîner à ses nouveautés, et la préférence qu'il donna aux obscénités et aux frivolités de ce spectacle fut telle, que les trois grands spectacles de Paris devinrent, à cette époque, presque déserts. La Comédie Française, en particulier, fut obligée de fermer plusieurs fois la semaine, faute de spectateurs » [1]...

Le résultat de ces réclamations successives des théâtres privilégiés fut deux lettres du duc de La Vrillière au lieutenant de police (1768) dans lesquelles il est dit que « Nicolet, Audinot et autres ne puissent donner *dans leurs loges* que des exercices de corde, des pantomimes, des marionnettes et des parades ;... qu'ils ne puissent représenter aucunes pièces ou scènes des théâtres français ou italien, ou aucune autre pièce qu'ils pourraient faire composer, soit en dialogues, soit en vaudevilles, quand bien même elles seraient jouées par des marionnettes, à peine de 3.000 livres d'amende envers l'une et l'autre Comédie, et la démolition de leurs théâtres..., qu'aucun théâtre forain n'aurait plus de six violons et plus de dix danseurs, et que les places seraient réduites à 24, 12 et 6 sols ».

Bien que le manuscrit de Nicolet ne soit pas daté, je crois qu'on peut l'attribuer avec quelque assurance à l'année 1768 où, malgré tout, le directeur dut, pendant quelque temps, observer les règlements qui lui furent imposés.

Voici ce texte inédit :

Proposition du sieur Nicolet à Messieurs les comédiens italiens.

Messieurs,

Vous prîtes malheureusement pour moi, l'année dernière, l'idée que mon spectacle portait un très grand préjudice au vôtre, et vous avez obtenu en conséquence des règlements qui, en m'interdisant plus des trois quarts des pièces que je faisais représenter, m'ont encore assujetti à ne prendre que des prix infiniment médiocres [2].

Si vous eussiez daigné comparer les pièces que je donnais avec celles qui se représentent sur votre théâtre, et mes acteurs, même les plus brillants, à celui de vous, Messieurs, qui a le moins de succès, j'eusse excité des rires en vous, et non des craintes.

Jamais le public n'a pris le change; jamais, sûrement, en venant chez moi, il n'a eu pour objet de se dédommager du plaisir que l'on trouve chez vous ; ou plutôt, à parler plus naturellement, mes spectateurs n'ont jamais été les vôtres, surtout aux représentations que je commençais sur les cinq heures [3]. Si quelquefois j'ai eu des personnes distinguées, ou faites pour apprécier un spectacle, vous ne pouvez l'ignorer, Messieurs, ce n'a été qu'à mes jeux d'après souper [4]. Que n'est-il possible de vérifier ce que j'avance à cet égard ! Je

---

1. *Mémoire et consultation sur la cause pendante en la Grand'Chambre du Parlement entre les comédiens français, le sieur Nicolet et les autres entrepreneurs des spectacles forains.*

2. Allusion aux lettres de La Vrillière citées ci-dessus.

3. Dès 1759, il n'est permis à Nicolet de jouer qu'à quatre heures, pour ne point faire tort aux deux comédies qui commencent plus tard.

4. « On a parlé plus d'une fois de l'ardeur du public pour courir aux tréteaux de Nicolet... et combien les femmes de la plus grande distinction raffolaient de ces indécentes parades. Les comédiens italiens se sont trouvés honteux d'une pareille préférence... Ils viennent tout récemment de

suis persuadé que vous en auriez la preuve ; peut-être même verriez-vous que la plupart de ces personnes distinguées ou de mérite qui sont venues chez moi avaient été le même jour applaudir à vos pièces et à vos talents. Il n'est personne qui confonde jamais, ou plutôt qui ne sente la différence du spectacle de Nicolet avec celui de Messieurs les comédiens italiens.

Qui, plus que vous, Messieurs, est en état de le comprendre ? Cependant, je le répète, malheureusement pour moi, vous avez été affectés de l'idée contraire ; et je vous l'expose naturellement, la défense que vous m'avez fait faire de jouer sur mon théâtre les pièces que j'avais coutume d'y représenter, et plus encore la médiocrité des prix à laquelle vous m'avez fait fixer, m'ont réduit presque à l'impossibilité de me soutenir, et par conséquent à celle de satisfaire à une infinité d'engagements que j'ai pris pour les dépenses à mon spectacle.

A qui m'adresser pour remédier à ma triste situation ? A vous-mêmes, Messieurs ; sur de faux rapports vous avez pu vous tromper dans votre jugement ; mais un seul instant de réflexion suffit pour vous tirer de l'erreur, pour vous rappeler ce qu'est votre spectacle et ce qu'est le mien, et pour me rendre une subsistance qu'à aucun égard vous n'étiez faits pour m'enlever.

Je vous demande qu'il me soit permis de faire représenter sur mon théâtre les anciennes pièces qui s'y jouaient, de permettre que je sollicite le rétablissement des anciens prix. Et pour me punir moi-même de n'avoir pas su aller au-devant de l'erreur dans laquelle on vous a jetés, je me soumettrai envers vous, Messieurs, à vous payer annuellement, ou à votre décharge, à l'Opéra, la somme dont équitablement nous conviendrons.

Je crains si peu la vérification, l'examen de ce je que viens de vous avancer, qu'on ne peut jamais confondre votre spectacle avec le mien, mes spectateurs avec les vôtres, que je serai le premier à vous inviter à mettre dans le traité la clause de résolution au bout d'un an, si aucune des parties s'y trouve lésée.

Ce que je vous propose, vous l'aperceviez sans doute, Messieurs, n'a rien de contraire aux derniers règlements que vous venez d'obtenir [1]. S'ils avaient besoin de confirmation, nos conventions le feraient : car pour permettre une chose il faut en avoir le droit. Vous ne pouvez pas craindre non plus qu'aucun autre que moi [2] ne tire avantage du traité que vous feriez. Il est aisé d'insérer dans cet acte, qu'il ne pourra porter atteinte à vos règlements ; qu'il ne pourra non plus tirer à conséquence pour qui que ce soit, en un mot qu'il ne sera qu'un sursis en ma faveur pendant le temps que nous conviendrons. Il est permis à tout le monde de renoncer à un droit ; à plus forte raison d'en suspendre l'exercice ; et tout ce que l'on pourra conclure, et des règlements et du traité, c'est ce qu'il en sera résulté pour vous, Messieurs, l'avantage, et pour moi la perte de la rétribution annuelle que je vous paierai, ou à l'Opéra, à votre décharge, paiement qui sera encore une nouvelle reconnaissance de vos droits.

En faisant un acte d'équité en ma faveur [3], vous acquiérerez donc cette rétribution à laquelle je me soumettrai : elle sera bien réelle ; et la perte dont vous avez été affectés, lorsque vous avez obtenu vos derniers règlements, n'était que le fruit de faux exposés, et purement imaginaire.

Honorez-moi d'une réponse, je vous supplie.

---

faire absolument interdire la parole au sieur Nicolet, ainsi qu'au sieur Taconet, auteur et acteur de cette troupe. Il est réduit à présent à la pantomime ; il a heureusement de quoi se moquer des deux troupes et l'on assure qu'il a gagné plus de cent mille écus depuis très peu d'années ». *Mémoires secrets*, 9 février 1769.

1. Ceux du 14 avril 1768 probablement.

2. Audinot et les autres entrepreneurs de spectacles du boulevard et des foires.

3. Nicolet tenait évidemment à faire un arrangement personnel, avant ses confrères, pour se mettre à l'abri de réclamations ultérieures des comédiens italiens.

Je ne sais quelle suite fut donnée à la proposition de Nicolet ; il est toutefois permis de supposer que Nicolet signa une transaction avec la Comédie-Italienne, comme Audinot signa un accord, quelques années plus tard, avec l'Académie royale de musique, moyennant 12.000 livres de redevance annuelle. Ce qui est certain, c'est que Nicolet passa outre aux défenses précédentes, qu'il continua à jouer... « de véritables comédies et des pièces à grand spectacle, qu'il eut... trente acteurs appointés, vingt instruments de musique dans son orchestre, soixante danseurs... » et qu'en 1773 l'Opéra lui-même fut jaloux de ses succès... « Son théâtre est aujourd'hui le rival du Théâtre-Lyrique et le surpasse par un jeu de machines très bien combiné et très précis, par la magnificence des décorations, le bon goût des habillements, la pompe du spectacle, le nombre des acteurs, enfin par une exécution d'une perfection admirable [1] ».

Le manuscrit que j'ai reproduit plus haut n'est pas signé. Toutefois il ne faut pas croire sur parole l'auteur du *Chroniqueur désœuvré* lorsqu'il dit que Nicolet « ne savait ni lire ni écrire ». Au cours de mes recherches j'ai trouvé un autographe, très lisible et signé, de notre directeur forain, que je transcris ici, parce qu'il est inédit et intéressant au point de vue documentaire :

Etat d'une petite salle sise à la foire Saint-Germain, au coin de la rue Chaudronnière. Première travée faisant face à la buvette de ladite foire. Contenant aux environs de cinquante et un pieds de long sur près de treize et demi de large, portant environ vingt et un à vingt-deux d'hauteur.

Louée à Monsieur Yon [2] par mondit sieur Nicolet, bourgeois de Paris.

1° Ladite salle enclos d'un petit mur d'environ quatre pieds et demi de haut sur lequel est une charpente de bois de chêne élevée de quinze à seize pieds d'hauteur que soutient le comble, ladite loge couverte en tuile de bourgogne bonne et valable.

2° Ladite salle est enclos de bois de sapin de bateau, ayant deux portes du côté de la rue Chaudronnière.

3° Planchelliée (*sic*) d'un bout à l'autre de bois de bateau, sur des chevrons du même bois, posé à plat joint, le bois énoncé ci-dessus, bon ainsi que les chevrons, tout de bonne qualité que ledit sieur Yon promet et s'oblige de remettre dans le même état ci-dessus énoncé, en foi de quoi nous avons signé le présent pour valoir à seule fin que de raison.

A Paris, ce 18 mars 1778. — NICOLET, YON [3].

Nos dossiers contiennent trois pièces satiriques concernant le théâtre. Ne les ayant pas rencontrées imprimées au cours de mes recherches, je les crois inédites ; c'est pourquoi il me paraît utile de les publier.

La première pièce manuscrite est une satire en vers sur les demoiselles de l'Opéra :

Lettre pastorale de Monseigneur de Pancrace Pellegrin, patriarche de l'Opéra, à tous ses fidèles, de tout sexe [4] :

---

1. *Mémoires secrets*, 7 novembre 1773.

2. Probablement le limonadier du boulevard du Temple, qui voulait établir une seconde maison à la foire Saint-Germain.

3. Il est très possible que nous possédions, avec « cet état de lieux », la description de la première loge de Nicolet, à ses débuts ; loge dont il n'avait plus l'emploi, depuis l'agrandissement considérable de son spectacle.

4. Une *Gazette* manuscrite inédite qui reproduit cette « lettre » à la date du 12 mai 1736, l'attribue au poète Roy. Je lis aussi dans les *Mémoires raisonnés de Lefèvre de Beauvray* : « Fuzelier, en mourant, avait légué tous ses papiers à M. Favart père. Parmi ces papiers se trouvait entre autres un ouvrage manuscrit du poète Roy, dont la suppression

Pancrace, prêtre et cœtera,
Patriarche de l'Opéra,
Relevant en plein de Cythère,
A nos ouailles les acteurs,
Actrices, danseuses, danseurs.
Un grand scandale vient de naître,
Dans le temple de voluptés.
On attente à nos libertés.
Un appelant, que dis-je, un traître,
Puis-je autrement qualifier
Cet évêque de Montpellier
Qui rit des saints foudres de Rome [1],
Qui vit et qui veut mourir comme
Un Augustin, un Cyprien,
Et, quoique évêque ne doit rien [2]
Quoi, parce qu'il sort d'un grand homme,
De Colbert, ministre immortel
A qui l'État doit un autel,
Pour les beaux arts dont il fut père,
Ce mécréant, ce réfractaire,
Que toujours l'on entend crier,
Ose, dans sa fureur brutale,
Sans respect excommunier
Sœur Petipas, digne vestale ?
Donc, parce que Messir Bonnier,
Aux yeux d'une troupe amicale,
Couche avec elle sans scandale [3],
Comme Arbriselle fit jadis [4],
Faut-il crier, maudits ?
Est-ce donc un marquis de balle [5]
Que Monseigneur de la Mosson ?
Je vais apprendre la leçon,
A ce petit porteur de mitre,
Et lui demander à quel titre,
Il s'insinue dans mon bercail.
Qu'il apprenne par cette épître,
Que seul j'en suis pasteur arbitre,

était de la plus grande conséquence pour celui-ci. M. Favart, rencontrant cet écrit sous sa main, le jette aussitôt dans le feu. Roy, quelques jours après, se rend chez M. Favart, auquel il fait part de ses craintes a ce sujet, et qui l'informe de l'usage qu'il a fait de l'écrit en question, à la grande satisfaction de Roy qui l'en remercie très affectueusement ». Publiés par Paul d'Estrées. *Revue d'Hist. littéraire*, V., p. 380. — J'ai tout lieu de supposer, en rencontrant cette pièce dans les dossiers de Favart, que, si celui-ci a détruit le manuscrit original de Roy, il a eu soin d'en prendre copie pour les nouvellistes avec lesquels il était en relation.

En 1737, on publia à Amsterdam : *La Constitution de l'Opéra*, pamphlet satirique qui se termine ainsi : « Donné à Cythéropolis, en notre patriarchat, 1er novembre, l'an de grâce 1736 et du patriarchat le 3e. Signé *Pancrace*. Et plus bas *Mariette*, directrice de l'Opéra » (cette dernière était la maîtresse du prince de Carignan, directeur de l'Opéra).

Je crois que l'on peut attribuer cette brochure à l'auteur de la *Lettre* — et non à Chevrier ou à Dupuis, comme on l'a fait jusqu'ici.

1. *Ch. J. Colbert de Croissy* (1697-1738), évêque de Montpellier ; grand janséniste, il avait publié en mars 1733 une « Instruction pastorale adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse » pour justifier les prétendus miracles du diacre Pâris, supprimée par arrêt du Conseil d'Etat du 25 avril 1733. Blâmé lui-même par la cour de Rome et par ses pairs, il ne tint aucun compte de ces sanctions, et le 21 avril 1734 il lança une nouvelle « Instruction pastorale » contre l'archevêque d'Embrun sur le même sujet

2. On le disait de mœurs sévères et fort honnête homme.

3. *Bonnier de la Mosson*, trésorier des Etats du Languedoc, l'un des plus riches bourgeois de Paris, avait alors pour maîtresse, Mlle Petipas, chanteuse de l'Opéra : « La Petipas a perdu sa voix avec sa liberté ; elle est entretenue comme une princesse par Bonnier, mais elle est gardée à vue, aussi maigrit-elle à vue d'œil dans le sein de l'abondance » *Gazette* manuscrite inédite, 28 février 1735.

4. *Robert d'Arbrissel*, fondateur du monastère de Fontevrault. On l'accusait de partager le lit de ses religieuses.

5. Sans valeur, sans mérite.

En vertu d'un bref de Cythère
Signé par l'Amour et sa mère,
Et scellé du sceau du sérail.
Vit-on Monseigneur Vintimille [1],
Prélat sachant vivre et tranquille,
Faire le moindre carillon
Quand l'an dix sept cent deux fois seize,
Au magasin de Saint Nicaise [2],
En plein midi, sans cotillon
Sans robe et même sans chemise,
Sœur Camargo, [3] sœur Pelissier [4],
Firent danser leur noir fessier,
Aux yeux de la ville surprise [5],
Vit-on le bon prélat crier ?
Malheur à qui nous scandalise,
Mais l'évêque de Montpellier,
Pour un rien anathémise,
Sait-il si Monseigneur n'est pas
Mari de la sœur Petipas ? [6]
Qu'il le demande au vieux Destouches [7],
Qui, pour les mettre chaque soir,
Dedans la nuptiale couche
Fait l'office d'eunuque noir.

---

1. *C. G. de Vintimille* (1655-1746) évêque de Marseille en 1684, archevêque d'Aix en 1708, de Paris en 1729. Ennemi des jansénistes, il fit fermer le tombeau du diacre Pâris en 1732, mais les fanatiques envoyèrent en province de la terre prise sur la tombe pour opérer des miracles. Ce prélat était grand amateur de la bonne chère et des filles.

2. Annexe de l'Opéra pour le magasin et l'école de danse.

3. M. A. Cupis de Camargo (1710-1770), l'une des plus fameuses danseuses de l'Opéra.

4. Pellissier (1707-1749), célèbre chanteuse de l'Opéra.

5 Le catalogue *Soleinne*, V, N° 527 mentionne ce manuscrit : « Description (en vers et vaud.) des fêtes Pélissiennes célébrées au magasin de l'Opéra, le 4 juin 1731 ». P. Lacroix ajoute en note : « Tableau satirique et obscène d'une *prétendue* orgie qui aurait eu lieu à l'Opéra, orgie dans laquelle les principales actrices du théâtre figurent toutes nues avec leurs amants. La Pelissier, lubrique renommée, donne l'exemple à la Camargo, etc. »

L'orgie avait bien eu lieu à la date indiquée (et non en 1732 comme dit la *Lettre*). Barbier en fait le récit dans son *Journal* (juin 1731). « Il est arrivé une aventure gaie au magasin de l'Opéra. Gruer, le premier des directeurs de l'Opéra avait chez lui à dîner Campra, directeur de la musique, qui, à présent est fort vieux, M[lle] Pellissier, M[lle] Camargo. M[lle] Duval... Après le dîner, ces filles, qui avaient un peu bu et s'étaient échauffées à chanter et à sauter, avaient besoin de changer de chemise. Il n'y en avait pas de femmes, elles prirent des chemises de Gruer, et ne jugèrent pas à propos pour prendre le frais, de remettre de jupons ; elles rentrèrent ainsi dans la chambre de gaie humeur. Cela commença par un patinage général ; il fut ensuite question de montrer ses c... (parce que tout le reste est assez vilain à ces créatures : il n'y avait que des tétons mols et pendants). Le bonhomme Campra mit ses lunettes ; on visita chaque c... avec grande attention, et même cérémonie de tous, de façon que cette débauche a été surnommée dans Paris l'*adoration du c*... Les fenêtres de la chambre où cette scène se passait étaient ouvertes, et tous les gens qui sont dans le magasin en ont été témoins. Cela est parvenu aux oreilles de M. Hérault, lieutenant de police, qui n'a pas trouvé cela bon... »

Mathieu Marais raconte la même anecdote, avec quelques variantes, dans sa lettre au président Boutrier du 13 juin 1731 : « ... On se mit en chemise, ... puis point de chemise du tout... une des nymphes fit un faux pas,tomba sur les mains et présenta son derrière à l'assemblée, qui trouva plaisant d'en faire un ballet et d'aller baiser ce derrière en cérémonie. M. Gruer commença, les autres suivirent..., la Pellissier entra dans la danse, on lui en fit autant qu'à l'autre, etc... », *Journal*, IV, p. 252.

Gruer, qui avait remplacé Destouches le 1[er] juin 1730 comme directeur de l'Opéra, y perdit sa place. Le 18 août 1731, Lecomte lui succédait.

Gentil Bernard a écrit sur le même sujet *L'Orgie*, imprimée dans les *Mélanges* de Boisjourdain, II, p. 425.

Enfin, on fit des couplets sur l'aventure, dont un que voici :

Au magasin de Saint-Nicaise
Les filles y montrent à leur aise
C.. mou, c.. noir, c.. vilain.
Hérault, dit-on, s'en formalise.
Elles sont dans le magasin,
C'est pour montrer leur marchandise.

6. Aucune indication ne confirme que M[lle] Petipas fut la maîtresse de l'archevêque de Paris.

7. A. C. Destouches (1672-1749), Intendant de la musique du roi, puis directeur de l'Opéra (1728-1730).

Ils sont époux, je le proteste,
Car c'est moi qui les ai conjoints,
Et l'extrait en est manifeste,
Arlequin et Tribou [1] témoin.
Rodilardus de Paradis,
Miaula leur épithalame,
En galant fait à telle gamme [2],
Et le jetonier de Genlis,
Au dîner pour quatre louis,
Vint dire son panégyrique,
Ainsi que voulait l'embryon [3].
Si je n'ai pas dans mon *Mercure*,
Visé par Martin Hardion [4],
Enregistré cette union,
Qu'on n'en tire mauvaise augure !
Le marquis tient ses nœuds secrets,
Peut-être pour que les cadets [5]
N'aillent dans leur humeur revêche,
Lâcher sur lui leurs pies-grièches [6].
Très chers frères, très chères sœurs,
Quand donc quelque prêtre sévère
Troublera la paix de vos cœurs,
Riez de sa morale austère.
Appelez-en comme d'abus,
Vous avez le consentement
Du grand pontife de Cythère.
Donné dans notre cul-de-sac [7],
L'an que le malin Desfontaines,
Pour avoir tancé le mic-mac
D'un des chefs de la quarantaine,
Courut longtemps la prétantaine,
La nuit comme un vrai loup garou,
Pour faire entériner la grâce [8],
Le jour tapi comme un hibou.
Sous notre scel signé Pancrace,
Plus bas La Roque de Latour [9],
Du pauvre Tribou, le libraire,
Du *Mercure*, postiche auteur,
Imbécile et très digne frère
Du grand La Roque [10] l'antiquaire.

---

1. Th. A. Vizentini, dit Thomassin (1682-1739), arlequin de la Comédie italienne, et Tribou (1695-1761), chanteur à l'Opéra, amis de Bonnier et vivant chez lui.

2. F. A. Paradis de Moncrif (1687-1770), poète courtisan, fabricant de divertissements pour les princes, auteur d'une *Histoire des chats*, qui lui procura de fâcheuses critiques.

3. J. Séguy, abbé de Genlis (1689-1761), prédicateur du roi, dont la spécialité était de prononcer le panégyrique des Saints.

4. J. Hardion (1686-1766), de l'Académie française, censeur royal, précepteur de Mesdames, filles de Louis XV.

5. Messieurs de Luynes.

6. Mesdames de Chaulnes de Vicquigny. On sait que la fortune des de Luynes sous Louis XIII n'est venue que par des pies-grièches, oiseaux que de Luynes avait élevés et donnés à ce prince (Note de l'auteur de la *Lettre*).

7. Le cul-de sac de l'Opéra est un endroit particulièrement célèbre dans les gazettes du temps c'était là où se trouvait l'entrée du théâtre, et il s'y passait des incidents de tout ordre.

8. P. F. Guyot, abbé Desfontaines (1685-1744). Accusé d'un crime honteux puni de mort, il fut mis en prison, et allait être condamné aux galères quand Voltaire obtint sa mise en liberté. Exilé, il ne put rentrer à Paris qu'en 1731.

9. A. de Laroque (1672-1744), obtint le privilège du *Mercure* en 1721.

10. J. de Laroque 1661-1745), frère du précédent, publia le récit de ses voyages en France et en Orient).

La deuxième pièce est une plaisanterie, sans titre, ni date, ni signature, sur *Mahomet*, de Voltaire :

Messieurs et dames,

Vous êtes avertis que le grand prophète *Mahomet* qui avait été banni de France après avoir été exposé pendant trois jours à la risée du public [1], s'étant rendu à Rome pour y gagner le jubilé, a été absous par Notre Saint Père le pape [2]. En sorte qu'il est venu en cette ville où il opérera des merveilles que peut-être l'esprit ne comprendra pas, mais qui n'en seront pas moins admirables pour tous ceux qui, à l'exemple du révérend frère Benoît d'Argental [3], en considéreront avec les yeux de la foi la liste des miracles qu'il doit faire, qui se trouvera chez la veuve Denis [4] et Guillaume Merle, à l'image du hasard.

Le convulsionnaire continuera sous lui ses merveilles. Le son et les agréments de sa voix commenceront par vous intéresser en sa faveur, ensuite vous admirerez avec quel art il sait conserver des regards mornes et imbéciles, lors même que sa bouche fait les grimaces les plus hideuses. Vous ne serez pas moins émerveillé d'un nez naturellement très épaté qui s'élargit encore, et dont les naseaux qui s'enflent laissent voir jusqu'au fond du cerveau. Enfin, on espère que vous ne refuserez pas vos applaudissements à une sueur noirâtre et gluante qui distillera sans cesse de son visage et qui prouvera bien tous les efforts qu'il fait pour charmer [5].

Les dames grosses sont surtout invitées à le venir voir.

Vu l'avis au public ci-dessus ; permis de le faire distribuer par les deux colporteurs Julhière de Mouhy et Allain de La Morlière [6].

La troisième pièce est une cruelle satire des principales courtisanes de Paris, en 1775 :

---

1 Voltaire donne les explications suivantes dans l'*Avis de l'éditeur* qui précède la pièce imprimée : « J'étais à Lille en (avril) 1741 quand M. de Voltaire y vint passer quelques jours ; il y avait la la meilleure troupe d'acteurs (celle de Lanoue) qui ait jamais été en province. Elle représenta cet ouvrage d'une manière qui satisfit beaucoup une très nombreuse assemblée... L'ouvrage fut représenté à Paris le 9 août 1742... On mit dans les nouvelles publiques que la tragédie de *Mahomet* avait été défendue par le Gouvernement ; je puis assurer qu'il n'y a rien de plus faux ». Cet *Avis de l'éditeur* est de Voltaire.

D'autre part, je lis dans une *Gazette* manuscrite inédite de cette époque :

« Les Comédiens français ont donné hier la seconde représentation de *Mahomet*, où il y avait pour le moins autant de monde qu'à la première... Le parterre a été très tranquille, quoiqu'il fut au moins rempli de 600 personnes, malgré la règle qui avait fixé le nombre des billets à 450, mais les troupes auxiliaires commandées d'un côté par Arnaud Baculard et de l'autre par le général Lamarre étaient très nombreuses... » *12 août 1742*.

« On n'a pas représenté hier Mahomet, quoi qu'il eut été annoncé et affiché la veille (pour la 4e représentation)...

Les Comédiens sont allés hier matin chez M. le duc d Aumont pour lui rendre compte des raisons pourquoi ils ne donnaient pas la pièce au public comme ils l'avaient promis » *17 août 1742*.

« On est persuadé que c'est un ordre supérieur qui a arrêté le cours des représentations de Mahomet...

Voltaire part lundi pour Bruxelles très mécontent ». *18 août 1742*. Remarquons que c'est, en effet, à Bruxelles, que l'auteur fit imprimer la 1re édition de *Mahomet*.

2. On sait que, pour répondre aux critiques d'impiété et d'irréligion que l'on répandait contre cet ouvrage, Voltaire dédia celui-ci au pape Benoit XIV, le 17 août 1745. Le pape répondit une lettre flatteuse à l'auteur et ses adversaires furent désarmés.

3. C. A. de Ferriol, chevalier d'Argental, ministre du duc de Parme, ami enthousiaste de Voltaire, chargé spécialement par celui-ci des rapports avec les comédiens.

4. Madame Denis, nièce de Voltaire.

5 Tous ces détails concernent Lanoue, créateur du rôle de Mahomet, « sa figure était ingrate, dit un biographe, sa voix rauque et sans timbre, son air ignoble et sa chaleur presque nulle ».

6. La Morlière et de Mouhy étaient considérés comme des organisateurs de cabales, aux gages de Voltaire ; ils faisaient aussi partie de la police comme « mouches ».

« ... La Morlière... était le chef et le capitaine des cabales contre les pièces nouvelles ; il est prouvé qu'il avait à sa solde plus de 150 conspirateurs.

Il mettait tous les auteurs à contribution, et celui qui n'avait pas le moyen de lui payer le tribut qu'il exigeait pour faire réussir un ouvrage, pouvait compter sur une chute inévitable ». Favart. *Mémoires*, II, p. 21.

Liste des curiosités qui se voient à la foire Saint-Germain où à Paris [1].

Animaux monstres

[1. Mlle *Arnould* [2] fait voir une bête méchante qui se jette sur tout le monde indistinctement et que rien ne peut apprivoiser ; cet animal est déjà vieux, mais il n'en est pas moins féroce, heureusement qu'il a perdu ses dents, ce qui fait qu'il n'y a de risque que pour ceux qui sont touchés par son venin et un peu par l'odorat]. On cite cet animal pour l'instinct, mais les naturalistes assurent que c'est à tort et qu'il faut le mettre dans la classe de ceux qui n'imaginent rien par eux-mêmes et à qui on prête beaucoup de tours ingénieux qui, dans le fond, laissent ignorer les vrais auteurs [3].

[2. La demoiselle *Raucourt* [4] fait voir la grande louve ou la laie des bois ; on la nomme ainsi à cause de son extrême impudicité ; c'est un animal très grand, ses jambes sont d'une longueur extraordinaire, la peau en est noire et fort dure ; on l'avait beaucoup vantée à son arrivée, et tout Paris fut empressé de la voir, mais elle a beaucoup perdu de son mérite ; elle est très paresseuse ; on la distingue cependant par son grand amour pour les femelles de son espèce qu'elle suit avec acharnement, quoique cela ne l'empêche pas de recevoir le premier mâle qui s'en approche. Elle est très sensible au son de l'or et de l'argent qu'elle paraît aimer beaucoup, et en remuant quelques écus, elle donne la patte, dont vous faites ce que vous voulez]. On la voit à toute heure ; la porte est ouverte à tout le monde ; la livrée entre même en payant [5].

[3. La jolie guenon, animal venant des Indes.

La demoiselle *d'Ervieux* [6] à qui il appartient, le fait voir facilement ; il est très vif et très caressant, il a de très jolies manières, mais sans être farouche, il ne connaît point de maître : aujourd'hui c'est l'un, demain, c'est l'autre. Il a un goût très vif pour les pierres brillantes ; c'est un moyen de se l'attacher un moment. Il entend l'anglais à merveille et semble préférer cette langue à toutes les autres. Une maladie accidentelle l'a mis dans le cas de ne pouvoir en tirer race, mais ses petites façons et ses grâces le dédommagent de cette perte. On ne peut s'empêcher d'admirer surtout combien elle se sert adroitement de ses petites mains]. On invite les amateurs à y venir souvent.

4. [La civette [7], animal puant, le museau assez joli, est très attaché à sa figure. Il se lèche toute la journée pour lisser son poil ; il a beaucoup voyagé cet été, il avait même été blessé dans ses courses, mais la plaie est cicatrisée ; depuis son retour, il a peu d'instinct et ne satisfait pas la curiosité, mais il n'est pas cher.] On le voit chez la demoiselle Bontan [8], à la Poupée d'ambre, rue Chiffonnière.

5. [La demoiselle Bonnard fait voir un petit cochon marron qui a les pattes très grosses et très courtes ; il ne vit que de parchemins et de contrats. Il serait assez joli s'il ne grognait pas si souvent. Il marche peu, à cause de ses pattes, mais il est très adroit sur le dos. Elle montre aussi en particulier un animal dont la gueule est très grande et que trois personnes ne peuvent rassasier. Il ne vit que de chair crue, n'importe laquelle. Il appartenait autrefois à un pauvre tourneur qui s'en est défait, n'étant pas assez riche pour subvenir à sa consommation.

Machines

Un bel automate très curieux chez Mlle *Duthe* [9]. Il représente une très belle femme qui fait tous les mouvements possibles, mange, danse, chante et agit comme une personne vivante. Elle plume un étranger fort proprement.] On s'était flatté de la faire parler en public, mais on y a renoncé : les amateurs aiment mieux la faire mouvoir. La louve dont

1. Les parties entre crochets [ ] ont été publiées dans la *Correspondance secrète* I, p. 307.

2. Sophie ARNOULD (1740-1801), chanteuse à l'Opéra.

3. Allusion aux mots d'esprit qu'on lui attribue.

4. Marie Antoinette Saucerotte, dite RAUCOURT (1756-1815), célèbre tragédienne aux mœurs particulièrement dépravées.

5. Allusion aux ordonnances des spectacles qui défendaient l'entrée de certains théâtres « à la livrée, même en payant »

6. Anne-Victoire DERVIEUX, (1752-1829 ?), chanteuse et danseuse de l'Opera.

7. Mlle Morancé, qui a été la maitresse du comte Dubarry.

8. Celebre entremetteuse du temps, comme la Gourdan, la Lacour, la Montgauthier, etc.

9. Danseuse de l'Opéra, célèbre par son luxe insolent. Elle a été l'initiatrice du duc de Chartres, L. P. d'Orléans.

nous avons parlé (N° 2) s'était jetée dessus il y a quelques temps, elle a beaucoup dérangé les ressorts ; l'automate commence à se remettre.

Une belle statue en plâtre, peinte en couleurs, imitant le naturel, chez la demoiselle *Beauvoisin* [1]. Elle fait le plus bel effet à la lumière. Elle était connue depuis longtemps ; elle était un peu grasse ; on a fait refondre le modèle dans le vinaigre. Elle est à présent très mignonne, il n'y a que le ventre et les cuisses endommagées par cette opération et par le grand nombre de copies que l'on en a tiré.

Une jolie pagode de Chine, qui fait toutes sortes de mines et de mouvements chez Mlle *de Soucque* [2]. La figure est charmante, elle peut même servir de girouette par son extrême légèreté. Cette machine, dont on ne connaissait pas le prix, a d'abord été entre les mains de tout le monde, à son arrivée à Paris, mais un amateur l'a séquestrée et il laisse rarement la loge ouverte. On avertira le public des jours où il pourra entrer].

Sauteuses, Escamoteuses et Voltigeuses

1. La demoiselle *Quincy* [3], qui sauta il y a quelques années dans un carrosse pour accrocher la portière, va recommencer ses exercices, malgré les plis de son ventre. On la verra sur le théâtre de Mme Gourdan [4]. Les premières places sont de 24 livres.

2. Posture de souplesse par la demoiselle *Ménil Dubois*. Elle a fait son apprentissage sous un très bon maître, et depuis elle a appris à se retourner dans la rue de Beaune, chez un voltigeur italien. Elle faisait l'année dernière le saut du baril, mais elle est dans l'impossibilité de le faire depuis qu'il lui est tombé un pont sur le corps. Cette sauteuse est très complaisante ; elle fait ses tours à toute heure et pour tout le monde, sur le théâtre de la demoiselle *Bouscarelle*, pourvu qu'on paie d'avance.

3. [La demoiselle *Courtin*, célèbre escamoteuse, qui l'emporte sur tout ce qu'on a vu jusqu'à présent, représente trois fois la semaine sur le théâtre de la demoiselle *Montgauthier*. Elle escamote des carrosses, des chevaux, des glaces, des meubles et généralement tout ce qui lui est présenté. Elle se propose, pour donner un nouveau spectacle au public, d'escamoter une maison, mais elle avertit qu'à présent elle ne rendra plus rien, quand même la police s'en mêlerait une seconde fois].

4. Le grand magasin de marionnettes vivantes est ouvert quatre fois la semaine dans le foyer de l'Opéra. On en trouvera de toutes sortes. Les ressorts se meuvent avec des fils d'argent. Elles s'occupent toutes les nuits à la chasse des chauve-souris qu'elles rapportent aux amateurs avec beaucoup de fidélité.

N. B. — On avertit les curieux de prendre garde à un *Renard* qui y est, et dont la morsure est très dangereuse. Il est d'autant plus à craindre qu'il est très familier.

5. Ceux ou celles qui amèneront quelques animaux curieux pour la foire sont avertis que la Prairie est ouverte à tout le monde en payant ; les chevaux entiers y seront même bien venus. A cause de la largeur dont elle est, l'herbe est un peu fanée, mais on espère qu'elle reviendra, le fond en étant très marécageux [5].

---

1. Danseuse de l'Opéra qui buvait du vinaigre pour se faire maigrir.

2. Mlle Sallatte de Sourque dite Madame Soucke, courtisane d'origine allemande aux mœurs très dissolues. Elle a vécu longtemps avec Mlle Raucourt.

3. Danseuse de l'Opéra.

4. Mme Gourdan dite la petite Comtesse, qui dirigeait la plus célèbre maison de galanterie de Paris, demeurait alors rue des Deux Portes Saint Sauveur.

5. On lit, à propos de ce manuscrit : « On peut se rappeler une facétie qui a couru cet hiver, intitulée *Les curiosités de la Foire*, où les filles les plus célèbres de Paris étaient désignées allégoriquement sous des noms d'animaux rares... Le sieur Landrin a imaginé de composer une petite pièce sur ce sujet et sous le même titre. Elle a été jouée, il y a huit jours, avec beaucoup de succès, quoiqu'elle ne vaille pas grand chose... La demoiselle Duthé... présente à la première représentation, en a été si touchée, s'y est reconnue si sensiblement, qu'elle est tombée en syncope. Une telle anecdote a fait du bruit.

Les partisans de cette impure ont crié au scandale. Les autres filles ont fait ligue avec elle pour exiger la prescription de cette comédie abominable : elles ont émeuté les petits seigneurs qui lui font la cour et ils ont été trouver l'histrion... Le baladin n'a pas cru prudent de se compromettre avec ces étourdis, et malgré l'approbation de la police et les désirs du public, la comédie ne se joue plus et les filles triomphent ». *Mémoires secrets* 12 juin 1775.

Les autres manuscrits concernant le théâtre sont des copies de pièces imprimées, que je crois inutile de reproduire malgré leur rareté :

— *Lettre de Mademoiselle de Seine à MM. de l'Académie française*, 7 mars 1735 [1].

— *Arrêt de Momus qui ordonne la suppression d'un écrit qui a pour titre : Manifeste de Mlle Lemaure pour faire part au public de ses sentiments sur l'Opéra et des causes qu'elle a de le quitter* [2].

— *Compliment de rentrée pour les comédiens Italiens, 18 avril* 1784, avec approbation de Suard et de Lenoir.

— Lettre concernant la rentrée des Comédiens italiens à l'Hôtel de Bourgogne [3].

— Lettre autographe de Madame de Turpin [4].

— Anecdotes datées du 2 avril 1764, tirées des *Gazettes* à la main.

— Notes sur l'origine du théâtre flamand, 1750 ?

Les dossiers renferment enfin les dernières pièces suivantes :

— *La reine de Golconde*, conte.

— *Réflexions sur l'affaire de la distinction prétendue par la Maison de Lorraine sur la noblesse française.*

— *Mémoire du Parlement de Paris contre MM. les ducs et pairs ou Lettre anonyme à Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume.* Ecrit de 12 pages.

— *Discours de M. de Malesherbes, premier président de la Cour des Aides, à M. le duc de Chartres, lorsqu'il est venu pour enregistrer ce qui avait été arrêté au lit de justice tenu le 11 janvier 1769.*

— *Tableau de la Cour et de Paris*, 1773.

Manuscrit de 24 pages où l'auteur conclut : « L'irréligion, le manque de foi, l'égoïsme, la soif de l'or, l'indifférence sur les malheurs de l'Etat et des autres, tel est le tableau actuel de la société ».

— *Plan de constitution définitive de la France d'après les anciennes lois et usages du royaume, rectifiés selon le vœu national exprimé par les mandats des trois ordres, remis en 1789 aux représentants de la nation.* — Ce plan est divisé en 157 articles.

— *Observations sur la situation de l'Europe en 1796 et moyens de terminer ses malheurs, avec projets de loi, règlements, etc...* — Brochure de 54 pages [6].

---

1. J. C. Dupré de Seine, femme de Quinault Dufresne, tous deux artistes de la Comédie-Française.

2. Le manifeste de Mlle Lemaure et l'Arrêt de Momus sont publiés, avec le récit des circonstances qui ont fait naître ces deux facéties dans une brochure d'Adolphe Jullien : *L'Eglise et l'Opéra en 1735*. Paris, 1877.

L'auteur dit que Mlle Lemaure prit « sa retraite définitive aux vacances de Pâques 1744,... qu'elle quitta le théâtre par lassitude ou par ennui ». Il y a là une erreur qu'il m'est permis de rectifier. On lit, en effet dans le *Journal du lieutenant de police de Marville*, ce rapport de Mouhy, daté du 2 décembre 1744 : « Mlle Lemaure quitte l'Opéra. Elle a refusé de chanter dans *Thésée* que l'on va remettre. On attribue cette retraite aux conseils de Thiriot (le correspondant de Voltaire) qui s'est emparé de son esprit, et a débusqué l'abbé de Lagarde (nouvelliste, amant de Mlle Lemaure). Thiriot a été autrefois le mentor de Mlle Sallé qu'il a fait sortir de l'Opéra. On dit de Mlle Lemaure qu'elle veut faire une fin et épouser Thiriot, mais on n'en comprend pas les avantages ». — Le même policier écrit huit jours plus tard : « On dit que Thiriot a écrit à M. de Maurepas que s'il voulait lui donner une pension sur l'Opéra, il ferait rentrer la Lemaure, et que le Ministre lui a répondu que la Lemaure rentrerait et qu'il n'aurait pas de pension ».

Mlle Lemaure ne rentra pas à l'Opéra et Thiriot ne fut pas son mari. Le *Journal des inspecteurs de M. de Sartines* dit, le 11 septembre 1762 : « La demoiselle Lemaure est mariée depuis peu à M. de Montbruel, ci-devant officier dans les volontaires de Soubise, à qui elle a fait une donation de tout son mobilier et de ce dont elle a pu disposer ». Née en 1703, morte en 1786, Mlle Lemaure avait alors 59 ans.

3. Lettre traitant le même sujet que celle du 11 octobre 1760 insérée dans les *Mémoires de Favart*, I, p. 101.

4. Imprimée dans les *Mémoires de Favart*, III, p. 222.

5. C'est le conte de Boufflers, imprimé 1761, in-12.

6. Les manuscrits analysés dans cet ouvrage sont tous à la Bib. de la ville de Paris. Les dossiers Favart portent la cote N. A. 227 à 231.

APPENDICE

Au cours de mes recherches, j'ai rencontré des manuscrits inédits qui ne font point partie des dossiers particuliers que je viens d'analyser. Comme ils présentent pour l'histoire des « Favart » le plus grand intérêt, je les joins aux précédents.

Ch. S. Favart

Il existe un dossier, comprenant trois cahiers renfermés dans une couverture sur laquelle est écrit : *Originaux des mémoires de C. S. Favart* [1].

Malheureusement, il ne s'agit point ici de *Mémoires*, mais d'un relevé de pièces jouées à la Comédie Italienne, depuis avril 1777 jusqu'à mars 1781, avec de si nombreuses lacunes, que ce dossier n'offre aucun intérêt documentaire. Je suppose que ce sont là des notes utilisées dans *l'Almanach des Spectacles* de Duchesne, dont Favart fut, jusqu'à la fin de sa vie, l'un des principaux rédacteurs [2].

Ch. N. J. Favart

J'ai dit qu'il avait épousé en 1776 Mlle Bellot. Je publie ici son *Contrat de mariage* [3], qui fournit de précieux détails sur la situation financière de son père à cette époque :

Par devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents sieur Charles-Nicolas-Justin Favart, secrétaire de l'Intendance de Paris, fils majeur de sieur Charles-Simon Favart, pensionnaire du roi [4], et de défunte Marie-Justin-Benoite-Cabaret Duronceray, son épouse, demeurant à Paris rue Saint-Martin, paroisse Saint Josse ; d'une part :

Le dit sieur Favart père, demeurant sur les dites rue et paroisse, stipulant ici à cause de la dot qu'il constituera au dit sieur son fils.

Et sieur Etienne Bellot [5], bourgeois de Paris, et demoiselle Marguerite Dupoix son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, stipulants en leurs noms et pour demoiselle Marie-Geneviève Bellot, leur fille mineure, demeurant avec eux rue de Bondy, paroisse Saint-Laurent, à ce présente et de son consentement, d'autre part,

Lesquels vont régler les conditions du mariage proposé entre ledit sieur Favart fils et la demoiselle Bellot, dont la célébration sera faite incessamment selon les cérémonies de l'église ;

Les futurs époux seront communs en bien suivant la coutume de Paris à laquelle ils se soumettent ; ils ne seront cependant point tenus des dettes l'un de l'autre à la célébration de leur mariage, et s'il s'en trouve, elles seront acquittées par celui qui les aura contractées

1. Bib. Ville de Paris, Ms 337.

2. En ce qui concerne la collaboration de C.-S. Favart aux *Mémoires secrets*, voir l'étude sur le *Salon de Madame Doublet* et *les rédacteurs des Memoires secrets*, d'après des documents inédits, que je me propose de publier ultérieurement.

3. Bib. Ville de Paris N. A. 156, f° 135.

4. Il avait aussi le titre de « compositeur des spectacles de la cour ». Papillon de La Ferté dit dans son *Journal*, à la date du 25 fevrier 1766 : « J'ai reçu, non sans étonnement, l'ordre de faire un brevet de compositeur des spectacles de la cour pour le sieur Favart, avec mille livres d'appointements. Jamais pareille place n'a existé, et mes représentations à ce sujet ont été mal reçues de M. le maréchal de Richelieu qui s'intéresse fort au sieur Favart ». — Publié par Ernest Boysse. Paris 1887. — Voir ci dessus page 22, note 1.

5. Coïncidence curieuse : cette même année 1776 un Bellot entre à la Comédie Française comme caissier, et y reste jusqu'en 1792 : est-ce un parent de celui-ci, ayant obtenu l'emploi sur la recommandation des Favart ?

et sur ses biens, sans que ceux de l'autre ni ceux de la communauté y puissent être sujets ;

Il appartient au dit futur époux en qualité de légataire universel pour moitié de la dame sa mère : 1° le quart d'une maison sise à Belleville, dont la totalité fait partie des biens de la communauté qui a été entre la dite dame et le sieur Favart son mari ; 2° le quart de quelques rentes sur le roi et du reliquat du compte à faire des sommes reçues et payées par le dit sieur Favart pour la dite communauté et pour la succession de la dame son épouse, à compte duquel reliquat le sieur Favart fils a reçu de son père différentes sommes.

Le sieur Favart père, en considération du dit mariage et tant pour remplir le sieur son fils de ses droits dans les reliquats sus énoncés qu'en avancement de sa future succession pour ce qui dans la somme ci-après excédera les dits droits, lui a par ces présentes donné et constitué en dot une somme de treize mille livres, sur laquelle somme le sieur Favart fils reconnaît avoir reçu de son père celle de mille livres en deniers comptant et en meubles et effets mobiliers dont il est comptant ;

Et pour les douze mille de surplus il a constitué au dit sieur son fils ce acceptant six cents livres de rente à prendre sur tous ses biens, et payable de six mois en six mois, à compter du jour de la célébration du dit mariage, jusqu'au jour du remboursement que pourra en faire le sieur Favart père, pour en jouir par le dit futur époux comme de chose lui appartenant en toute propriété. Il appartient en outre au futur époux la somme de trois mille livres, tant en meubles qu'en livres et bijoux provenant de ses épargnes.

En même considération du dit mariage, les père et mère de la future épouse lui constituent en dot une somme de sept mille cinq cents livres en avancement de leur future succession, sur laquelle somme ils ont présentement payé aux dits futurs époux qui le reconnaissent la somme de mille livres, dont quittance ;

Et pour les six mille cinq cents livres de surplus, ils ont par ces présentes cédé et transporté avec entière garantie et promesse de fournir et faire valoir aux dits futurs époux ce acceptant, cent soixante deux livres dix sols de rente dont il est seulement fait fonds dans l'état du roi, au lieu de trois cent vingt-cinq livres de rente au principal des six mille cinq cents livres, dont le dit sieur Bellot a droit au moyen de la déclaration qui lui en a été faite par le sieur Daymé Dusaulx, à prendre en deux mille huit cent vingt livres dix sols cinq deniers au principal de cinquante-six mille quatre cent dix livres huit sols onze deniers constitué au profit du sieur Dusaulx, comme syndic des créanciers du sieur de Saint-Christ par contrat N° 1107 passé devant maître Lhéritier, notaire à Paris, le vingt-six septembre mil sept cent soixante-huit, pour valeur de lettres de change et dettes des colonies, une ampliation de la grosse duquel contrat le dit sieur Bellot a remis aux dits futurs époux, pour de la rente jouir les futurs époux du premier janvier dernier.

Plus il appartient à la future épouse des meubles et autres objets mobiliers estimés entre les parties la somme de trois mille livres, provenant des ouvrages de peinture qu'elle a faits [2] et dont le futur époux consent d'être chargé par la seule célébration du dit mariage ;

Des biens des futurs époux il entrera de chaque côté en communauté la somme de quatre mille livres à l'effet de quoi il est consenti tout ameublissement nécessaire, et le surplus des dits biens avec ce qui leur adviendra et écherra pendant le dit mariage, tant en meubles qu'en immeubles par succession, donation, legs ou autrement, leur sera et demeurera propre et aux leurs de chaque côté et ligne ;

---

1. L'autre moitié appartenait à son jeune frère, Armand-Paul Favart.

2. Madame Favart, née Bellot, était élève de Bachelier, peintre de la manufacture de Sèvres et professeur à l'Académie de peinture.

Elle exposa au salon de 1800 : *Portrait de feu le citoyen Favart père composant sa comédie l'Anglais à Bordeaux* ; et le *Portrait de Mme de Montalembert posant deux vers sur le buste de son mari* ; et en 1808 deux *Portraits au pastel*.

On lit dans le *Courrier des planètes*, par le cousin Jacques, N° 36 du 4 septembre 1788, p. 18 : « Madame Favart a fait dernièrement le portrait de M. Haüy, interprète du roi, instituteur de l'éducation des aveugles, rue Notre-Dame des Victoires. Ces enfants ont fait présent à leur maître de ce portrait, peint au pastel comme Mme Favart sait peindre, c'est-à-dire dans la plus grande perfection. Les aveugles, pour témoigner leur reconnaissance à Mme Favart, ont soutenu dimanche 3 août un exercice public où j'ai assisté, avec une très brillante société. Ils ont joué à la fin une petite pièce en l'honneur de la charmante artiste, qu'ils voulaient remercier ; MM. Favart père et fils (aîné) assistaient à cette pièce ; lorsqu'ils ont vu leur nom fêté par la sensibilité et d'une manière si touchante et si naïve, ils n'ont pu s'empêcher de verser des larmes, et toute l'assemblée en versait de même. Les trois Favart, si aimés du public, étaient présents ; le nom de la célèbre Mme Favart n'a pas été oublié non plus ». — Ce portrait fut, plus tard, gravé par Sergent, et vendu au profit des enfants aveugles.

Le futur époux a doué et doue la future épouse de quatre cents livres de rente viagère de douaire préfix, franche et exempte de toutes impositions, et dont le fonds sur le pied du denier vingt sera propre aux enfants du dit mariage.

Tous les biens meubles et immeubles qui, au jour du premier mourant des futurs époux, se trouveront composer la communauté établie entre eux par le présent contrat, appartiendront en toute propriété au survivant du jour du décès, sans être tenu d'en rendre aucun compte à qui que ce soit, et dans le cas où la présente convention deviendrait infructueuse à la future épouse, elle aura droit de prendre, à titre de gain de survie sur les biens de son mari, la somme de deux mille livres, soit en deniers comptant, soit en meubles et effets mobiliers, suivant la prisée des inventaires et sans crue ;

Pour l'amitié que les futurs époux se portent ils se sont fait donation entre vifs pure et simple et irrévocable l'un à l'autre et au survivant d'eux ce acceptant, à l'égard de la future épouse sous l'autorité des père et mère, de tous leurs autres biens meubles et immeubles, acquêts et propres qui pourront appartenir au premier mourant au jour de son décès, sans en rien réserver ni retenir ; pour de tous les dits biens jouir par le survivant sa vie durant seulement, après le décès du premier mourant et sans être tenu de donner caution ; pourvu toutefois qu'il ne se trouve aucuns enfants né ni à naître du dit mariage, auquel cas la présente donation sera et demeurera nulle et sans effet ; mais si les dits enfants viennent à faire profession en religion ou à décéder en minorité sans avoir valablement disposé, alors la dite donation reprendra sa force et vertu comme s'il n'y avait pas eu d'enfant ;

La future épouse pourra en renonçant à la dite communauté reprendre ce qu'elle aura apporté, ensemble ce qui lui sera advenu pendant le mariage à tel titre que ce soit ; les enfants qui pourront naître du dit mariage auront le même droit ; mais si c'est l'épouse qui l'exerce elle reprendra en outre son douaire ci devant stipulé et la somme qui lui est accordée à titre de gain de survie, le tout franc et quitte des dettes de la communauté, quand même la dite future épouse y aurait parlé, s'y serait obligée ou y aurait été condamnée dont au dit cas elle et ses enfants seront acquittés, garantis et indemnisés par les héritiers du dit futur époux et sur ses biens.

Le remploi des propres aliénés de part et d'autre se fera à l'ordinaire suivant la coutume de Paris, et l'action pour le remploi ainsi que le remploi sera propre et de nature immobilière à celui du futur époux qui aura droit de l'exercer et aux siens de son côté et ligne ;

Il aura hypothèque à compter de ce jour sur les biens du futur époux, pour raison des clauses du présent contrat.

Car ainsi promettant, obligeant, renonceant.

Fait et passé à Paris en l'étude le vingt-deux novembre mil sept cent soixante seize, et ont signé la minute des présentes demeurée à maître Foucault.

Scellé le dit jour. Pavant notaire. Signé Arnould Foucault [1]

Il résulte de l'examen de ce contrat que :

1° Si l'indélicatesse d'un notaire a rendu « pauvre », a-t-on dit, C. S. Favart, il jouissait du moins, à cette époque d'une modeste aisance ;

---

1. Une lettre de Favart père à son fils, écrite six semaines avant le mariage, donne quelques renseignements utiles sur leurs relations : « Mon ami, je suis arrivé de Fontainebleau dimanche dernier en bonne santé. J'ai trouvé une lettre de Mlle Bellot qui se plaint douloureusement de ce que vous ne lui écrivez pas, et remarque sur le papier la trace de ses larmes. Vous faites donc le petit cruel. Vous vous laissez aimer sans daigner répondre aux tendres sentiments que vous inspirez ; ce procédé n'est pas d'un galant homme. .

« Je suis actuellement à Belleville pour... voir les réparations urgentes qu'il faut faire pour l'hiver : en vérité, cette maison nous ruine, il faut s'en débarrasser le plus tôt possible... Je dois 4.000 francs pour l'entretien de cette bicoque, et si nous attendons encore une année ou deux, nous ne retirerons pas 20.000 l. de ce qui nous a coûté près de 100.000 l.

« J'ai acheté à la vente de l'abbé de Voisenon... une garniture de cheminée complète qui pourra vous servir..., des faïences, des poteries et toutes les estampes de première épreuve dont on n'offrait pas le prix de l'encadrure... (puis des reproches). Vous prêtez mes livres, vous ne vous souvenez pas à qui, vous me les dépareillez. Ayez donc plus de soin et songez qu'en me faisant tort, vous vous en faites à vous même. Mes livres sont mes outils, il ne faut pas m'en priver pour le peu de temps qui me reste à m'en servir ; c'est une richesse que je me suis proposé dès l'âge de 10 ans et vous m'en dépouillez avant de pouvoir en faire. Je vous annonce que j'ai fait mettre des barres et des cadenas à ma bibliothèque, afin que personne n'y entre, à commencer par vous-même qui ne voyez dans une collection de livres précieux que l'amusement au lieu de l'utilité... 15 octobre 1776. — *Revue d'Hist. littéraire*, VI, p. 445.

2° La résolution du fils aîné de se faire comédien à cause du mauvais état des affaires de son père est une légende qu'il faut détruire. Si C. N. Favart a débuté à la Comédie Italienne, après trois ans de mariage, c'est, — comme je l'ai dit précédemment, — dans le but de poursuivre une carrière où il espérait s'illustrer à son tour comme acteur et comme auteur.

3° Enfin, l'éducation que les jeunes époux donnèrent plus tard à leur fils A. P. C. Favart, dont l'instruction artistique a été particulièrement soignée, qui fut peintre, graveur, auteur dramatique, secrétaire d'ambassade et consul, montre suffisamment que le ménage est demeuré, pendant longtemps du moins, à l'abri de la misère [1].

Ant. P. Ch. Favart

J'ai dit plus haut que, dans ses voyages, A. P. Ch. Favart avait amassé de nombreux croquis dans le dessein de publier un important ouvrage sur les musées d'Europe. Je crois pouvoir compléter ici ces renseignements.

Il était élève du peintre Suvée (que sa mère avait connu chez Bachelier). prix de Rome, puis directeur de l'Académie de France où il habita le premier la Villa Médicis qu'il avait échangée contre le palais Mancini.

Indépendamment du *Couronnement de l'Impératrice d'Autriche*, tableau déjà cité, A. P. C. Favart a exposé au Salon : en 1806, *Action héroïque de Henri II, duc de Montmorency, sous Louis XIII* [2] ; en 1812, *Deux portraits de femmes* ; en 1838, *Vue générale de Jérusalem* ; en 1839, *Bayard blessé sous les murs de Brescia*, et quelques portraits à des dates différentes.

En ce qui concerne ses documents sur les musées d'Europe, je trouve, datée du 26 novembre 1812, une lettre du critique Hoffman adressée à l'artiste, où l'écrivain le remercie de l'offre qu'il veut bien lui faire «... et que ni ma santé, ni mes occupations, ni mon goût ne me permettent d'accepter. Je ne suis jamais entré et n'entrerai jamais dans aucune association, entreprise ou spéculation de librairie... Je ne vous dissimule point que je n'ai rien à dire sur cette *Galerie*, sinon que je souhaite aux entrepreneurs plus de succès que je ne leur en promets. Je ne sais point déguiser mon opinion et elle n'est point du tout favorable à ce genre d'ouvrage... » [3].

Il y a tout lieu d'admettre que A. P. C. Favart ne trouva pas les concours qu'il espérait en vue de la publication de son ouvrage et qu'il y renonça momentanément. Peu après, il débutait dans sa carrière de diplomate, qu'il poursuivit jusqu'à sa retraite.

---

1. Après avoir quitté la Comédie Italienne, C. N.-J. Favart fut employé au Tribunat et devint maire de Belleville.

2. « Le duc de Montmorency faisait le siège de la ville de Vals. Dans une sortie des assiégés le marquis de Molèze, ami du duc, fut blessé et enveloppé. A cette nouvelle, Montmorency fond sur les ennemis, arrache le marquis de Molèze de leurs mains, et le rapporte au camp ». Livret du salon 1806.

3. *L'Amateur d'autographes*.

On peut supposer que, de retour à Paris, il s'occupe à nouveau de publier cette *Galerie*, à laquelle il veut consacrer les loisirs de ses dernières années. On rencontre en effet, *sans nom d'auteur*, une *Galerie des peintres les plus célèbres* — Paris, F. Didot, 1863-1865. 12 vol. in 4° — renfermant une courte notice non signée sur les grands maîtres de la peinture, et un très grand nombre de croquis au trait de leurs œuvres les plus remarquables. Ces croquis ne sont-ils ceux de notre auteur, et n'est-ce point là cette *Galerie* que le dernier des Favart s'efforçait d'éditer en 1812 ?...

Armand Paul Favart

Une bonne fortune m'a fait rencontrer un manuscrit autographe très précieux de ce second fils de C. S. Favart, sur lequel nous n'avions jusqu'ici aucun renseignement, qui permet de fixer quelques points de son existence.

Armand Paul Favart est né à Paris le 8 [1] juin 1770, et baptisé le 10 du même mois, c'est-à-dire deux ans à peine avant la mort de sa mère. Il eut pour parrain le maréchal duc de Richelieu, représenté au baptême par son écuyer Ch. M. de Barbet, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant au régiment de Touraine.

Je présume qu'il ne fut pas élevé chez son père [2], qu'il passa son enfance chez une nourrice, qu'on le mit ensuite dans un pensionnat, où il reçut — son carnet en fournit des preuves — une instruction rudimentaire, très inférieure à celle de son frère aîné, qui avait vingt-un ans de plus que lui. Il paraît avoir été, ce qu'on appelle « un enfant de vieux », trop gâté peut-être par son entourage, d'intelligence médiocre, qui ne fit jamais rien d'intéressant et dut mener l'existence quelque peu irrégulière et monotone du célibataire fonctionnaire sans éclat, vivant en marge de sa famille, car on ne trouve aucune trace de son nom dans les papiers de son père, de son frère ou de son neveu. Le 18 mai 1792, ces deux derniers signent seuls l'acte d'inhumation de C. S. Favart, à Belleville. On peut présumer qu'à cette époque, il n'habitait point avec eux, et qu'il était aux frontières, comme soldat, bien qu'il n'en fasse pas mention dans son carnet.

Jusqu'à trente ans, qu'a-t-il fait exactement ? Je l'ignore [3]. A partir de ce moment on le suit aisément. En 1800, il entre comme employé dans les contributions indirectes et y reste jusqu'en 1815, où il perd sa place, on ne sait pourquoi. L'année suivante il est nommé sous-inspecteur de l'Opéra, et révoqué, après dix ans de services, par Sosthène de la Rochefoucauld, directeur des Beaux arts, malgré cette citation officielle : « Nous apprenons que S. A. *Monsieur*, informé des soins empressés et du zèle soutenu que M. Favart, sous-inspecteur

1. Et non le 16, comme il le dit lui-même.

2. Lors de sa naissance, son père avait 58 ans et sa mère 43.

3. On peut supposer qu'il entra, comme petit employé à la Comédie Italienne ou dans les bureaux d'un ministère, par la haute protection de son parrain, ou qu'il resta dans l'armée jusqu'en 1800.

de l'Académie royale de musique, et fils unique de l'auteur qui a rendu ce nom célèbre, a déployés... pendant la nuit affreuse qui a plongé la France dans le deuil [1], s'est empressée de lui faire remettre une marque de sa bienveillance » [2].

Sorti de l'Opéra en 1826, il est pendant deux ans (1828-1829) contrôleur général de la troupe de l'Ambigu-Comique au théâtre de Boulogne-sur-Mer [3]. Il ne paraît pas avoir eu d'emploi régulier rétribué depuis cette époque, et vécut difficilement de secours et de pensions. Jusqu'en juin 1845, il habite Paris ; après cette date, il part en province où il mentionne encore une recette en avril 1848. Il avait alors soixante-dix-huit ans ; il est probable qu'il est mort obscurément peu de temps après, c'est-à-dire — triste et énigmatique coïncidence — au moment même où Maria Favart débutait à la Comédie-Française.

Armand-Paul Favart a-t-il vécu toujours seul ? Jenny Bornet, qui signa parfois Jenny Favart, était-elle sa fille, légitime ou non ? L'âge de Jenny en permet l'hypothèse. En 1826, il prête, lui plutôt pauvre, 500 francs « à une excellente et très aimable amie » qui va réaliser sa fortune en Amérique. Quelle était cette amie ? Une femme mariée peut-être, une maîtresse sans doute, qui vécut dans son intimité plus de vingt ans, qu'il appelle « Mme XXX », alors qu'il nomme toutes les autres personnes avec lesquelles il est en relation. Pourquoi cette exception ? Il mentionne aussi dans ses revenus 200 francs de rente de « mon excellent neveu » et cependant on ne trouve pas une seule fois son nom dans les papiers de A. P. C. Favart. Pourquoi ?

Il est évident qu'il y a dans la vie de Armand Favart des points obscurs qu'il est actuellement difficile d'éclaircir, mais qui ne paraissent pas infirmer les liens évidents, quoique non définis, qui unissent Jenny Bornet et Maria Pingaud aux Favart [4].

Le carnet de A. P. Favart ne porte aucun titre, et n'est ni un journal, ni un livre de dépenses, c'est une suite de notes, écrites à diverses époques, et qui ne suivent aucun ordre chronologique. Je le transcris tel qu'il est, assuré que l'on trouvera dans certains détails d'utiles renseignements.

Recettes générales depuis que j'ai perdu ma place à l'Opéra, année 1826.

Au mois de juin 1826, lorsque je perdis ma place à l'Académie royale de musique, j'ai vendu divers objets de luxe qui me devenaient inutiles :

---

1. Assassinat du duc de Berry : 13 février 1820.

2. *Moniteur universel*, 2 mars 1820.

3. Le théâtre de l'Ambigu-Comique avait été incendié dans la nuit du 13 au 14 juillet 1727. La troupe, sans emploi, alla donner des représentations à Boulogne-sur-Mer. L'*Almanach des Spectacles 1828* dit en effet : « La troupe (de Boulogne) a été dissoute et remplacée par celle de l'Ambigu-Comique qui l'avait précédée, et qui, fort bien accueillie, séjournera à Boulogne jusqu'au mois de février ». La salle reconstruite à Paris ouvrit ses portes le 7 juin 1828.

4. Il convient de rectifier ici ce que j'ai dit *page 46* sur Jenny Bornet et sur madame Pingaud, alors que je n'avais pas encore connaissance du carnet de A.-P. Favart : celui-ci est fils de C.-S. Favar-t et non de Ch.-N.-J. Favart. Il n'a jamais été marié et n'a point eu d'enfants. Un fait demeure : ni Jenny Bornet, ni Maria Pingaud n'avaient le droit de prendre le nom de Favart en 1848, et cependant, elles n'hésitent pas à signer ainsi. Il y a lieu de se demander alors si Ant.-P.-Ch. Favart était bien leur oncle ?

Un étui en or venant de ma mère . . . . 50 »

Un dé en or venant de ma mère . . . . 30 »

La *Henriade* avec gravures et des notes de la main de Voltaire . . . . 80 »

Un tableau représentant deux jeunes filles qui se balancent sur une cascade, par Boucher [1] . . . . 150 »

Deux miniatures de femmes peintes par Hall [2] . . . . 30 »

Pendant une absence de deux ans à Boulogne, maman Favart [3] m'a vendu mon mobilier de l'Opéra... 1.000 francs — au total 2.881 francs.

En quittant l'Opéra j'ai reçu à titre d'indemnité . . . . 600 »

Le mois d'appointement de juin 1826 . . . . 150 »

J'ai vendu des livres . . . . 100 »

Un petit héritage de Madame XXX [4] . . . . 200 »

Indemnité que j'ai reçue des impositions indirectes . . . . 550 »

De mon ami Bessard, pour lui avoir fait gagner d'un coup 2.500 francs aux domaines, pour une fausse déclaration qu'il a faite en revendant une de ses maisons (il était condamné à payer une amende de 5.000 francs ; à force de soins et de démarches faites pour lui être utile comme à un vieil ami, il n'a payé que la moitié de l'amende) par un de mes amis, M. Blondelet, chef de bureau, mon ami . . . . 150 »

Gain que j'ai fait trois fois sur diverses marchandises anglaises . . . . 400 »

J'ai oublié d'inscrire divers objets antérieurs à ce compte commencé en 1826.

Lors de mon installation à l'Opéra, en 1816, j'ai reçu de M. le duc de Richelieu, ministre, la somme de 500 francs pour me mettre dans mes meubles, en faveur de mon nom, en raison de mes malheurs, et au souvenir de son grand'père, Mgr le maréchal duc de Richelieu, mon parrain, ci . . . . 500 »

En 1816, du Théâtre-Français j'ai reçu le produit de quatre représentations des *Trois Sultanes*, jouées quatre fois à mon profit, sous des tragédies où jouait Talma qui me l'avait promis. J'étais reçu chez lui et j'y ai mangé plusieurs fois.

Savoir : en octobre 1816, la première : 116 fr. 30
la seconde : 221 fr. 70
la troisième : 116 fr. 70
la quatrième : 105 fr. 70 — 560 fr. 40 [5]

De l'Opéra-Comique, en 1826 200

Du Vaudeville, en l'année 1826 . . . . 100 fr. Total : 6.391 fr. [6]

NOTA. — Je suis entré à l'Opéra au mois de juin 1816, et je l'ai quitté au mois de juin 1826 [7]. J'avais, par an, 1.800 francs sans y comprendre le produit de mes bals masqués qui rapportaient, par an, 150 francs, etc.

J'y étais logé, chauffé, éclairé, avec la faculté de pouvoir donner tous les ans à ma bonne maman Favart sa provision de bois, chaque mois un paquet de chandelles, une livre de bougie et sa provision d'huile à brûler pour sa lampe et pour sa veilleuse.

---

1. Je n'ai pas rencontré le titre de ce tableau dans l'œuvre de F. Boucher.

2. P. A. Hall (1739-1793). Plusieurs de ses miniatures sont au Louvre.
Tous les objets d'art, livres, estampes et tableaux qu'il a vendus au cours de son existence provenaient de l'héritage de son père, C.-S. Favart, grand amateur, en relation avec beaucoup d'auteurs et d'artistes qui lui ont souvent offert de très beaux ouvrages.

3. Sa belle-sœur, Geneviève Bellot, veuve de Ch.-N.-J. Favart, qui avait environ quatorze ans de plus que lui.

4. Avec laquelle il devait vivre, puisqu'il compte dans ses recettes personnelles l'héritage de cette dame.

5. « Il n'a pas été donné de représentations au bénéfice du fils de Favart ; mais le 30 mai 1816, les comédiens accordaient à Armand Favart qui, ayant perdu sa place, était malheureux, de faire revivre les droits d'auteur sur quatre représentations de *Les trois Sultanes*. En conséquence, cette comédie fut jouée : le 7 juillet, avec *Charlemagne* ; le 3 octobre, avec *Le Dissipateur* ; le 10 octobre, avec *Rhadamiste et Zénobie* ; le 3 novembre, avec *Eugénie* ». Communication de M. J.. Couet, l'aimable bibliothécaire de la Comédie-Française.

6. Si l'on additionne les chiffres donnés précédemment, on trouve 7.391 fr. 40.

7. Favart figure comme sous inspecteur de la salle, à l'Opéra dans l'*Almanach des Spectacles*, jusqu'en 1825 ; en 1826, c'est M. Dieu qui le remplace.

Elle dînait avec moi trois fois par semaine, les jours d'opéra seulement, assistait au spectacle, couchait chez moi et était comblée de tous les soins qu'elle méritait, comme si elle eut été ma véritable mère.

Elle m'aimait tendrement comme si j'eusse été son fils, elle était bonne, très aimable et se faisait aimer de tous ceux qui la connaissaient.

Pendant que je fus à l'Opéra, son fils [1] était à Vienne, en qualité de secrétaire de M. le duc de Caraman, ambassadeur de France en Autriche. M. le duc de Caraman était son ami depuis plus de vingt ans et il est resté avec lui pendant seize ans.

NOTE. — Je fus donc à l'Opéra pendant neuf ans en qualité de sous-inspecteur, et même inspecteur de la salle et du théâtre, ayant rempli pendant quatre ans les fonctions d'inspecteur général pour le matériel, pendant la maladie de M. Rébory.

Je n'ai fait une vente de mon mobilier, ainsi que de beaucoup d'objets de luxe, que pour adoucir ma nouvelle existence et pour pouvoir acquitter mes dettes.

Depuis l'année 1826, commencement de mes malheurs peu mérités, à la suite de ma révocation d'inspecteur, par un abus de pouvoir de M. Sosthène de La Rochefoucauld [2], qui a changé tout le personnel de ce théâtre royal, même le directeur, M. Habeneck, qui est devenu chef d'orchestre ; cinq personnes ont perdu injustement leur place [3].

NOTE. — Ce fut en 1831 que j'obtins du Ministère des Finances une première pension de 185 francs, après quatorze ans d'exercice actif dans les impositions indirectes.

En 1856, j'obtins du Ministère de l'Intérieur une seconde pension de 400 francs, comme une indemnité annuelle, qui me fut accordée sur les fonds destinés chaque année à soulager les veuves et enfants de MM. les auteurs, gens de lettres et artistes célèbres morts sans fortune.

Ce ne fut qu'à cette époque 1836, après avoir lancé 45 pétitions aux différents ministres qui se sont succédés à l'Intérieur, que j'obtins cette indemnité annuelle de 400 fr. de la bienveillante équité de M. Gasparin, alors ministre de l'Intérieur, avec promesse de l'augmenter avec le temps, lorsqu'il arriverait des vacances, et c'est vainement que chaque année j'attendais que quelqu'un mourût; pour voir mon avenir et mon sort s'améliorer. Ainsi donc mes 45 pétitions ont été reçues et lues, sans jouir de l'heureux effet que j'en attendais pour consoler et adoucir ma vieillesse.

Je n'ai reçu aucune des retenues qui m'ont été faites, ayant en outre, par mon nom rendu célèbre par mon père et 24 années d'honorables services administratifs, acquis quelques titres à la sollicitude paternelle du gouvernement.

Mes chefs de l'Académie royale de musique ont vainement demandé ma réintégration à M. Sosthène, qui leur a répondu sottement qu'il ne savait pas revenir d'une décision lorsqu'il l'avait prise.

Dépenses générales depuis l'année 1826 et suite de mes recettes depuis 1826.

Report du total de mon premier cahier, montant à la somme de 6.391 francs.

De la Comission de MM. les auteurs dramatiques, en 1826 : 100 fr; en 1827 : 50 fr. — (En 1828 je suis parti pour Boulogne et j'y suis resté en 1829). ; En 1830 : 50 fr. ; en 1831 : 100 fr. ; en 1832 : 50 fr. ; en 1833 : 60 fr. ; en 1834 : 50 fr. ; en 1835 : 70 fr. ; en 1836 : 60 fr. ; en 1837 : 50 fr. ; en 1838 : 100 fr. ; en 1839 : 100 fr. ; en 1840 : 50 fr. ; en 1841 : 50 fr. ; en 1842 : 50 fr. ; en 1843 : 50 fr. ; en 1844, secours converti en pension : 200 fr. ; en 1845 : 200 fr. ; en 1846 : 200 fr. ; en 1847 : 200 fr. ; en avril seulement 1848 , je n'ai reçu que 25 francs.

L'on m'a annoncé chez M. le caissier, mandataire de la dite commission, que je ne recevrais plus la dite pension de 200 francs. — Montant d'autre part 8.256 fr.

Recettes du Ministère de l'Intérieur depuis l'année 1826 : 350 fr. ; 1827 : 300 fr. ;

---

1. Ant. P. Ch. Favart.

2. Le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, directeur de la division des Beaux arts, dépendant du duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi.

3. L'Opéra relevait, en 1825, du baron de La Ferté, dépendant du marquis de Lauriston ministre de la maison du roi ; Habeneck était le directeur du théâtre qui avait Kreutzer comme chef d'orchestre. Par décision royale du 26 novembre 1825, l'Opera fut replacé sous l'empire de l'ordonnance du 22 octobre 1821, avec un conseil d'administation composé de Desplantis, administrateur, Henry, inspecteur général, Dubois, directeur de la scène, et Haudry de Janvry, secrétaire chef des bureaux.

1828 : 350 fr. ; 1829 : 250 fr. ; 1830 : 400 fr. ; 1831 : 200 fr. ; 1831 : 185 fr. première pension de M. le Ministre des Finances ; 1832 : 100 fr. ; 1833 : 100 fr. ; 1834 : 200 fr. ; 1835 : 100 fr. ; 1836 : 100 fr. ; 1836 : 400 fr., seconde pension du ministre des finances, M. Gasparin ; 1837: 100 fr. ; 1839 [1] : 200 fr. ; 1840: 100 fr. ; 1841 : 350 fr. ; 1842 : 80 fr. ; 1843 : 100 fr. ; 1844 : 250 fr. ; 1845 : 100 fr. ; le 16 juin 1846 le dernier secours : 100 fr. — ; Total 12.671 francs.

Dépenses diverses. — Emploi des différentes sommes que j'ai reçues provenant de la vente que j'ai faite de mon mobilier de l'Opéra, de différents objets de luxe inutile, de plusieurs autres objets de fantaisie, ainsi que les différentes sommes que j'ai reçues depuis mon entrée à ce théâtre royal en 1816.

J'y suis resté pendant neuf ans en qualité d'inspecteur de la salle et du théâtre, faisant avec M. Bonnemer, caissier, la recette tous les jours de spectacle. J'étais chargé de faire chaque jour les atelages (*sic*) des billets de bureaux ; et je n'ai vendu tous les objets désignés dans mon livre de recettes générales, que pour me faire un petit capital.

En 1828, pour augmenter mon revenu de 150 francs par an, j'ai placé la somme de 2.500 francs.

J'ai donné à maman Favart pour avoir vendu mon mobilier de l'Opéra pendant que j'étais à Boulogne-sur-Mer, en qualité de contrôleur près le théâtre de l'Ambigu, après son incendie de Paris, la somme de 300 francs.

J'ai prêté à M. Elie	100 fr.
En 1829, à Mme Durand, en plusieurs fois.	100 »
A la même et pour l'ami Dumont, en 1830	100 »
A mon ami Payot.	100 »

A M. Ferrière, pour avoir pendant trois mois déjeuné chez moi, et en argent 175 francs.

En 1830, j'ai prêté à une excellente et très aimable amie, dans ses malheurs, une somme de 500 francs. Mme XXX est partie pour l'Amérique, avec l'intention de revenir quelques années après, ayant arrangé toutes ses affaires et réalisé sa fortune.

J'ai donné à ma bonne, qui m'a bien servi pendant neuf ans et qui a été très fidèle dans ses comptes, la somme de 300 francs. Je ne lui donnais que 300 francs de gages.

Six mois de loyer de 1826 : 100 fr. ; loyer de 1827 : 200 fr. ; 1830 : 160 fr. ; 1831 : 170 fr. ; 1832, faubourg Montmartre, 170 fr. ; 1833 : 170 fr. ; 1834 : 200 fr. ; 1835 : 200 fr. ; 1836 à 1844 inclus, par an : 160 fr. ; 6 mois de 1845 : 80 fr.

Entretien depuis 1826 à 300 fr. par an, la somme jusqu'en 1845, pendant dix-neuf ans [2]	5.700 fr.
Pour mes déjeuners pendant 19 ans à 1 fr. par jour.	5.140 »
Montant d'autre part à la somme, depuis 1826.	17.905 »

Fourneau 3 trous.	35 fr.	Un sommier en crin.	40 »
Fontaine contenant 3 voies d'eau	25 »	Une commode antique.	45 »
Six chaises.	30 »	Gravures	100 »
Un bidet	10 »	Rideaux, torchons	90 »
Une cassette en chêne à roulettes	40 »	Draps, serviettes, mouchoirs. .	170 »
Vaisselles	60 »	Un lit peint	30 »
Casseroles et ustensiles de cuisine	15 »	Un faux édredon	10 »
Couvertures en coton, etc. . . .	20 »	Une petite armoire	6 »
Un oreiller.	14 »	Une table de nuit.	12 »
Deux matelas	50 »		

En quittant l'Opéra j'avais payé à ma bonne 9 années de gages à 200 francs par an	1.800 »
J'ai dépensé à Boulogne, outre mes appointements, en qualité de contrôleur au théâtre de l'Ambigu	1.400 »
Pour mon retour à Paris, j'ai dépensé.	100 »

1. L'année 1838 manque, par oubli. Le total indiqué montre qu'il a dû toucher 100 francs.

2. Ici interviennent quelques chiffres inexpliqués qui doivent constituer une vente faite par lui, lorsqu'il quitte Paris en 1845. Il ne fut pas longtemps absent, car dès 1847, il revint habiter la capitale.

NOTE [1]. — Pour mon retour à Paris, tant pour mes recettes que pour quelques dépenses que j'y ferai, lorsque j'y retournerai pour y demeurer.

En retournant à Paris, j'aurai pour y vivre pendant l'année, savoir :

Une première pension du ministre des finances	185 fr.	
Une seconde du ministre de l'intérieur	400 »	585 fr.
Frais pour mon receveur		55 »
Il me reste pour effectif		530 »
Plus MM. les auteurs [2]		
De mon neveu		200 »
Une troisième pension de Mme Baurain, fille de mon vieil ami Gentil [3] conjointement avec son frère	240 »	970 »

Sans compter les divers secours que j'espère y recevoir pendant l'année.

NOTE [4]. — De mes diverses dépenses par an à Paris :

Loyer	170 fr.	Au porteur d'eau	36 »
Blanchissage et divers, raccommodages	60 »	Sucre, huile, café, chez l'épicier .	20 »
Lumière, bougie	15 »	Bottes	20 »
Ports de lettres	10 »	Menus frais imprévus	15 »
Pour mon ménage	72 »	Etrennes	10 »
Pour un dîner par semaine au restaurant	50 »	Pour mes déjeuners à 1 franc, pendant l'année	365 »
Pour mon entretien	50 »	Pour mes plaisirs	45 »
Un chapeau	12 »	Total	950 »

Dépenses pour mes déjeuners : œufs, 4 sous ; beurre frais, 4 sous ; pain, 3 sous ; lait ou crème, 3 sous ; sucre, 5 sous ; thé ou café, 4 sous . . . total. . 23 sous.

Lorsque je ne voudrai pas déjeuner chez moi, je pourrai déjeuner et dîner pour 30 francs par mois chez Mme XXX.

Note à conserver qui me concerne particulièrement et très essentielle.

Favart (Armand Paul), né le 16 juin 1770 [5].

1re pension. — Sur les fonds des retraites des contributions indirectes, inscrite sous le No 4.391 de la 2e série. Obtenue par M. Pasquier, directeur des tabacs, et par mon ami M. Peytal, secrétaire de l'Administration des tabacs, par ordonnance du 5 juin 1831	185 fr
2e pension. — Indemnité annuelle de 400 francs accordée par un arrêté du 29 novembre 1836, par M. Gasparin, alors Ministre de l'Intérieur, après avoir sollicité ma retraite pendant 8 ans, à la suite de ma 45e pétition, adressées aux différents ministres qui se sont succédés au Ministère de l'Intérieur . . .	400 »
3e pension. — De MM. les auteurs dramatiques depuis le mois de mars 1844 [6]	
4e pension. — De mon excellent neveu	200 »
5e pension. — De Mme Baurain, fille de mon vieil ami Gentil, après 64 ans d'une liaison d'amitié, à dater du 1er juin 1846, exactement payée par son frère tous les mois depuis cette époque	240 »
Total	1.025 »

Adresse de M. Andrey, mon receveur de rentes, rue du Bac, No 1.

1. Ecrit en 1847.

2. Le chiffre de 200 fr. a été rayé.

3. M. J. Gentil de Chavagnac (1767-1846), auteur dramatique qui écrivit notamment, en collaboration avec Ch. Favart, *La Jeunesse de Favart*, comédie jouée au théâtre du Vaudeville en 1808.

4. Ecrit en 1848.

5. En réalité le 8 juin.

6. Le chiffre est effacé.

Telle est la dernière pièce manuscrite concernant la famille Favart que j'ai rencontrée jusqu'à ce jour, Malgré certaines répétitions inutiles, elle n'est ni la moins originale, ni la moins intéressante,

L'ensemble des manuscrits inédits publiés ici n'ajoutera rien à la gloire littéraire ou artistique des Favart ; toutefois, il ressort de l'examen des pièces concernant la vie privée de C, S. Favart, de ses fils et de son petit-fils, qu'une même vertu, qui semble héréditaire, unit l'aïeul à l'enfant : la bonté.

Les Favart furent tous très bons, même celui qui semble le plus égoïste, et, si les grands talents sont rares à toute époque, je crois, avec Victor Hugo, que la vraie bonté est peut-être plus rare encore que le génie.

Les rapports de C. S. Favart avec le maréchal de Saxe, avec l'abbé de Voisenon , etc., à propos de sa femme, sont encore mal définis, et si la conduite de l'actrice est à peu près connue, celle de son mari paraît parfois étrange. Si l'on prend pour base de son attitude sa sincère et inaltérable bonté, dont on rencontre aujourd'hui tant de preuves, combien il paraît plus malheureux encore et meilleur, et combien son rôle apparaît différent !

C'est sous cette forme, du moins, que je le vois, calme, simple et bon, au milieu des courtisans ironiques amoureux de sa femme, parmi ses confrères envieux, souvent jaloux de ses succès, subissant la satire et l'injure sans répondre, — car on ne cite de lui aucun pamphlet méchant ou grossier, en un temps où la plupart des poètes en donnaient sous le manteau chaque jour, — poursuivant silencieusement sa route en travailleur obstiné, protégeant les uns, donnant d'utiles conseils aux autres, abandonnant son cœur aux vieux amis qui l'entouraient, et n'ayant pour véritable consolation que sa bibliothèque, « ses livres » qu'il aimait tant, et qui furent sans doute les seuls témoins de ses intimes douleurs et de ses larmes...

AMÉDÉE MARANDET



TABLE DES MATIÈRES